

L'autogestion : un moyen d'habiter la ville " différemment " ? Le cas de la " maison Mimir " : une analyse des relations entre autogestionnaires strasbourgeois et institutions locales

Martin Labrosse

▶ **To cite this version:**

Martin Labrosse. L'autogestion : un moyen d'habiter la ville " différemment " ? Le cas de la " maison Mimir " : une analyse des relations entre autogestionnaires strasbourgeois et institutions locales. Sciences de l'ingénieur [physics]. 2019. dumas-03184683

HAL Id: dumas-03184683

https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03184683

Submitted on 29 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Travail de fin d'études

pour le diplôme d'ingénieur de l'École nationale des travaux publics de l'État

Année 2018-2019

Voie d'approfondissement : Aménagement et politiques urbaines

Soutenu le 8 juillet 2019

Devant le jury composé de :

- Président du Jury : Anaïk Purenne
- Maître de TFE : Yannick Hascoet
- Expert : Gwenola le Naour

Par

Martin Labrosse

L'autogestion : un moyen d'habiter la ville « différemment » ?

Le cas de la "maison Mimir" : une analyse des relations entre autogestionnaires strasbourgeois et institutions locales.



Remerciements

Je souhaiterais tout d'abord remercier mon maître de TFE, M. Hascoet. Son aide et ses conseils m'ont été précieux. Bien que la confrontation de points de vue soit la plupart du temps très enrichissante, j'ai apprécié la convergence de nombreuses de nos idées et les échanges enrichissants que nous avons eus.

Je remercie également M. Duchêne, dont l'engagement et la bienveillance m'ont accompagné bien avant l'écriture de ce mémoire et qui mérite toute ma gratitude.

J'aimerais aussi remercier Mme. Le Naour et Mme. Purenne pour le temps qu'elles prendront à s'intéresser à mon travail.

Je remercie les élus et chargés de mission strasbourgeois qui ont eu la gentillesse de prendre le temps de s'entretenir avec moi. Chacun de ces échanges a été utile à ma réflexion.

J'ai une pensée toute particulière pour les bénévoles de la maison Mimir, qui m'ont accueilli à bras ouverts et qui m'ont permis de réaliser ce travail. Leur action désintéressée ainsi que leur soif d'aider m'ont interpellé. Je suis admiratif de ce lieu atypique qu'ils ont su, non sans difficultés, obtenir puis pérenniser. Je leur souhaite le meilleur dans la poursuite de leur projet et espère qu'ils sauront rester fidèles à leurs idéaux.

Je veux enfin remercier mes amis et ma famille pour leur leurs encouragements et leur soutien infaillible.

Notice analytique

AUTEUR			
Nom	Labrosse		
Prénom	Martin		
ENCADREMENT			
Nom du Tuteur	Yannick Hascoet		
ANALYSE DU TFE			
Titre (français)	L'autogestion : un moyen d'habiter la ville « différemment » ? Le cas de ''la maison Mimir'' : une analyse des relations entre autogestionnaires strasbourgeois et institutions locales.		
Titre (anglais)	Self-management : a way to inhabit the city « differently » ? The study-case of ''la maison Mimir'' : an analysis of the relationship between the self managers of Maison Mimir in Strasbourg, and Strasbourg's institutions		
Résumé (français)	Ce mémoire s'intéresse à la forme d'organisation inédite qu'est l'autogestion, via l'étude du fonctionnement d'une association autogérée et de ses relations avec des acteurs institutionnels classiques. L'observation participante et des entretiens avec des bénévoles de la maison Mimir ainsi qu'avec des élus et chargés de mission de la ville de Strasbourg permettent de montrer le caractère éminemment militant de l'association. La maison Mimir doit en effet sa naissance et son existence aux idéaux anarchistes et libertaires des bénévoles, qui parviennent à s'émanciper de toute aide provenant de la mairie de Strasbourg grâce au réseau associatif dans lequel ils s'inscrivent. L'espace social et culturel qu'ils ont réussi à construire consiste en une multitude d'expérimentations qui ont pour ambition de démontrer que d'autres manières de faire sont réalisables et souhaitables.		
Résumé (anglais)	This report concerns the special form of organization that is self-management, via a study of the operation of a self-managed association and its relationships with classic institutionnal actors. Participant observation and interviews with volunteers from « la maison Mimir » as well as elected officials and advisers from Strasbourg city show us the deep activist nature of the association. Mimir was born and keeps living thanks to the anarchist and libertarian ideals of its volunteers. They manage to be completely independant from Strasbourg city hall thanks to the associative network in which they work. The social and culturel space they built consists of a multitude of different expérimentations that are meant to show that it is possible and sometimes preferable to do things differently.		
Mots-clés (français, 5 maxi)	Autogestion – Institution – Jeux d'acteurs		
Mots-clés (anglais, 5 maxi)	Self-management – Institution – Actors' interactions		
Termes géographique	France – Strasbourg		
COLLATION			
	Nb de pages	Nb d'annexes (nb de pages)	Nb de réf. biblio.
	118	12	82

Sommaire

Introduction 9
Le concept d'autogestion 9
L'autogestion dans les années 1960-1970 : un modèle politique et social de décision 9
L'autogestion aujourd'hui : un ensemble de « révolutions minuscules » 11
Point de rencontre entre autogestion et rapports entre élus, aménageurs et citoyens 12
Questionnement 13
Le terrain d'étude : la maison Mimir à Strasbourg 15
Positionnement de l'étude dans le champ des recherches sur l'autogestion 18
Méthodologie 19

Partie 1. Aux origines conflictuelles d'un squat strasbourgeois : Mimir, les activistes libertaires et les institutions 21
1.1 Ambitions et moyens d'action des « mimiriens » 22
1.1.1 La maison Mimir : entre critique des institutions et « proposition » alternative 22
1.1.2 Le squat comme moyen d'action politique 27
1.2 Le « bras de fer » entre activistes libertaires et institutions 34
1.2.1 Une réaction médiatique et populaire en soutien de la maison Mimir 34
1.2.2 La signature du bail emphytéotique ou les débuts d'une relation ambigüe 39
Conclusion intermédiaire 44

Partie 2. La mise en place et le fonctionnement d'une association autogérée 45
2.1 Un mode d'organisation qui peine à se mettre en place 46
2.1.1 Les premières difficultés rencontrées par la maison Mimir 46
2.1.2 La nécessité de repartir sur des bases solides 52
2.2 Un mode d'organisation qui montre ses failles 58
2.2.1 Mimir en association collégiale : un pouvoir qui reste difficile à partager 58
2.2.2 Un îlot autogéré : le risque d'entre-soi 66
Conclusion intermédiaire 72

Partie 3. Les appuis et dynamiques d'une association autogérée 73
3.1 Les appuis internes et externes de la maison Mimir 74
3.1.1 La dimension politique liée à l'imaginaire de Mimir 74
3.1.2 Le fonctionnement en réseau d'un acteur non institutionnel 79
3.2 Les dynamiques d'une association autogérée comme la maison Mimir 84

3.2.1 Des relations ambiguës entre institutions et espaces autogérés 84
3.2.2 Quelle portée peut avoir le projet « mimirien » ? 90
Conclusion intermédiaire 96

Conclusion 97
Bibliographie 99
Liste des illustrations 105
Liste des sigles 106
Annexes 107

Introduction

L'autogestion émane de

> « *la volonté d'un groupe de personnes d'élaborer et mettre en œuvre un projet concret, sans recourir à une délégation de compétences ou en en contrôlant étroitement les formes et les effets* » (Haztfeld, 2013).

D'abord plébiscité par plusieurs organisations de gauche dans les années 1960-1970 comme une forme de démocratie alternative à la démocratie représentative, ce système que beaucoup qualifiaient d'utopique cède la place à des formes de démocratie participative dans les années 1980. Aujourd'hui, l'autogestion est bien souvent associée à des valeurs anticapitalistes, libertaires et anarchistes, mais apparaît comme un ensemble de « *révolutions minuscules* » (Haztfeld, 2013). En effet, l'autogestion qui dans les années 1960 et 1970 se développait surtout dans une logique visant une révolution globale et libertaire dans un avenir indéfini, propose maintenant des façons de vivre et de travailler alternatives mais qui peuvent se réaliser immédiatement et de manière concrète.

Le concept d'autogestion

L'autogestion dans les années 1960-1970 : un modèle politique et social de décision

Dans les années 1960 et 1970, le concept d'autogestion se développe aux Etats-Unis via des mouvements sociaux promouvant le « *Do it yourself* ». A la même période en France, l'autogestion se développe dans le contexte des courants anti-autoritaires et égalitaires de mai 1968 (Haztfeld, 2013). S'inscrivant dans la tradition du mouvement, elle apparaît d'abord comme l'identifiant emblématique de la deuxième gauche et comme alternative à l'étatisation et à la centralisation stalinienne alors promues par le communisme et le marxisme officiel (Rosanvallon, 2011). Il s'agit à l'époque d'un réel « *modèle politique et social de décision, de contrôle, de nouveaux rapports sociaux* » (Haztfeld, 2013) constituant une forme de démocratie alternative à la démocratie représentative. Ce sont donc des organisations liées à la deuxième gauche comme la CFDT et le PSU qui commencent à plébisciter l'autogestion en France (Ravenel, 2016). Mais en 1974, l'entrée au Parti Socialiste d'une minorité du PSU conduite par Michel Rocard (Andreani & Bacqué, 2016) donne l'occasion au PS de se doter de l'autogestion comme doctrine répondant aux aspirations de mai 68,

tout en se distinguant du PCF. Cette adoption est officialisée par la convention nationale du PS les 21 et 22 juin 1975 (cf. Illustration 2). La volonté de se distinguer du Parti Communiste aura été vaine puisque ce dernier déclarera être également séduit par l'autogestion lors du XXIIIème congrès du PCF en 1979 (cf. Illustration 1), en précisant que « *lorsque nous parlons d'autogestion, ce n'est jamais en opposition avec la propriété collective des grands moyens de production et d'échange. Nous les considérons au contraire comme complémentaires* » (Damette & Scheibling , 1979).

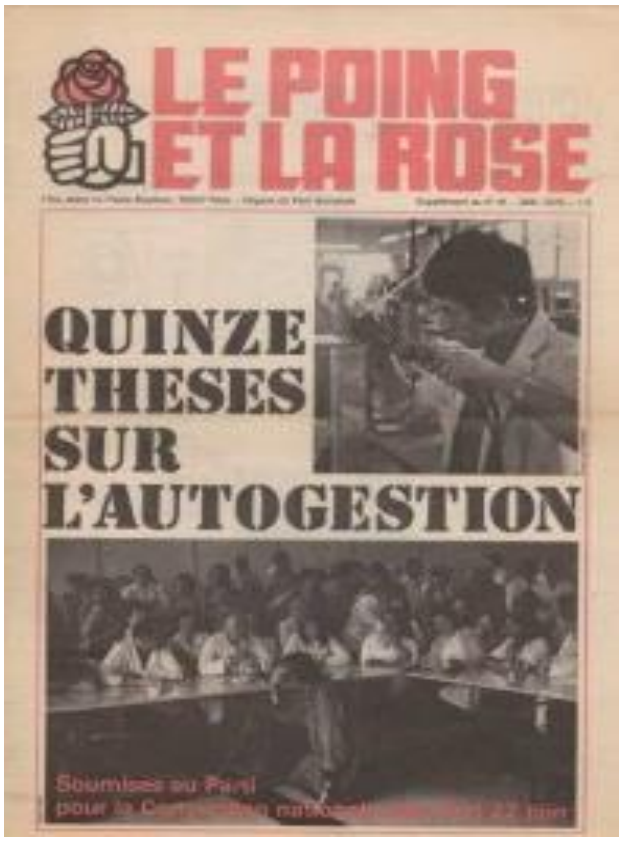


Illustration 2 : Texte présenté à la convention nationale du PS en 1975.



Illustration 1 : livre publié en 1979 par trois responsables du PCF.

L'autogestion est dans les années 1970 si populaire qu'elle essuie même quelques tentatives de récupération de la part de mouvements à droite et libéraux (Lepage, 1978). Le concept d'autogestion subit donc une « *appropriation généralisée* » (Rosanvallon, 2011) qui contribue à sa dissipation, dissipation accélérée par la concurrence exercée par le concept de participation. Celui-ci est développé par le courant gaulliste après la seconde guerre mondiale comme « *contrepoids à l'idéologie de la lutte des classes* » (Haztfeld, 2013) et désigne d'abord une participation du travailleur liée à l'entreprise (participation aux bénéfices, aux décisions, à la propriété de l'entreprise). Après la démission de de Gaulle en 1969, l'idée de participation se gauchise peu à peu en se généralisant comme critique de la démocratie représentative. A partir des années 1980, la participation s'institutionnalise progressivement tandis que l'autogestion se voit disqualifiée d' « *utopie* » (Haztfeld, 2013), les ardeurs de transformation politique et sociale de mai 68 s'étant alors dissipées.

L'autogestion aujourd'hui : un ensemble de « révolutions minuscules »

Aujourd'hui, l'emprise culturelle du capitalisme et du néo-libéralisme est telle, que l'idée autogestionnaire a été reprise aux profits de sociétés promouvant l'économie collaborative. Celles-ci (Uber, Airbnb, des plateformes de financement participatif…) font de chacun d'entre nous des gestionnaires/managers de leur propre existence, afin d'user de l'empowerment[1] du « *prosumer*[2] » non pas pour questionner ou transformer le système capitaliste mais bien pour le reproduire et le faire fonctionner. En parallèle de cette autogestion que l'on pourrait qualifier de droite, les formes de participation se multiplient de plus en plus et de ce fait la distinction entre participation et autogestion se complexifie. Mais précisons que lorsqu'on parle ici d'autogestion, le projet ne procède pas d'une institution. Il s'ébauche au fil des discussions au sein d'un groupe dont les membres élaborent eux-mêmes les buts qu'ils désirent atteindre et les moyens pour y parvenir. De par ces démarches *bottom-up* s'appuyant sur un partage des décisions et des savoirs, l'autogestion est devenue une « *manifestation concrète d'alternative*[3] », elle ne vise plus la destruction du mode de production capitaliste mais consiste en un ensemble de « *révolutions minuscules* » (Haztfeld, 2013). Cela est visible de par la création de petits collectifs, de coopératives, de communautés…

Une lecture négative de cette évolution peut amener à croire à un rétrécissement de l'ambition de la transformation sociale, tandis que l'on peut également considérer qu'il ne s'agit que d'une redéfinition des voies de cette transformation. On remarque bien que l'échelle à laquelle est envisagée l'autogestion se voit réduite entre les années 1960 et les années 1980. Pour exemple, dans le domaine de l'urbanisme Jane Jacobs s'en saisit en 1961 en défendant l'idée de quartiers ou même de villes agissant comme « organs of self-government » (Jacobs, 1961). Elle considère ainsi, dans une logique que certains assimileront à du néo-libéralisme inavoué, que laisser des individus s'organiser librement et en relation avec les autres résulterait en un ordre naturel que l'urbanisme réglementé ne parvient pas à atteindre. A la fin des années 1970, l'architecte et sociologue français Yona Friedman partage

[1] Dans un modèle néo-libéral centré sur le marché, l'empowerment « *implique le développement d'une capacité d'action individuelle reposant sur une capacité à faire des choix rationnels, utiles, effectifs ou intentionnels* » (Bacqué & Biewener, 2013, p. 143).

[2] Expression désignant un individu à la fois « producer » (producteur) et « consumer » (consommateur), un individu qui a donc participé d'une façon ou d'une autre au concept et/ou au développement du produit (Toffler, 1980).

[3] L'alternative désigne ici une « *alternative aux modes d'organisation, de décision, d'éducation, de logement, de production…* » (Haztfeld, 2013).

la conviction de Jane Jacobs mais en insistant sur une échelle moindre : il estime que ce sont les habitants eux-mêmes qui devraient concevoir leur habitat. Il lui paraît évident que l'habitant devrait avoir la priorité sur l'architecte puisque c'est bien pour l'habitant qu'est construit l'objet d'architecture (c'est-à-dire un bâtiment, un ensemble bâti ou un paysage). Il considère donc, via sa théorie de *« l'auto-planification »* (Friedman, 1978) (ou « self-planning » en anglais), qu'architecte et habitant pourraient (et même devraient) être la même personne et que la principale barrière à cela est « *un système socio-économique fondé sur une telle spécialisation des connaissances »* (Friedman, 1978, p. 20).

Point de rencontre entre autogestion et rapports entre élus, aménageurs et citoyens

Le philosophe Jacques Rancière et le sociologue Pierre Rosanvallon partagent la conviction de Friedman puisqu'ils regrettent la professionnalisation de la politique. Celle-ci éloigne les élus de la réalité et déconforte l'engagement politique de personnes qui ne vont pas se sentir qualifiées, ou qui vont être découragées par le faible « *rendement démocratique* » (Rancière & Rosanvallon, 2013) auquel elles font face (c'est-à-dire qu'il faut dépenser une très grande énergie en politique pour arriver à un résultat, du fait notamment des rivalités avec d'autres personnes et d'autres courants au sein d'un même parti). Ainsi, la représentation qu'exercent les élus est souvent jugée trop peu fidèle par la population, et à juste titre :

> « *Employés et ouvriers représentent la moitié de la population active et comptent pour dix fois moins parmi les député(e)s »* (Observatoire des inégalités, 2018).

De plus, les scandales politiques à répétition viennent affaiblir la confiance donnée aux politiques. L'affaire du couple Balkany, actuellement (en mai 2019) poursuivi pour de nombreux délits (le principal étant la fraude fiscale), n'en est qu'un exemple.

L'actualité récente démontre l'émoussement de la confiance accordée aux politiques, et elle met en exergue une envie croissante des citoyens français d'être davantage acteurs des questions et décisions liées à leur quotidien. Le mouvement des « gilets jaunes » est né en France à la suite de l'annonce par le gouvernement, en novembre 2018, d'une hausse des taxes sur le carburant. Les manifestants ont obtenu son annulation en décembre de la même année, mais la mobilisation n'a pas cessé pour autant et apparaît, par la nature de ses revendications, comme un marqueur de la crise démocratique que

connaît aujourd'hui la France. Ainsi, l'une des demandes principales des gilets jaunes est la mise en place du Référendum d'Initiative Citoyenne (RIC), comme une manière de donner aux citoyens le pouvoir de participer directement aux choix du pays. Le grand débat lancé par le gouvernement et qui s'est tenu en janvier, février et mars 2019 était une tentative de réponse à cette aspiration à une démocratie renouvelée. Le débat a notamment remis en cause l'existence de l'ENA, l'Ecole Nationale d'Administration. Le recrutement élitiste au sein de cette formation va à l'encontre de ce que le philosophe Jacques Rancière appelle une « communauté des égaux », un système aux antipodes de la professionnalisation de la politique et au sein duquel la compétence du peuple ne serait plus niée ou détournée, y compris par l'élite politique de gauche supposée le servir. Il défend la capacité des gens dits « quelconques » à construire une vie en communauté (Artous, 2010). Un confrère de Rancière, Pierre Rosanvallon, estime qu'il est fondamental que :

> *« l'organisation du pouvoir citoyen ne se limite pas à l'organisation d'une délégation mais implique, sur un mode actif et permanent, des formes de contrôle, de vigilance, d'évaluation ».* (Rancière & Rosanvallon, 2013).

Il rejoint ainsi la définition de l'autogestion, système qu'il défend dès 1976 en tant que membre de la CFDT en publiant l'ouvrage *l'Age de l'autogestion.*

Questionnement

Les espaces autogérés se dispensent de l'intervention d'élus ou aménageurs, l'un des mots d'ordre de l'autogestion étant justement le refus de cette intervention. L'autogestion n'est plus autant à la mode que dans les années 1970, mais pourrait bien être un élément de réponse parmi tant d'autres à la crise démocratique que connaît la France, puisque la confiance accordée aux élus par les citoyens semble être en plein déclin, et que pour redynamiser la démocratie des innovations comme le RIC sont envisagées. Pourtant, les espaces autogérés se doivent d'évoluer dans un environnement le plus souvent urbain et qui demeure une production essentiellement institutionnelle. Ils cristallisent ainsi des relations uniques entre élus, aménageurs et citoyens.

Dans quelle mesure des espaces autogérés, en questionnant les rapports entre institutions et citoyens, peuvent-ils émerger, se pérenniser et finalement remettre en cause les modes d'organisation traditionnels ?

Par la suite, le terme institution sera utilisé, et il est important de le définir précisément étant donné que selon Durkheim, l'institution désigne « *toutes les croyances et tous les modes de conduite institués par la collectivité* » (Durkheim, 1895, p. 22). Pour tenter de faire disparaître le flou autour de ce terme, il convient ici de comprendre l'institution dans un sens politique, c'est-à-dire comme « *un ensemble d'appareils et de procédures de négociations visant la production de règles et de décisions légitimes* » (Dubet, 2002), cette légitimité étant associée à une reconnaissance légale, constitutionnelle ou réglementaire des acteurs pouvant participer aux négociations. Plus précisément, le terme d'institution sera dans ce mémoire associé à l'administration municipale et aux directions d'urbanisme et de territoire.

De plus, pour répondre à cette question, nous postulons que c'est dans l'observation attentive et l'analyse des modalités de la relation entre autogestionnaires de la Maison Mimir et institutions locales que nous pourrons faire la part des choses, entre organisation sociale alternative et institutionnalisation de celle-ci.

La première étape de cette réflexion consiste à observer la manière dont des initiatives d'autogestion émergent, et donc à observer comment des activistes libertaires et des représentants d'institutions peuvent parvenir à un terrain d'entente. Pourquoi est-ce que des citoyens décident de s'organiser en autogestion ? Est-ce que cela relève d'une méfiance ou d'une critique envers les institutions ? Quels moyens d'action sont à leur disposition, et comment leurs projets sont perçus par les élus et aménageurs ? Quelle réponse veulent et peuvent apporter ces derniers à ce genre d'initiatives ? Qu'est-ce qui guide leurs décisions ? Lorsqu'un projet d'autogestion prend vie, est-ce une victoire de ceux qui l'ont porté et qui auraient donc gagné quelque chose vis-à-vis des institutions ? Ou est-ce que ce sont les institutions qui de leur plein gré viennent en aide à ce genre de de projet ? Quelle relation est-ce que cela instaure entre organisation autogérée et institutions ?

L'autogestion soulève encore aujourd'hui de nombreuses questions en termes de faisabilité. Au sein même d'un espace autogéré, la réflexion est vive et les relations avec les institutions sont perpétuellement questionnées. Quelles sont les modalités d'organisation d'un tel espace ? Quels sont les enjeux de pouvoir qui peuvent se manifester, et quels sont les problèmes qu'ils soulèvent ? Sans

une gouvernance verticale, les protagonistes sont-ils davantage responsabilisés, ou le sont-ils moins ? Quelles sont les limites organisationnelles et humaines de l'autogestion ? Qu'est-ce qui, dans l'organisation interne de l'organisation, influence ses relations avec les institutions extérieures ?

Enfin, il est essentiel d'étudier les dynamiques des espaces autogérés, de s'attarder sur le futur de ces espaces et sur leur cohabitation avec les acteurs plus classiques de la ville. Comment pérenniser de telles initiatives ? D'un point de vue interne à l'organisation, qu'est-ce qui fait « tenir » les protagonistes, pourquoi s'impliquent-ils et quelles sont leurs rétributions ? Et d'un point de vue externe, comment être viable financièrement sans aide des institutions et comment mener des projets à terme ? Que permet le fait de ne pas être subventionné ? Qu'est-ce que cela empêche ? Lorsque des difficultés persistent, le positionnement vis-à-vis des institutions est-il requestionné ? L'autogestion n'implique pas nécessairement d'être isolé : dans quel type de réseau peut s'inscrire un espace autogéré ? L'autogestion n'est pas un concept nouveau mais il est probable que la perception qu'en ont les élus et aménageurs ait évolué du fait du développement récent de l'urbanisme participatif. Quel est leur positionnement vis-à-vis des espaces autogérés ? Désirent-ils aider de telles organisations ? Si oui, leurs motivations sont-elles désintéressées ? Ou est-ce qu'une récupération politique des espaces autogérés est visée ? Cela représente-t-il un risque pour l'authenticité de ces espaces ? Pour finir, l'autogestion interroge les modèles classiques de fonctionnement collectif et de rapports sociaux. Est-il possible que malgré la rareté des espaces autogérés et leur évolution à une échelle souvent petite, ils puissent questionner le regard des personnes autres que celles qui y participent, notamment des représentants d'institution ? C'est à ce vaste faisceau de questionnements que ce travail s'est adossé et cherche à répondre à partir d'une étude d'un cas strasbourgeois sélectionné pour son épaisseur problématique.

Le terrain d'étude : la maison Mimir à Strasbourg

La maison Mimir se situe à Strasbourg, dans le quartier historique de la Krutenau. La Krutenau est au sud-est du centre-ville et est à l'origine peuplé de milieux populaires (Histoire du quartier Bourse - Esplanade - Krutenau, 2018), mais est aujourd'hui considéré comme un quartier dynamique puisqu'il concentre une population de jeunes adultes regroupant de jeunes actifs ainsi que des étudiants (Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS), 2015).

La maison Mimir, au 18 rue Prechter à Strasbourg (cf. Illustration 3), a un historique qui résonne avec son occupation actuelle. C'est une bâtisse au style traditionnel construite il y a près de 500 ans en 1555, suivant le souhait posthume et philanthrope de la strasbourgeoise Elisabeth Schaffner de créer des habitations à loyers modérés pour les « pauvres mais honnêtes », selon son testament. Ainsi, douze maisons furent construites, sachant qu'aujourd'hui seulement trois, dont la maison Mimir, sont encore debout. L'édifice remplit, au cours du temps, de nombreuses fonctions : hôtel, maison de passe, centre de jeunes et foyers pour travailleurs avant d'être abandonnée par la ville en 1999 (Werlé, 1999).



Illustration 3 : photographie personnelle de la maison Mimir vue depuis la rue Prechter.

En janvier 2010 et après onze ans d'inoccupation, des travailleurs sociaux et des personnes sans domicile ont décidé d'investir illégalement les lieux et donc de « squatter » la maison Mimir. Leur ambition était d'en faire un lieu d'habitation mais aussi de rencontre et de création. La mairie de Strasbourg a accordé en 2013 un bail emphytéotique de 20 ans à l'association Mimir, après des menaces d'expulsion qui avaient fait une très mauvaise publicité à la mairie dans les médias.

Depuis et en l'espace de six ans, plus de cinquante personnes ont vécu dans la bâtisse qui est autogérée et autofinancée par les dons libres des visiteurs. De nombreux événements y sont régulièrement organisés comme des repas, des spectacles, des concerts, des ateliers, des conférences, vente de vêtements de seconde main, etc. Le bar associatif Barakawa (cf. Illustration 4), où des boissons sans alcool sont servies, constitue la pierre angulaire de l'activité de la maison tandis qu'un service de bagagerie et de douche en libre-service est assuré pour les personnes sans domicile fixe. (La maison Mimir, 2016).



Illustration 4 : photographie personnelle du Barakawa

La maison Mimir, en tant qu'espace autogéré s'étant imposé par le squat et donc par l'illégalité au sein de l'environnement institutionnel strasbourgeois, apparaît comme un cas d'étude intéressant et comme une occasion de confronter les points de vue des activistes de cette association avec ceux des élus et employés de l'eurométropole et de la direction de territoire. De plus, étant donné que l'association existe depuis maintenant près de dix ans, celle-ci offre l'opportunité d'étudier avec du recul les relations entre les institutions et la maison, ainsi que les réussites et difficultés rencontrées par l'association.

Positionnement de l'étude dans le champ des recherches sur l'autogestion

Bien que le concept d'autogestion soit relativement récent puisque datant des années 1970, de nombreuses recherches ont porté sur la question, le plus souvent en s'intéressant à un espace en particulier. Etant donné le caractère alternatif de l'autogestion, la plupart de ces études situent l'espace autogéré au sein d'un système et d'une société n'ayant pas du tout les mêmes modalités d'organisation, ce qui sera également fait dans cette étude. C'est typiquement ce qu'a fait par exemple l'un des premiers auteurs s'étant intéressé à la question, Cornélius Castoriadis. Dans son ouvrage intitulé *Autogestion et hiérarchie*, l'auteur questionne la faisabilité du maintien d'une hiérarchie au sein d'une société autogérée. L'auteur démontre que la hiérarchie consiste en une construction sociale et il met notamment en avant le fait qu'elle implique une spécialisation des savoirs qui dessert la coordination, indispensable dans une société autogérée. Il avance également le fait que de la hiérarchie de commandement découle une hiérarchie des salaires, et que si c'est une production socialement utile qui est recherchée, certaines personnes, du fait de leurs revenus plus élevés, pourraient orienter cette production et donc mettre en péril une société voulue strictement égalitaire.

Les ambitions décrites par Castoriadis font écho à la mouvance du socialisme utopique, portée par des auteurs comme Robert Owen, Saint-Simon, Charles Fourier ou encore Proudhon au début du XIXème siècle. Ces auteurs ne mentionnent pas explicitement le concept d'autogestion, mais ils décrivent des communautés idéales plus ou moins libertaires. Celles-ci se développeraient non pas à la suite d'une révolution politique ou de réformes impulsées par l'Etat, mais constitueraient une contre-société au sein même du système capitaliste, ces contre-sociétés se multipliant et à terme remplaçant le système global. On retrouve ainsi, au XIXème siècle, l'idée de « *révolutions minuscules* » (Haztfeld, 2013) qui, dans le domaine de l'autogestion, a aujourd'hui remplacé les ambitions de sociétés totalement autogérées défendues par des auteurs comme Castoriadis dans les années 1970.

De nos jours, la plupart des recherches sur l'autogestion portent sur les modalités d'organisation de ce système. La chercheuse Suzy Canivenc par exemple étudie dans *L'autogestion, un concept pertinent et un terrain innovant pour la communication organisationnelle* les pratiques de deux coopératives autogérées en les décrivant comme inédites dans les domaines de l'information, de la communication et du savoir. La plupart des recherches sur l'autogestion s'intéressent, comme Canivenc, à ce mode d'organisation dans le domaine du travail et non dans le domaine associatif.

Cette étude s'inscrit dans un contexte où les modalités de gouvernance, de prise de décision et de création sont remises en question autant par les citoyens que parfois par les décisionnaires eux-mêmes. Ainsi, cette recherche visera à éclairer les relations inédites entre élus, aménageurs et citoyens qu'implique un espace autogéré comme la maison Mimir, qui s'est imposée dans un environnement qui demeure une production essentiellement institutionnelle. Le concept d'autogestion sera ici étudié comme un moyen d'interroger des modalités organisationnelles et relationnelles classiques. Une attention particulière sera donnée à l'organisation et au fonctionnement de l'association ainsi qu'à ses réussites et difficultés, qui influent directement sur ses rapports avec les institutions.

Méthodologie

Pour répondre aux questionnements définis plus haut et pouvoir confronter différents points de vue sur l'autogestion, j'ai distingué deux grands milieux d'enquête : le premier est celui lié à l'association de la maison Mimir et à ses membres, afin d'essayer de comprendre les origines de l'association, son fonctionnement en autogestion, les difficultés et réussites qu'elle rencontre et ses perspectives. Le second est celui de ce que l'on peut appeler de manière générale les institutions : j'ai rencontré des élus ou employés de l'Eurométropole (nom de la métropole de Strasbourg) et de la direction de territoire, afin de mieux saisir le contexte socio-urbain dans lequel l'association est née et évolue. J'ai ainsi pu conduire douze entretiens au total, dont 6 auprès de l'Eurométropole et de la direction de territoire, et 6 auprès de la maison Mimir (cf. Annexe 1).

A ces entretiens s'ajoute une vingtaine d'heures d'observation participante au printemps 2019, à des moments très différents de la vie de l'association : pendant l'ouverture du Barakawa, bar sans alcool ouvert dans la semaine de manière régulière en parallèle de l'ouverture de la bagagerie (voir l'Annexe 5 pour les horaires du Barakawa), pendant des événements organisés en soirée dans la maison (conférences et concerts), pendant des moments où la maison n'était pas ouverte au public mais où des membres de l'association étaient présents pour s'en occuper, et enfin pendant une assemblée générale. L'observation participante consiste en « *une recherche caractérisée par une période d'interactions sociales intenses entre le chercheur et les sujets, dans le milieu de ces derniers* » (Bogdan & Taylor, 1998). L'observation participante offre l'occasion de s'imprégner de son objet de recherche, de mieux en comprendre la complexité et de compléter des entretiens où les discours sont la plupart du temps biaisés par le sens des questions posées, et non spontanés.

Partie 1. Aux origines conflictuelles d'un squat strasbourgeois : Mimir, les activistes libertaires et les institutions

> *« Au début c'était, tout l'monde regardait un peu… C'est-à-dire c'était la rencontre entre des alternatifs et des institutions. Hein c'est un peu ça et donc au début tout l'monde…enfin en plus les gens qui s'connaissent pas se regardent un peu en chiens de faïence, en disant ''Voilà c'est l'agent du grand capital'', et puis l'autre ''C'est des anar déjantés''...pour aller vite hein ! »*
>
> Entretien le 18 avril 2019 avec Alain Jund, adjoint au maire de Strasbourg chargé de l'urbanisme

Cela fait plus de neuf ans que la maison Mimir a été investie par l'association du même nom, et six ans que cette occupation est licite via un bail emphytéotique accordé par la mairie de Strasbourg. Aujourd'hui, beaucoup s'accordent à dire que la maison est « *rentrée dans le paysage* »[4], tandis que les débuts et la mise en place de l'association ont vite été oubliés :

> « Je *pense que 80% des conseillers municipaux savent même pas qu'c'est des locaux qui appartenaient à la mairie. Et d'ailleurs y compris 90% des gens qui viennent à la maison Mimir savent pas à qui appartiennent les murs etc. Et tant mieux ou tant pis peu importe hein* ». Entretien le 18 avril 2019 avec Alain Jund, adjoint au maire de Strasbourg en charge de l'urbanisme.

Il convient donc de revenir sur l'histoire inédite des origines de l'association, afin de comprendre tout d'abord la raison pour laquelle de telles initiatives émergent, et d'identifier les moyens d'action à portée des activistes de la maison Mimir. C'est ensuite la réaction des acteurs que l'on peut qualifier d'institutionnels qui sera étudiée, réaction influencée par les médias et l'agenda politique des élus. Enfin, il sera possible de se pencher sur le résultat effectif de la confrontation : le bail emphytéotique de 20 ans accordé par la mairie à l'association, et la relation ambigüe qu'il entérine entre ces acteurs.

[4] Expression notamment entendue lors d'entretiens avec Philippe Bies (9 avril 2019), adjoint au maire de Strasbourg en charge du logement et du patrimoine, et Alain Jund (18 avril 2019), adjoint au maire de Strasbourg en charge de l'urbanisme.

1.1 Ambitions et moyens d'action des « mimiriens »

De par les objectifs et valeurs des bénévoles de la maison Mimir (qui se surnomment les « mimiriens »), l'association a dû se doter de moyens d'action inédits pour s'imposer au sein de l'environnement institutionnel strasbourgeois.

1.1.1 La maison Mimir : entre critique des institutions et « proposition » alternative

Les débuts de la maison Mimir : la volonté d'héberger des personnes à la rue

L'une des promesses de campagne de Nicolas Sarkozy, aux présidentielles de 2007, était :

« *Je veux si je suis élu président de la République que d'ici à deux ans plus personne ne soit obligé de dormir sur le trottoir et d'y mourir de froid* » (L'Obs, 2006).

On connaît les résultats de la campagne présidentielle. Or, une étude menée par l'Insee et l'Ined auprès des services offerts aux sans-abris estimait qu'au moins 141 500 personnes étaient sans domicile en France métropolitaine en 2012 (Quaglia, et al., 2012), donc trois ans après l'échéance que s'était fixée M. Sarkozy. Pourtant, Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir et encore aujourd'hui l'une des principales figures de l'association, estime que « *des bâtiments vides y'en a plein* »[5]. Et il n'a pas tort puisqu'une étude estimait à 10 000 le nombre de logements privés vides en 2010 à Strasbourg (Lechner, Monkachi, Roussette, & Pons, 2012). Renaud a conscience que « *les lois de réquisition des logements elles existent. C'est des lois qui sont pas appliquées c'est tout quoi. Bah à un moment donné c'est ordonnances de 45 quoi* »[6]. En effet, une ordonnance de 1945 autorise, sous certaines conditions, la réquisition de logements vacants. Elle avait été promulguée pour faire face à la pénurie de logements à la fin de la guerre. Depuis l'application de cette ordonnance, donc en l'espace de plusieurs décennies, ce sont seulement 120 000 logements qui auraient été réquisitionnés en France, tandis qu'en 2012 par exemple, plus de 2 millions de logements étaient vacants (Béguin, 2012). Les fondateurs de la maison Mimir connaissent bien les difficultés vécues

5 Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

6 Ibid.

par les sans-abris puisqu'ils étaient soit des travailleurs sociaux en formation, soit des SDF eux-mêmes. L'idée était d'apporter un élément de réponse à ces difficultés via la maison Mimir :

> « *Ça partait de constats de travailleurs sociaux dans des associations, qui du coup sont face à des problématiques d'habitat* ». Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

Renaud et Christophe, un autre fondateur de la maison Mimir, *« se retrouvaient avec des jeunes à la rue, et puis en fait la seule réponse qu'ils pouvaient leur donner c'était une réponse qui était institutionnel qui était ''Appelles le 115''. […] Parce que même si la France dispose de services publics et d'aides, c'est pas pour autant qu'elles peuvent être efficaces et répondre à tous les besoins d'chacun »*[7].

Christophe raconte les débuts de l'association :

> « *En fait on voulait mettre des gens à l'abri, à la base…Et du coup on a lancé le squat avec donc y'avait deux éducs en formation, Renaud et moi, et Thibaut qui était à la rue, et une autre personne qui était aussi à la rue. Ça sortait un peu des sentiers battus parce que c'était du coup des personnes qui ont le rôle un p'tit peu d'aidants, tu vois dans un rôle un peu d'éducateur machin, et des personnes qui ont plutôt le rôle d'aidé, à la base. Et qui sont devenus des acteurs du projet, à part entière, autant que nous. Et c'est ça qui était intéressant dans l'idée.* » Entretien le 9 mai 2019 avec Christophe, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

Christophe fait un parallèle, en précisant ne pas « *vouloir s'la péter hein »*[8], avec l'histoire d'Emmaüs. En novembre 1949, Georges Legay, qui était désespéré suicidaire et devint ensuite le premier compagnon d'Emmaüs, vint chercher de l'aide auprès de l'Abbé Pierre. Ce dernier l'aurait réconforté en lui disant : « *Je ne peux pas t'aider, je n'ai rien à te donner. Mais toi, tu peux m'aider à aider les autres* » (Emmaüs Vendée, 2019). Christophe ajoute : « *C'est des gens qui s'mélangent, y'a pas d'aidants ou d'aidés. C'est des gens qui s'aident en fait. C'est dans l'entraide. Et là on sort des étiquettes on sort des cases et puis on s'y met tous dans un projet commun, dans un projet qui est plus grand que nous quoi »*[9]. Ophélie, l'une des membres du CA de la maison Mimir, estime elle aussi qu'« *on est pas les éducs qui aidons les pauvres gens à la rue. Donc c'était un truc qui devait être*

---

7 Entretien le 10 mai 2019 avec Eugénie, membre du CA de la maison Mimir..

8 Entretien le 9 mai 2019 avec Christophe, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

9 Ibid.

horizontal »[10]. La maison aurait été créée « *dans une visée d'avoir un lieu où y'ait pas une histoire d'argent qui compte, ça c'était déjà une des bases. Et c'était aussi une idée d'avoir un lieu qui puisse être à tout le monde en fait »*[11].

Une alternative à ce que fait la mairie en termes d'accompagnement social

Ce refus d'un rapport aidant/aidé n'est qu'un marqueur parmi tant d'autres de l'aspect alternatif de la maison Mimir, revendiqué dès 2010 : « *L'idée c'est d'se dire, on a pas envie non plus de créer un projet qui soit dans les carcans classiques de la ville avec des subventions et compagnie »*[12]. Ainsi, le projet était porté par *« des femmes et d'hommes qui ont envie de se dégager des institutions »*[13]. Mais ici l'alternatif n'est pas décrit comme l'occasion d'une critique :

> « *On est pas venus les mettre le nez dans leur merde, on est v'nus vraiment dire ''Nous on a un projet'', on est pas là pour critiquer les dispositifs sociaux culturels machin ».* Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

Renaud conçoit davantage la maison Mimir comme une proposition :

> « *On est venus en disant bin qu'est-ce qu'on aimerait faire pour que la ville elle ressemble à ce à quoi on aspire, et donc c'était quelque chose de l'ordre d'une proposition* […] *pour trouver un lieu en plus dans la dynamique alternative de la ville de Strasbourg ».* Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

Il désigne la maison Mimir comme « *un lieu de vie non normé »*[14]. Il semblerait que cette absence de normes permet à la maison Mimir de répondre de manière plus efficace que la mairie de Strasbourg à certains besoins de personnes en situation de précarité :

> *« La mairie, c'est bien c'qu'ils font. Mais ils sont loin, ils sont pas en contact direct avec les gens en fait. Donc ça reste des bonnes intentions mais qui sont un peu maladroites des fois. L'autogestion quand ça part on va dire de la base, c'est plus qu'une réponse ou qu'une alternative en fait, c'est nécessaire parce que la mairie pourra jamais en fait euh…aller dans*

---

10 Entretien le 9 mai 2019 avec Ophélie, l'une des membres du CA de la maison Mimir.

11 Entretien le 10 mai 2019 avec Eugénie, membre du CA de la maison Mimir.

12 Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

13 Entretien le 9 avril 2019 avec Philippe Bies, adjoint au maire en charge du logement et du patrimoine.

14 Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

> *ces endroits-là. Et Mimir avec son côté un peu fou et bordélique et artistique voilà ça fonctionne parce que c'est pas des gens d'la mairie qui l'ont fait. Et c'est pas une question de refuser l'autorité, c'est juste que c'est une question de…de rapport en fait ».* Entretien le 29 avril 2019 avec Hélène, l'une des membres du CA de la maison Mimir

L'adjointe au maire de Strasbourg en charge de la politique d'action sociale semble apprécier le fait que la maison Mimir agisse comme un complément à l'action sociale de la ville, puisqu'elle estime que les personnes fréquentant cet espace sont « *sont en dehors, qui iront jamais voir la mission sociale etc. »*. Elle considère ainsi que les bénévoles « *d'mandent rien aux gens. J'veux dire ta pièce d'identité ils s'en fichent. J'veux dire c'est complétement ouvert quoi. Donc c'est un lieu qui permet à des personnes qui ont pas du tout envie d'autres choses, d'avoir au moins une accroche, de pouvoir se poser sans qu'on leur demande rien »* [15].

Entre proposition alternative et critique de l'action sociale de la ville de Strasbourg, la frontière est fine. Mimir semble s'inscrire dans une démarche double et on aura l'occasion, par la suite, d'étudier l'aspect critique et anti-institutionnel de la maison Mimir.

La dimension culturelle de la maison Mimir

Une expression qui revient beaucoup lors de mon entretien avec Renaud, celui que certains désignent comme l'un des « *pères fondateurs* »[16] de la maison, est celle d' « *habiter la ville différemment* » :

> « *Y'avait un concept un peu phare dans Mimir c'était ça quoi : on a envie d'habiter la ville différemment, et puis vraiment habiter quoi. Pas être juste entre guillemets dans le morcellement qu'on peut avoir entre le travail les loisirs sa p'tite vie ».* Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

En effet, la maison Mimir est née de la volonté de travailleurs sociaux en formation et de personnes SDF d'héberger des gens à la rue. Mais aujourd'hui, cet espace accueille de nombreux événements et se définit comme un « *lieu alternatif culturel et social autogéré* » (La maison Mimir, 2016). Cette dimension culturelle est venue rapidement : « *On avait beaucoup de copains qui faisaient plein*

15 Entretien le 3 mai 2019 avec Marie-Dominique Dreyssé, adjointe au maire de Strasbourg en charge de la politique d'action sociale.

16 Entretien le 10 mai 2019 avec Eugénie, membre du CA de la maison Mimir.

d'trucs en fait, que ce soit d'la zik, qu'ce soit des ateliers… Des gens qui nous ont rejoint y'avait beaucoup d'mecs qui étaient manuels, y'avait vraiment…C'était hyper riche. Moi j'dis souvent, le lieu il est devenu ça parce que c'est les gens qui apportaient ça »[17]. L'apparition de cette dimension culturelle peut se résumer ainsi : « *Y'a eu très vite une vocation un peu artistique parce que tous étaient un peu artistes dans l'âme* »[18]. Renaud précise ce qu'apporte la culture au lieu, en termes de sécurisation financière de la maison mais aussi en termes d'accompagnement social :

> « *Le culturel est quelque chose qui vient à la fois créer une manière de financer le social, de manière autofinancée, et à la fois le culturel est un prétexte à la rencontre […] La culture et le social c'est deux choses qui à mon avis sont relativement indissociables quoi. Si tu veux justement trouver ta place dans une ville fin le côté social seul ça créé des lieux qui cristallisent des problématiques, du coup bin tous les toxicomanes avec les toxicomanes, tous les sans-papiers avec les sans-pap, les gens à la rue avec les gens à la rue... Donc du coup bin voilà, si tu crées des structures qui cristallisent les problématiques sociales, les gens vont être enfermés dans leurs problématiques, vont pas rencontrer d'autres gens… ».* Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir

La culture est donc pensée au sein de la maison Mimir comme une manière de briser l'isolement des personnes en situation de précarité, mais aussi comme une manière de faire de l'éducation populaire :

> *« C'est d'l'éducation populaire c'est un peu retomber dans les créneaux de base des MJC ou autres quoi, parce que les MJC aujourd'hui c'est des outils institutionnels très politisés.* » Entretien le 10 mai avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

La culture dans les MJC aurait en effet toujours été pensée dans une perspective d'éducation populaire, les MJC étant « *constamment partagées entre le culturel et le social* » (Besse, 2015). L'éducation populaire renvoie à « *un ensemble aussi vaste que vague de pratiques, qui prétendent favoriser une émancipation collective et individuelle par des activités éducatives et culturelles, en dehors du système scolaire »* (Besse, 2015). Les MJC avaient dans les années 1970 des idéaux de co-construction des politiques culturelles, mais ont dû commencer à endosser le rôle de prestataire dans les années 1980 : du fait de l'institutionnalisation des politiques culturelles locales, les MJC devaient entrer dans des procédures et des projets municipaux qui leur faisaient perdre leur vocation culturelle large et globale (Besse, 2015).

---

17 Entretien le 9 mai 2019 avec Christophe, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

18 Entretien le 29 avril 2019 avec Hélène, membre du CA de la maison Mimir.

La maison Mimir est donc née de la volonté d'héberger des personnes à la rue. Dès ses origines, l'association souhaite s'éloigner le plus possible d'un fonctionnement institutionnel et revêt un caractère alternatif et culturel.

1.1.2 Le squat comme moyen d'action politique

Le 31 janvier 2010, le squat du 18 rue Prechter débute, quelques semaines après la création préalable de l'association Mimir. Les fondateurs choisissent le nom « Mimir » en référence au dieu de la sagesse dans la mythologie nordique.

Le squat de la maison Mimir : entre logique « classiste » et logique « contre-culturelle »

Squatter se définit de manière formelle comme *« l'action d'occupation illégale d'un local en vue de son habitation ou de son utilisation collective* » (Péchu, 2010, p. 524). Le squat est perçu par beaucoup comme une manière abusive d'occuper l'espace, comme une remise en question inopportune du concept de propriété privée auquel la grande majorité de la population se plie. Pourtant, certains considèrent le squat comme :

> « Une *forme d'auto-organisation dans la précarité, une échappatoire face à la violence de la rue, et pour certains à l'assistanat, la stigmatisation et l'isolement relationnel »* (Bouillon, 2002, p. 50).

Via le squat, une personne en situation de précarité n'a plus à demander de l'aide au travailleur social et parvient presque à s'émanciper. Le squat n'est pas nécessairement un logement contraint (bien que ce soit souvent le cas) : certains sont motivés par une volonté d'expérimenter d'autres formes d'organisation sociale, comme l'autogestion. Les principaux chercheurs et chercheuses s'intéressant au squat font la distinction suivante : il existerait une logique « *classiste* » des squats, tournée vers le droit des pauvres au logement, et une logique « *contre-culturelle* » mettant en avant le droit à un espace pour vivre autrement (Péchu, Les squats, 2010).

L'aspect politique des squats et le militantisme plus ou moins assumé qui lui est lié n'est pas récent : dès la fin du XIXème siècle en France, le squat résultait de mouvements anarchistes anti-propriétaires dont les membres refusaient tout simplement de payer un loyer. C'était le cas notamment à Paris avec la « Ligue des anti-proprios » (Rougerie, 2018). Dans la période d'après-guerre jusqu'aux années

1970, la logique « *classiste* » des squats s'est développée en Grande-Bretagne et en France, l'occupation de bâtiments vides visant à revendiquer le droit au logement des ouvriers et des pauvres. Au milieu des années 1980, le phénomène s'intensifie en France avec des organisations telles que le *Comité des mal-logés*, qui rassemblait plus de mille adhérents. Ceux-ci avaient une attitude anti-institutionnelle marquée par une confrontation ouverte avec les pouvoirs publics. En 1990, l'association Droit au logement est créée. Celle-ci met davantage l'accent sur la négociation avec les pouvoirs publics, et cherche des soutiens via la médiatisation. A partir des années 2000, la logique « *contre-culturelle* » des squats se développe et vise la pérennisation des lieux occupés, les militants demandant le droit à un espace qui leur permette de vivre différemment (Péchu, 2010).

La logique contre-culturelle fait donc du squat non pas seulement un moyen d'action mais bien une fin en soi. La maison Mimir semble être rapidement passée, une fois la maison occupée, de la logique « *classiste* » à la logique « *contre-culturelle* », puisqu'il y a d'abord eu l'urgence de loger des personnes SDF et par ce biais de revendiquer le droit au logement :

> *« C'est des personnes* [les fondateurs de la maison Mimir] *qui avaient vraiment une vision citoyenne de réappropriation d'l'espace public, parce que c'était une maison qui appartenait à la mairie. Qui avait été laissée à l'abandon pendant dix ans. Et ce sont des gens à la rue et des travailleurs sociaux qui ont squatté cette maison pour pouvoir monter un projet. Et le projet est politique dans le sens où bin y'a des gens à la rue, y'a des maisons vides, et en fait bah c'est pas normal. Et nous on veut faire dans le social. Y'a un caractère très social et très politique ».* Entretien le 9 mai 2019 avec Ophélie, l'une des membres du CA de la maison Mimir.

Puis la volonté de pérenniser la maison est venue en découvrant le potentiel qu'elle offrait en termes de charme et d'espace (370 m^2 répartis sur quatre niveaux) :

> « Le *vrai projet initial c'était d'ouvrir un lieu et de faire passer l'hiver le plus longtemps en faisant un peu du droit au logement, mais en fait quand on a vu la maison l'idée s'est assez vite transformée en bin comment est-ce qu'on pourrait nous se projeter à long terme ».* Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

Les fondateurs de Mimir ont rapidement souhaité obtenir un bail emphytéotique afin de pérenniser ce lieu de vie et de création. Ils ont utilisé le squat comme moyen d'action pour imposer la maison Mimir au sein de l'environnement institutionnel strasbourgeois. Il leur semblait que seul le rapport de force avec les institutions leur permettrait d'ériger un lieu alternatif (et donc « contre-culturel »), s'émancipant des dispositifs auxquels sont contraints aujourd'hui les centres sociaux et MJC :

> *« Si on était allés voir la mairie en leur disant ''On a un super projet'', bah ils nous auraient dit ''Bah non, allez faire d'l'animation en MJC''. Et c'était pas du tout ça qui les intéressait [les*

fondateurs de la maison Mimir]. C'qui les intéressait c'était un projet politique, c'était un projet où y'a d'l'engagement ». Entretien le 9 mai 2019 avec Ophélie, membre du CA de la maison Mimir.

Etant donné le projet de l'association, qui désirait « *faire quelque chose qui soit pas régi par une autorité publique, que ce soit vraiment une initiative humaine »*[19], et les ambitions décrites précédemment, on comprend donc le choix du squat, moyen d'action qui s'inscrit dans un historique vivement militant.

Pérenniser un squat : la nécessité d'une préparation pratique et juridique

Pour comprendre la manière dont les fondateurs de la maison Mimir ont investi le 18 rue Prechter, il convient de commencer par étudier la juridiction et les modalités du squat. Pour qu'un squat ne constitue pas un délit, plusieurs conditions doivent être respectées :

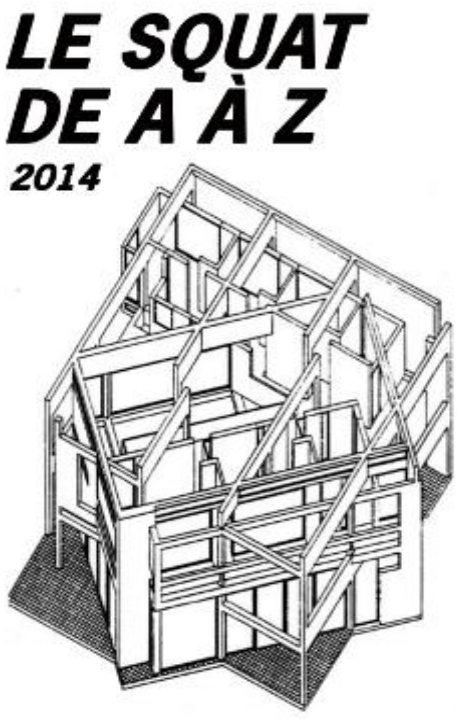


Illustration 5 : illustration trouvée sur le site internet infokiosques.net

- Le logement ne doit pas être le domicile d'autrui, c'est-à-dire sa résidence principale ou secondaire.
- L'entrée dans les lieux ne doit pas se faire par effraction.
- Aucune dégradation ne doit être commise dans le logement.

Si ces conditions sont respectées (c'était le cas pour la maison Mimir), le squat dépend de la juridiction civile et non de la juridiction pénale (Code Civil, 2007). Dans ce cas, la seule condamnation que risquent les squatteurs est l'expulsion.

19 Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

En faisant quelques recherches Google, on peut trouver sur internet beaucoup de conseils à destination des propriétaires cherchant à expulser des squatteurs de leur domicile, et qui ont une certaine tendance à diaboliser ces derniers (cf. Illustration 6)[20].



Illustration 6 : Image d'illustration d'un article de Valeurs Actuelles sur le squat.

Mais il existe également (en moindre nombre) quelques sites livrant une sorte de marche à suivre à destination des squatteurs, pour que l'occupation se déroule au mieux (cf. Illustration 5). La plupart de ces sites se veulent militants, comme le montre cette phrase introductive : « *Le squat est*

[20] Errard, Guillaume (22 juin 2018). Logement : la loi est-elle trop laxiste avec les squatteurs ? *Le Figaro*.

https://immobilier.lefigaro.fr/article/logement-la-loi-est-elle-trop-laxiste-avec-les-squatteurs-_24ee574a-7537-11e8-8bb8-ed633fbe6726/

Bancaud, Delphine (2 novembre 2018). Logement: Dans quels cas les squatteurs seront-ils désormais expulsés plus rapidement? *20 Minutes*.

https://www.20minutes.fr/societe/2364839-20181102-logement-cas-squatteurs-desormais-expulses-plus-rapidement

Valeurs Actuelles (30 septembre 2018). Logement : la loi évolue, les squatteurs peuvent être expulsés. Valeurs Actuelles.

https://www.valeursactuelles.com/economie/logement-la-loi-evolue-les-squatteurs-peuvent-etre-expulses-99396

Etc.

généralement dépendant des espaces laissés à l'abandon par la bourgeoisie, l'État et le système capitaliste. Il ne peut être considéré comme un but, mais tout au plus comme un moyen. Mais pas n'importe quel moyen : au-delà du logement, le squat peut être un lieu de résistance et d'expérimentation » (Le squat de A à Z, 2014). Ces sites internet précisent par exemple qu'une fois à l'intérieur, mieux vaut se commander tout de suite une pizza et garder le ticket de livraison comme preuve de son arrivée sur les lieux : en effet, les propriétaires disposent en général d'un délai de deux jours à partir du début de la présence des squatteurs pour déposer plainte auprès de la police. Précisons tout de même qu'il s'agit d'un « *délai d'usage appliqué par les forces de l'ordre. Aucun texte législatif ne l'impose* » (Errard, 2018). Au-delà de ce délai d'usage, seule une décision de justice peut ordonner l'expulsion des squatteurs.

Bien que n'ayant pas consulté ces sites internet, les fondateurs de la maison Mimir avaient bien conscience, en 2010, que s'ils souhaitaient s'installer durablement au 18 rue Prechter il leur faudrait faire les choses « dans les règles » :

> « Ils ont été *très filous les pères fondateurs parce qu'ils ont pas arrêté de produire comment dire des pièces à décharge, sur leur dossier de squat. […] Ils ont fait constater par un huissier, qui est venu, qui a pris des photos, qui a dit ''Voilà il est tel jour, voilà monsieur un tel qui prend la clé, qui ouvre la porte photos à l'appui etc.''. […] C'est même eux qui sont allés voir à deux heures du matin, à l'hôtel de police pour faire une main courante pour leur dire ''Bonjour, on a pris possession du 18 rue Prechter on est une association''. Donc tu vois ils ont pas arrêté de de comme ça de poser des p'tits jalons dans les plis d'la loi, en respect d'ça. Qui du coup a fait qu'ça a assis une sorte de, qu'on pouvait pas virer Mimir comme ça parce que Mimir c'était pas qu'un squat c'était une association, qui a ses propres objets ses propres buts et ses propres moyens* ». Entretien le 10 mai 2019 avec Eugénie, membre du CA de la maison Mimir.

Cette intelligence politique (qui s'explique probablement par l'implication militante de Renaud et ses amis dans de nombreuses associations) se lit par exemple dans le choix du bâti, qui était réfléchi puisque les fondateurs se sont « *renseignés sur le cadastre tout ça pour savoir à qui ça appartenait* »[21]. Le 18 rue Prechter était inoccupé depuis 1999 :

> *« On est tombés sur une baraque on s'est dit ''Ouais elle est juste trop bien cette baraque'' parce que bah elle appartenait à la ville de Strasbourg, donc ça déjà politiquement c'est très*

21 Entretien le 9 mai 2019 avec Christophe, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

intéressant quand t'es sur des questions locales de pouvoir faire un bras de fer avec l'institution politique, avec laquelle tu peux vraiment aller discuter pas te retrouver devant des moulins à vent. Du coup y'avait ça et puis y'avait globalement le fait que c'était c'qu'on appelle une « dent creuse » dans les terminologies un peu d'urbanisme ou autres, c'est-à-dire un bâtiment qui par sa nature de bâtiment historique peut pas être détruit, et suffisamment pourave pour qu'ça coûte trop cher à l'institution politique pour le rénover, et qui du coup derrière fait qu'à un moment donné bin on l'laisse crever. […] *Donc en gros la maison bah c'était juste du pain béni parce qu'ils allaient attendre qu'elle crève, et une fois qu'elle s'rait suffisamment pourrie ils l'auraient détruite, de manière à c'qu'ils puissent valoriser le terrain d'une manière ou d'une autre quoi. Donc en fait nous, bah t'es dans un cas comme ça tu dis juste ''Bingo''».* Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir

Selon l'adjointe au quartier dans lequel se trouve la maison, celle-ci se trouvait dans un état extrêmement vétuste et allait en effet être démolie. Les fondateurs de la maison Mimir l'ont donc investie et ont très vite communiqué avec la mairie de Strasbourg : « *Nous on s'est installés, on a écrit une lettre à la mairie au mois de février 2010 qui expliquait en fait qu'on était pas chez nous mais en fait qu'on était chez nous, qu'on avait un projet, qu'y'avait un apport quand même conséquent pour la ville de Strasbourg en termes social culturel et autres* »[22]. Malgré cette communication très rapide, Renaud ne cache pas le rapport conflictuel qui s'instaure entre Mimir et la mairie : *« Ils ont vu que c'était relativement bien ficelé dans la manière de s'confronter à l'institution »*[23]. Le principal interlocuteur de l'association au sein de la mairie, M. Bies, nuance le caractère conflictuel de ce rapport : « *On est pas rentrés tout de suite dans une phase de négociations parce que c'est vrai que c'est une entrée en matière un peu particulière. […] Il y a eu un temps, je dirais, de tension, puis après progressivement voilà, on a appris à se connaître, on a discuté, eux ils nous ont présenté un projet social, culturel.»*[24].

22 Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir

23 Ibid.

24 Entretien le 9 avril 2019 avec Philippe Bies, adjoint au maire en charge du logement et du patrimoine.

Forte de ses valeurs militantes, la maison Mimir tente donc de mettre en place son projet via le squat. L'occupation du 18 rue Prechter s'inscrit en premier lieu dans une logique « classiste », les bénévoles revendiquant le droit des pauvres au logement. Très vite, l'association souhaite bénéficier durablement de la bâtisse et adopte la logique « contre-culturelle » du squat. Les « fondateurs » utilisent alors la loi à leur avantage et élaborent une stratégie afin de « *tenir un rapport de force politique* »[25] avec la mairie.

25 Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir

1.2 Le « bras de fer » entre activistes libertaires et institutions

C'est donc par le squat qu'a débuté le « *bras de fer* »[26] entre les activistes de Mimir et les représentants des institutions strasbourgeoises. Les médias ainsi que la population strasbourgeoise ont influencé l'issue ambiguë de ce conflit.

1.2.1 Une réaction médiatique et populaire en soutien de la maison Mimir

Une fois le 18 rue Prechter investi par les « mimiriens », Renaud raconte que jusqu'au mois de juin 2010, beaucoup était à faire pour rendre la maison habitable, notamment en y remettant eau et électricité. Des événements y sont rapidement organisés, pour « *créer un peu la dynamique et puis faire deux ou trois p'tites activités extérieures* ». Cette dynamique est bel et bien lancée puisque « *le lieu a vraiment fin très vite pris, au mois de septembre 2010 on a commencé à organiser de plus en plus de soirées concert notamment, qui faisaient que du coup y'a pas mal de sous qui rentraient, c'qui faisait que du coup on pouvait faire des rénovations à la maison* ». Le lieu était devenu « *the place to be à Strasbourg* », Renaud parle de « *l'euphorie du début* », il raconte que « *nous dans les gens qui sommes un peu fondateurs de cette maison, on a vécu une phase de vie complétement maniaque quoi complètement euphorique* »[27].

La tentative d'expulsion des « mimiriens »

Sauf que du côté de la mairie, « *c'était un projet très ouvert, on savait pas trop où ça allait. […] Donc au début ça a été « on les met dehors ! » »*[28]. En effet, les travaux de rénovation non autorisés et le risque que le bâti s'écroule sur ceux qui l'occupaient viennent très vite inquiéter la mairie de Strasbourg. Cette dernière étant propriétaire du 18 rue Prechter, elle est responsable des accidents qui peuvent s'y produire :

---

26 Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir

27 Ibid.

28 Entretien le 3 mai 2019 avec Marie-Dominique Dreyssé, adjointe au maire de Strasbourg en charge de la politique d'action sociale.

> *« Nous c'qu'on voulait surtout c'était pas tellement sur le contenu, le contenu voilà le projet c'était un projet qui moi me convenait. C'est plus sur la structure même de l'immeuble. Transmettre un immeuble, euh, pas en bon état mais qui n'engageait pas la responsabilité de la collectivité ».* Entretien le 9 avril 2019 avec Philippe Bies, adjoint au maire en charge du logement et du patrimoine.

Déjà que les représentants de la mairie n'étaient *« pas très nombreux à l'époque à s'dire ''Banco on y va'' »*[29], ceci renforçait leur légitimité (notamment juridique) à s'opposer au projet porté par l'association Mimir. Une procédure d'expulsion avait donc été lancée : « *En fait c'est quasiment automatique, c'est-à-dire, à partir du moment où on apprend que quelqu'un occupe de manière illégale le patrimoine municipal, on engage une procédure d'expulsion voilà. Ça c'est la règle, on va dire. Donc à partir de là, soit elle est mise en œuvre, soit elle est pas mise en œuvre »*[30]. Renaud raconte qu' « *ils [la mairie] nous disaient que c'était pour une question de responsabilité et qu'il fallait qu'il y ait une décision d'expulsion qui soit prononcée pour que au cas où y'ait un soucis ils puissent eux dire ''Voilà on a fait c'qu'il faut du point de vue institution on a pas juste fermé les yeux*''. *Donc y'avait une décision d'expulsion qui avait été prise au tribunal »*[31].

La procédure d'expulsion est engagée dès avril 2010, mais n'est pas appliquée immédiatement :

> « *En fait on menait deux choses de concert. C'est-à-dire à la fois la procédure d'expulsion, qui protégeait entre guillemets les intérêts de la collectivité, et moi je discutais avec les occupants pour essayer de trouver effectivement une solution sur un bâtiment sur lequel on avait pas vraiment de projet immédiat en tout cas »* Entretien le 9 avril 2019 avec Philippe Bies, adjoint au maire de Strasbourg en charge du logement et du patrimoine.

Des négociations pour l'obtention d'un bail temporaire étaient en effet en cours. Mais la mairie de Strasbourg ne semble pas satisfaite de ce que devient cet espace, M. Bies accusant notamment les « mimiriens » de l'avoir transformé en « *salle des fêtes de la Krutenau* » (Croquet, 2011). Un huissier vient transmettre un commandement de quitter les lieux aux membres de la maison Mimir un an plus tard, le jeudi 7 avril 2011 :

> *« Ils ont envoyé un huissier en disant ''Voilà c'est fini vous devez quitter le bâtiment sous sept jours''. Et la justification un peu d'la ville c'était de dire que y'avait eu des travaux qui*

29 Entretien le 18 avril 2019 avec Alain Jund, adjoint au maire de Strasbourg en charge de l'urbanisme.

30 Entretien le 9 avril 2019 avec Philippe Bies, adjoint au maire de Strasbourg en charge du logement et du patrimoine.

31 Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir

avaient été faits sans demander d'autorisations. On était encore squatteurs et on a fait des gros travaux effectivement au niveau de la Putch, de la salle de concert. […] *Et en fait un des arguments qu'ils donnaient c'était vous faites des travaux de structure donc il y a derrière toute une logique de garantie décennale, de droits par rapport au bâtiment, qui n'étaient pas les nôtres et qu'on a pris. Et d'l'autre côté y'avait le fait qu'on organisait beaucoup de concerts et qu'on avait quand même pas mal de soucis avec les voisins. Donc l'un dans l'autre ils ont dit ''Votre projet vous êtes partis un peu loin vous vous permettez beaucoup d'choses, ça part un peu en latte donc on fait tomber le couperet quoi''. »* Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

Renaud semble trouver cette décision injuste : « *En même temps c'était des travaux qui étaient relativement nécessaires. On organisait beaucoup d'accueil de public dans une salle où le plafond menaçait d'tomber, derrière on a fait des choses et puis c'était super bien fait, y'avait un charpentier qui était v'nu machin, et la dame d'habitation moderne – donc c'est le bailleur HLM qui gérait le lieu quand il était vide, c'était une délégation d'gestion d'la ville – bah quand elle était venue on était tout fiers de lui montrer les travaux qu'on avait faits quoi. Et puis en fait c'est elle qui a prévenu Philippe Bies, chargé du patrimoine… »*[32].

La « spectacularisation » de la maison Mimir

Or, les habitants de Mimir n'ont jamais été expulsés et l'association bénéficie maintenant d'un bail emphytéotique, jusqu'en 2033. Qu'est-ce qui a fait changer d'avis M. Bies (adjoint au maire et décisionnaire sur ce dossier) et la mairie ? Suite à la décision d'expulser les « mimiriens », ces derniers se sont largement mobilisés (cf. Illustration 7). A travers la presse locale (cf. Annexe 2), le tractage et les sympathisants, les activistes tentent de renouer le dialogue avec la mairie. La maison Mimir bénéficie alors de l'aide du réseau qu'elle s'est constitué pendant son année d'activité :

« Y'avait beaucoup de gens qui avaient donné des lettres en disant ''J'voterai plus jamais PS, c'est quoi votre délire, y'a des jeunes qui s'motivent pour faire des trucs chouettes et puis vous, fin c'qu'il faut c'est pas leur taper dessus c'est les accompagner'' ». Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir

32 Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir

Un sit-in est organisé sur la place de la mairie, et une pétition intitulée « Pour que la maison Mimir reste ouverte » récolte plus de 600 signatures (mesopinions.com, 2011). Cependant, ce n'est pas cette pétition qui sert le plus la cause de Mimir, mais plutôt les médias. Ceux-ci sont nombreux à l'époque, à opposer dans leurs articles la froideur de l'avis d'expulsion de la mairie, à la chaleur qui se dégage des valeurs de solidarité que défend Mimir.



Illustration 7 : mobilisation des « mimiriens » contre la procédure d'expulsion, en avril 2011. Source : DNA

L'adjointe au maire en charge de la politique d'action sociale, Mme. Dreyssé, m'explique avoir dialogué avec M. Bies pour essayer de le rallier à la cause des « mimiriens » :

> *« On a beaucoup discuté et j'lui ai dit qu'au contraire on avait tout intérêt à trouver une entente. […] En plus c'était très bien parce que c'était avant l'élection donc c'était gagné. […] C'aurait été le faux pas politique sévère quand on est…quand on a un discours généreux de gauche ».* Entretien le 3 mai 2019 avec Marie-Dominique Dreyssé, adjointe au maire de Strasbourg en charge de la politique d'action sociale.

Suite à la mobilisation populaire contre l'expulsion des « mimiriens », M. Bies propose une entrevue aux habitants le 11 avril. A l'issue de celle-ci, il revient sur sa décision, à condition qu'il n'y ait plus de travaux et de concerts dans la maison (au moins jusqu'à ce que l'association bénéficie pleinement de l'édifice via un bail emphytéotique). La ville s'engage à établir sur le long terme un bail pour l'association, et à débloquer 15 000 euros pour la réfection d'une poutre dans la bâtisse principale.

Ce retournement de situation est vécu comme une victoire par les activistes, qui expliquent qu'ils ont « *gagné cette maison pendant vingt ans »*[33]. Cette victoire s'explique donc principalement par le bénéfice qu'a retiré l'association de la « *spectacularisation »* dont elle a fait l'objet. En occupant le 18 rue Prechter de manière illicite, les « mimiriens » accomplissent un « *fait insurrectionnel »* qui agit comme « *moyen de propagande le plus efficace »* (Péchu, 2010). Jusqu'ici, Mimir s'était voulue plutôt discrète dans les médias et n'avait pas recherché de couverture médiatique :

> *« On préférait pas trop faire de vagues et au début c'était chouette parce que justement y'avait un côté qui nous plaisait, assez underground, c'était des connaissances. Au début c'était vraiment des copains de copains. Donc ça faisait un cercle très familial, très local aussi. […] Renaud et moi surtout on avait un bon réseau sur place. Du coup ça grandissait mais tranquillement et on…on arrivait bien à gérer l'truc. Et on avait peur que ça prenne une, fin voilà on avait pas envie que tout l'monde débarque dans la maison, on vivait un p'tit peu quand même, chichement hein. Donc on préférait comme ça. Et rien qu'le bouche à oreille en fait c'était un truc de dingue hein. […] Et vivons heureux vivons cachés, on était vraiment là-dessus au début. Et les médias on s'disait justement, si à un moment on doit avoir euh, on doit pousser un p'tit coup d'pouce un p'tit coup d'force sur un truc au moins on a cette cartouche-là quoi. Et on l'a sortie au bon moment. ».* Entretien le 9 mai 2019 avec Christophe, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

Les gestionnaires de la maison Mimir ont donc utilisé les médias lorsque la survie de l'association (ou du moins du lieu dans lequel elle évoluait) en dépendait. Si l'on retrace l'histoire du squat, on observe que les médias sont bien souvent utilisés par les squatteurs. Non pas seulement dans le but de sauver le squat en question, mais bien souvent de diffuser des revendications plus larges. C'était le cas par exemple de l'association Droit Au Logement (DAL) qui, en décembre 1994, avait occupé un immeuble dans un quartier cossu de Paris. L'ampleur de ce squat (une soixantaine de familles et de célibataires) et des personnalités comme l'abbé Pierre contribuèrent à sa très forte médiatisation (Simonnot, 1995). Les associations comme DAL recherchent, via cette spectacularisation, des répercussions sur le débat politique et, in fine, des prises de position des responsables du gouvernement et des projets de loi aidant la cause des sans-logis. Les associations DAL et Les Enfants de Don Quichotte (cf. Illustration 8) ont ainsi joué un rôle dans l'engagement de Jacques Chirac, en 2006, à faire voter un texte créant le DALO avant la fin de son mandat.

---

33 Entretien le 10 mai 2019 avec Eugénie, membre du CA de la maison Mimir.



Illustration 8 : Lors de l'hiver 2006, 200 tentes sont installées par les Enfants de Don Quichotte sur les berges du canal Saint-Martin à Paris.
Source : France Inter

La médiatisation liée au squat peut ainsi servir ce moyen d'action politique en diffusant des revendications qui mettent au pied du mur les élus. Mais paradoxalement, l'attention médiatique peut également inciter les municipalités à être plus répressives sur la question des squats, ceux-ci mettant en cause la responsabilité juridique des élus locaux, c'est pourquoi de nombreux squats se veulent discrets. De plus, la conception qu'ont certains médias des squats peuvent avoir tendance à les diaboliser, en mettant en exergue certains problèmes de drogue ou de prostitution par exemple, qui peuvent y être liés (Aguilera, 2014).

Dans le cas de la maison Mimir, la « spectacularisation » liée aux médias a eu pour principal effet l'abandon de la tentative d'expulsion. Cette tentative n'a pas été sans répercussions sur la relation entre les « mimiriens » et la mairie.

1.2.2 La signature du bail emphytéotique ou les débuts d'une relation ambigüe

Après une convention d'occupation précaire en juin 2011, l'association Mimir signe le 21 mars 2013 un bail emphytéotique avec la mairie de Strasbourg. Le risque d'une expulsion est ainsi éloigné pour une durée de 20 ans, en échange d'une redevance symbolique de 15 euros par an. Plusieurs conditions accompagnent ce bail :

- Les « mimiriens » doivent faire les travaux nécessaires pour que la bâtisse, en tant qu'ERP (Etablissement Recevant du Public), respecte des normes relatives à la sécurité, la lutte incendie et l'accessibilité.
- Les concerts qui se tiendront dorénavant à la maison Mimir ne devront pas finir plus tard qu'une heure du matin.

D'autre part, la mairie s'engage à procéder au renforcement de la structure via la réfection d'une poutre principale ainsi qu'à la mise aux normes des installations électriques pour la partie recevant du public, pour un coût de 15 000 euros TTC (Conseil municipal de Strasbourg, 2012).

Un bail donné par la mairie, ou que se donne Mimir ?

Des ambiguïtés peuvent être relevées quant à l'obtention du bâti. Est-ce la mairie qui a gracieusement fait don du bail emphytéotique à l'association (ce dont on peut déjà douter étant donné la tentative d'expulsion), ou l'association qui a obtenu ce bail à la sueur de son front ? Cela n'est pas forcément clair, même pour les intéressés :

> *« La ville nous a entre guillemets subventionnés quand même, elle nous a filé une baraque, fin elle nous l'a pas filée on l'a prise, on a négocié derrière ».* Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud.

Loin de parler d'une défaite médiatique et populaire, certains responsables de la mairie s'attribuent le mérite lié à la création de la maison Mimir :

> *« En fait, la question qui s'pose c'est comment on favorise des tiers-lieux. Et donc comment une collectivité se dit, politiquement, bah c'est important qu'il y ait ce type de lieux dans la ville. Moi j'trouve que y'en a pas suffisamment hein. Mais en tout cas ça a été un des premiers qu'on a mis en place ».* Entretien le 18 avril 2019 avec Alain Jund, adjoint au maire en charge de l'urbanisme.

Cependant, l'une des élus souligne que ce bail n'enlève rien au fait que l'association est totalement indépendante et maîtresse de ses activités :

> *« Bien qu'ils aient un bail emphytéotique, donc y'a une aide quelque part, institutionnelle, ils sont complétement libres de leurs activités, de leurs choix, de leur gouvernance, de tout. A partir du moment où ils font pas chier les voisins…* » Entretien le 3 mai 2019 avec Marie-Dominique Dreyssé, adjointe au maire de Strasbourg en charge de la politique d'action sociale.

La mairie ne semble donc pas reconnaître la « défaite » médiatique qu'elle a subie, mais elle reconnaît l'indépendance des bénévoles.

La méfiance des « mimiriens » vis-à-vis de la mairie

La maison Mimir devient donc, via ce bail, légale et pérenne. Le conflit entre l'association et la mairie est peut-être résolu, mais une relation ambigüe naît de cette disposition. Etudions en premier lieu le point de vue des « mimiriens ». Tout d'abord, la tentative d'expulsion en pleines négociations en 2011 était venue ébranler le peu de confiance en les élus que pouvaient avoir ces personnes de prime abord méfiantes des institutions :

> *« A un moment il nous laissait un peu faire pour voir c'que ça donnait, et puis au premier truc un p'tit peu…j'sais pas à la première excuse c'est clair qu'il a cash voulu nous foutre dehors* ». Entretien le 9 mai 2019 avec Christophe, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

L'une des membres du CA de Mimir estime que la mairie a accordé le bail emphytéotique à l'association pour bénéficier d'une bonne image auprès des strasbourgeois, et que ce faisant la mairie s'est dit : « *On les met là. Ils f'ront pas trop d'vagues* »[34]. Les travaux (électriques notamment) auxquels devait procéder la mairie n'ont pas non plus facilité les relations puisqu'ils ont apparemment été mal réalisés : *« Le problème c'est qu'ils ont très mal fait les travaux. […] Donc ils ont r'fait le truc électrique, et les travaux n'étaient pas du tout bien en fait, ni aux normes en fait. Et les plombs continuaient à sauter fin en gros y'a eu une merde dans les travaux, et du coup ça a refroidi les relations. En tout cas Mimir à partir d'ce moment-là, quand ça a fermé en 2015* [pour d'autres travaux]*, ne voulait absolument aucune aide et aucune intervention de la mairie »*[35].

Ensuite, certains « mimiriens » ont peur d'être utilisés par la mairie pour rénover une maison qui allait de toute manière être détruite : « *T'as des gens qui disent « en 2033 et bin la maison elle s'ra toute belle et la mairie elle voudra reprendre la maison et Mimir ça s'ra quoi ? »* »[36]. Bien que cette peur puisse sembler paranoïaque, elle n'est pas infondée puisqu'à défaut de bénéficier du foncier, la mairie fait ainsi réhabiliter la bâtisse à moindre coûts : *« Nous on a pas d'argent, en tout cas il est pas prévu – on a un plan de réhabilitation du patrimoine municipal – il était pas prévu d'la réhabiliter dans les prochaines années, donc voilà, on essaie de faire quelque chose de gagnant gagnant. On leur laisse le lieu, ils le rénovent. C'qu'ils ont fini par faire, progressivement »*[37].

---

34 Entretien le 9 mai 2019 avec Ophélie, membre du CA de la maison Mimir.

35 Entretien le 29 avril 2019 avec Hélène, membre du CA de la maison Mimir

36 Entretien le 9 mai 2019 avec Ophélie, membre du CA de la maison Mimir.

37 Entretien le 9 avril 2019 avec Philippe Bies, adjoint au maire en charge du logement et du patrimoine.

La réaction de la mairie : une tentative d' « électrochoc » ?

Etudions maintenant ce qu'ont pu penser les responsables de la mairie de la signature de ce bail. Le discours de certains porte à croire qu'ils apprécient le fait que des initiatives alternatives à ce que peut faire habituellement la mairie soient portées par des citoyens :

> *« Comment aller contre l'autogestion à partir du moment où des gens, des citoyens s'prennent en main, font des choses ? […] Quelles que soient les formes que ça prend, à partir du moment où y'a des gens qui se mobilisent pour faire avancer les sujets de société…* » Entretien le 9 mai 2019 avec Christophe Bosch, directeur de la mission Participation Citoyenne de l'Eurométropole.

> « *Moi ce projet m'a, au fur et à mesure, il m'a plu quoi. J'vous ai dit, j'pense que vraiment, même si c'est pas mon truc ou qu'c'était pas… mais j'trouvais que c'était bien quoi, de laisser cet espace de liberté, de création sociale, culturelle, de convivialité aussi, voilà. […] Nous on sait pas faire ça, enfin on peut offrir le cadre, mais on sait pas le faire nous. Une institution, tout est tellement réglementé, voilà, faut laisser un peu de respiration aux choses* » Entretien le 9 avril 2019 avec Philippe Bies, adjoint au maire de Strasbourg en charge du logement et du patrimoine.

Le caractère alternatif de l'association ne semble donc pas rebuter les responsables de la mairie, qui au contraire saisissent par exemple l'intérêt de la bagagerie proposée par la maison Mimir. La bagagerie est un espace au sein de la maison où l'on peut venir déposer gratuitement ses sacs. Il s'adresse particulièrement aux personnes SDF qui « *galèrent avec leur maison sur le dos* » (La maison Mimir, 2016), et est ouvert à horaires fixes dans la semaine avec des bénévoles qui accompagnent le dépôt et le retrait des bagages. Cette bagagerie est unique à Strasbourg et répond à un réel besoin des personnes à la rue. Certains des membres du CA de Mimir insistent beaucoup sur le rôle qu'a eu cette bagagerie dans l'accord passé entre l'association et la mairie :

> *« Le contact avec la mairie s'est fait aussi au travers de cette bagagerie.* […] *La contrepartie d'cette emphytéose c'était de tenir une bagagerie pour les gens qui sont à la rue, parce que y'avait pas de bagagerie à Strasbourg et c'est quelque chose… enfin c'est un besoin ».* Entretien le 9 mai 2019 avec Ophélie, l'une des membres du CA de la maison Mimir.

> *« Pourquoi la mairie a accepté de signer le bail au final ? Parce que la maison Mimir répond à des besoins auxquels les institutions ne peuvent pas répondre, notamment du coup c'qui a beaucoup marché c'était ce service de bagagerie, qui fonctionne encore aujourd'hui. »* Entretien le 10 mai 2019 avec Eugénie, membre du CA de la maison Mimir..

Qu'est-ce qui, au-delà des travaux non autorisés et des concerts qui y étaient organisés, a déplu à la mairie dans la démarche de l'association et a conduit à la tentative d'expulsion ? Pour s'imposer dans le paysage institutionnel strasbourgeois, les « mimiriens » ont décidé de squatter le 18 rue Prechter. M. Bies semble apprécier le projet social et culturel de l'association, mais pas le moyen d'action qu'elle a utilisé, puisque lorsque je lui demande si son regard sur le squat a changé depuis, il me répond sans vraiment trancher :

> *« Non, j'suis contre le squat mais en même temps j'pense voilà, il faut pouvoir trouver, alors peut-être que c'est la seule manière de faire d'ailleurs, si on attend que l'initiative… Alors, je suis un peu plus mitigé. J'dirais que pour ce type de projet, l'initiative elle ne peut pas ou alors elle ne doit pas être forcément toujours publique . […] Moi j'trouve que dans une grande ville comme Strasbourg, dans une métropole, il faut laisser de la place à des initiatives qui sont pas trop encadrées, voilà. Mais le problème c'est que y'a ce que veut l'élu et y'a c'que permet la loi et le règlement et c'que l'administration a l'habitude de faire. »* Entretien le 9 avril 2019 avec Philippe Bies, adjoint au maire de Strasbourg en charge du logement et du patrimoine.

Une décision d'expulsion est donc prononcée. Le décisionnaire de la mairie, M. Philippe Bies, déclare dans la presse de l'époque (Croquet, 2011) qu' « *il s'agissait de créer un électrochoc* » et qu'il a « *toujours cru en leur projet* ». Pourtant, lors de mon entretien avec lui, il ne cache pas le fait que « *la volonté première c'était d'les expulser* »[38].

Suite à la signature du bail, nous avons donc des « mimiriens » qui restent méfiants quant aux intentions de la mairie, et une mairie qui n'apprécie pas de s'être en quelque sorte fait forcer la main, puisque la volonté d'expulser les activistes était bien réelle, mais que cette décision n'a pas pu être appliquée du fait de la réaction médiatique et populaire qui a suivi.

38 Entretien le 9 avril 2019 avec Philippe Bies, adjoint au maire de Strasbourg en charge du logement et du patrimoine.

Conclusion intermédiaire

La création de la maison Mimir s'explique par la volonté de travailleurs sociaux et de jeunes à la rue d'ouvrir un lieu afin d'y héberger des personnes en situation de précarité. Cet espace se réclame être une proposition alternative visant à pallier les manques institutionnels dans l'accompagnement des personnes. De par les appétences notamment musicales de ceux qui sont venus fréquenter cet espace, Mimir est très vite devenu un lieu culturel en plus d'être social.

Forte de toutes ces ambitions, l'association Mimir décide de se réapproprier l'espace public et utilise le squat comme un réel moyen d'action politique. Le squat permet aux bénévoles de viser l'émancipation qu'ils désirent, et d'instaurer un rapport de force avec la mairie. Ils réclament rapidement un bail emphytéotique afin de pérenniser leur projet, et entrent en négociation début 2010 avec la mairie de Strasbourg. Cependant, ils ne respectent pas certaines des conditions imposées par la métropole et font alors face, en avril 2011, à une procédure d'expulsion. L'expulsion sera finalement abandonnée, suite à une forte mobilisation médiatique et populaire qui vient soutenir les « mimiriens » et qui amène la mairie à reprendre le contact avec ces derniers. La spectacularisation dont ils bénéficient alors leur permet d'obtenir un bail emphytéotique, assurant la survie du lieu pour vingt ans.

Cependant, encore aujourd'hui les activistes restent méfiants d'une mairie qui a dans le passé tenté de les expulser. En parallèle de cela, les responsables de la mairie n'admettent pas tous qu'en signant le bail emphytéotique ils ont perdu une bataille médiatique face à Mimir. Ils déclarent plutôt qu'ils ont encouragé la mise en place d'un projet citoyen au sein de Strasbourg. Une relation ambigüe débute alors entre institutions et activistes libertaires, ces derniers ayant encore beaucoup à faire pour assurer la survie de leur îlot autogéré.

Partie 2. La mise en place et le fonctionnement d'une association autogérée

« On est jamais mieux servis que par soi-même… L'autogestion c'est avoir la capacité de pouvoir prendre une décision, dans le respect de tous et dans le bien de soi. C'est à peu près ça non l'autogestion ? Et de s'dire on doit rien à personne en fait. On va vous prendre, on va utiliser, réquisitionner ce lieu-là, et nous tout ce qu'on veut c'est ce lieu et ne rien vous devoir d'autre. Et ne devoir rendre de compte à personne, hormis nous-mêmes ou du coup la maison. C'est un peu ça l'autogestion. »

Entretien le 10 mai avec Eugénie, membre du CA de la maison Mimir.

Obtenir un bail emphytéotique n'est certainement pas le combat le plus difficile qu'ait mené la maison Mimir. Tout d'abord, l'association hérite d'une bâtisse qui nécessite d'innombrables travaux. Ensuite, en choisissant l'autogestion les « mimiriens » questionnent des formes organisationnelles au sein desquelles ils ont eux-mêmes toujours évolué. Il leur est donc laborieux d'abandonner des pratiques qui paraissent être les seules socialement acceptables et possibles, et de limiter les enjeux de pouvoir dans un espace émancipatoire.

Il convient donc de s'intéresser aux problèmes matériaux et organisationnels rencontrés par l'association lors de sa mise en place et la manière dont elle y a fait face. La maison Mimir montre que même dans un espace autogéré, il est absolument nécessaire d'instaurer des règles visant le bien commun et non seulement individuel. Ce sont ensuite les modalités liées à l'autogestion ainsi que les difficultés que ce mode d'organisation soulève qui seront étudiées via l'organisation de la maison Mimir.

2.1 Un mode d'organisation qui peine à se mettre en place

Le bail emphytéotique a marqué la légalisation de la maison Mimir. Les bénévoles ne sachant pas s'ils allaient être dans la possibilité de construire un projet sur le long terme, ils avaient jusqu'alors peu réfléchi à l'organisation de leur association et celle-ci rencontrait donc, même après la signature du bail, encore beaucoup de problèmes qu'il leur fallait résoudre.

2.1.1 Les premières difficultés rencontrées par la maison Mimir

Charisme et compétences communicationnelles comme vecteurs de domination

L'autogestion suggère que chacun soit égal dans la participation qu'il peut apporter à l'association. Cependant, on remarque bien souvent dans ce type d'organisation et également au sein de la maison Mimir, que parmi les membres deux profils se distinguent : les « *leaders charismatiques* » (Canivenc, 2009) et les « *retraitistes* » (situation qui peut être voulue ou subie) (Marty, Sainsaulieu, & Tixier, 1983). Ainsi, même si tout le monde est censé être sur un pied d'égalité, des personnalités s'imposent plus que d'autres comme Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir (cf. Illustration 9):

> « *Comment j'pourrais appeler ça parce qu'ils ont pas de grade ils ont pas de…si vous voulez le chef entre guillemets* [en parlant de Renaud] ». Entretien le 16 avril 2019 avec Michèle Seiler, adjointe au maire en charge du quartier Bourse-Esplanade-Krutenau.

> « *Donc c'était à la fois filmer le lieu qui était complétement pété et qui était en reconstruction, et une association qui avait plus comment dire de leader comme Renaud quoi* ». Entretien le 29 avril avec Hélène, membre du CA de Mimir et réalisatrice d'un documentaire sur l'association.



Illustration 9 : Renaud, le "leader charismatique" de la maison Mimir. Source: le film *Rêves en chantier* d'Hélène Rastegar (2019)

Ainsi, bien que l'autogestion cherche à bannir toute hiérarchie, celle-ci persiste officieusement et instaure un rapport de domination dans un lieu qui désire s'en préserver. Si Renaud occupe cette position de dominant, c'est parce que les membres de l'association n'ont pas les mêmes aptitudes (charisme, compétences communicationnelles, expérience, capacité d'investissement, etc.). Les dispositifs organisationnels de la maison Mimir ont beau viser une participation égale de la part de chacun des membres , on peut tout de même considérer la chose suivante :

> *« L'Assemblée Générale n'est une procédure « égalitaire » que de façon formelle […] Les individus qui y participent ne sont pas égaux devant la parole, la facilité d'expression, l'art d'animer et de contrôler une réunion, et aussi la possibilité d'accéder aux informations-clés. Les différences de nature psychologique (en dehors de tout problème de formation) font que tout le monde n'a pas les mêmes facilités de communication. Il faut s'attendre à ce que certains individus pèsent plus lourds que d'autres »* (Lepage, 1978, p. 43).

On peut alors craindre que se forme *« un système oligarchique non plus fondé sur le capital financier mais sur le capital culturel »* (Mothé, 2004, p. 4).

La domination serait la plus souvent liée au charisme (Canivenc, 2010), qui peut se définir de la manière suivante : « *qualité extraordinaire* […] *d'un personnage, qui est, pour ainsi dire, doué de force ou de caractère surnaturels ou surhumains ou tout au moins en dehors de la vie quotidienne, inaccessibles au commun des mortels* » (Weber, 1921, p. 320). Qu'est-ce qui a amené Renaud à

apparaître comme un « *leader charismatique* » ? Dans une domination basée sur le charisme, le pouvoir s'exprimerait au nom de *« la révélation, de l'oracle, de l'inspiration, ou d'une volonté de transformation concrète, reconnue pour son origine par la communauté de croyance, de défense, de parti ou autre »* (Weber, 1921, pp. 250-251). L'entretien que j'ai eu l'occasion de conduire avec Renaud m'a montré qu'il manie en effet très bien la langue et qu'il sait dessiner dans son discours une tension entre ce qui existe déjà (la réalité empirique) et ce qui pourrait se faire (l'horizon d'espoir). Cette tension est caractéristique de l'attente messianique (Fath, 2010) à laquelle Renaud répond, à l'humble échelle de la maison Mimir :

> *« En fait quand tu veux faire autrement bah il faut pas avoir peur d'expérimenter, faut pas avoir peur d'se casser la gueule… Et puis c'est là où nos politiques à l'heure actuelle n'ont aucun courage. C'est pas des gens courageux c'est des gens qui s'assoient sur le sens commun et qui reproduisent un schéma avec toutes les aberrations qu'il y a, qui vont critiquer c'même schéma et qui vont quand même le reproduire.* [La réalité empirique] […] *Et du coup on aimerait aller vers une société un peu idéale machin, on sait très bien que c'est pas idéal du tout, mais y'a une ligne d'horizon qui nous tient, qui nous pousse à aller d'l'avant, à tenter des choses à droite à gauche et qui fait qu'on reste quand même et qu'on y croit quand même quoi. Y'a un rapport à une certaine foi aussi dans c'genre de projet* [l'horizon d'espoir] *».*
> Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

Une domination au service ou au risque du fonctionnement collectif ?

L'inégalité liée aux facultés des différents membres d'une organisation autogérée serait acceptée par ces derniers :

> *« Les seules inégalités tolérées sont celles qui proviennent des différences naturelles de capacités et d'intelligence. La structure démocratique des groupes ne s'oppose pas à ces inégalités et se prête même très facilement aux excès de pouvoir des plus habiles ou des plus charismatiques. En fait, l'égalité a même davantage de chances de se maintenir dans la mesure où ces leaders ont le plus de possibilité d'exercer leur ascendant »* (Meister, 1964).

L'autogestion, qui interroge des modalités d'organisation que l'on pourrait croire inébranlables, a donc probablement besoin de telles personnalités charismatiques. Renaud semble reconnaître la nécessité d'avoir des personnes qui inspirent à d'autres le désir de changement : *« Globalement dans une dimension politique t'as des gens qui sont un peu éclaireurs, t'as des gens qui sont un peu*

suiveurs et puis t'as des gens qui s'en foutent royalement, et la masse s'en fout. Fin je c'est un peu condescendant c'que j'vais dire mais à partir du moment où ils ont un toit sur leur tête d'la bouffe dans leur gamelle, qu'ils arrivent à peu près à survivre correctement et qu'il y a un peu d'émancipation ou un semblant d'émancipation par rapport à c'qu'ils entendent, c'est bon quoi »[39]. Ainsi, certains considèrent que :

> *« Les communautés les plus démocratiques subsistent grâce à des personnalités qu'on appelle charismatiques et qui sont quelques fois un peu tyranniques… »* (Mermoz, 1978).

On peut distinguer une domination charismatique à tendance « *autoritaire* » d'une autre « *anti-autoritaire* » (Weber, 1921). Renaud semble s'inscrire dans la seconde. Il doit surtout sa position à son investissement sans faille dans la maison Mimir, investissement qui a été éminemment constructif pour celle-ci puisque certains semblent lui attribuer l'obtention du 18 rue Prechter : « *Après ça c'était tout l'avantage de Renaud qui est un fin politicien et qui a toujours eu une longueur d'avance sur la ville »*[40]. Les membres de l'association semblent ainsi reconnaître sa légitimité à exercer davantage de pouvoir que les autres et ne pas remettre en cause sa position dominante, bien que le fonctionnement collectif de l'organisation puisse parfois être entravé du fait de ces inégalités :

> *« Des fois t'as des individualités qui sont tellement fortes… ''Ouais mais moi j'veux ça ouais mais moi j'veux ça moi je moi je moi je''… L'ego nanana. Qui font qu'en fait bah le collectif, il en pâtit ».* Entretien le 9 mai 2019 avec Ophélie, membre du CA de la maison Mimir.

On peut également aisément remarquer que celui qui apparaît comme leader de la maison Mimir n'est autre que l'un de ses fondateurs et donc l'un de ses membres les plus anciens. On peut alors parler de *« gérontocratie »* (Weber, 1921) : la domination est légitimée par le fait que les plus anciens connaissent le mieux les principes et valeurs de la structure, et apparaissent ainsi comme « *les gardiens du projet politique et collectif de l'organisation* » (Canivenc, 2010). L'expérience des anciens peut certes être bénéfique à l'organisation, mais une appropriation du pouvoir est à craindre et peut menacer le fonctionnement collectif de l'association autogérée. La gérontocratie peut avoir tendance à amplifier le retrait des membres les moins affirmés :

---

39 Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

40 Entretien le 10 mai 2019 avec Eugénie, membre du CA de la maison Mimir.

> *« T'as des gens qui vont dire ''Mais en fait j'suis un ancien ici. Je sais d'quoi j'parle'' Euh alors la légitimité d'l'ancienneté c'est quelque chose parce que t'es ancien donc tu sais comment qu'ça fonctionne, t'as vu comment qu'ça fonctionnait donc des fois t'as des choses à nous transmettre. Mais j'suis ancien et j'ai des droits et plus que toi, y'en a aussi qui le font ».* Entretien le 9 mai 2019 avec Ophélie, membre du CA de la maison Mimir.

Flou dans la gouvernance : le fonctionnement collectif desservi

Les leaders d'une association autogérée comme la maison Mimir doivent donc principalement leur position dominante à leur charisme et/ou ancienneté. Ces derniers ont beau jouir d'une certaine forme de pouvoir, ils se doivent d'être bien plus investis au sein de l'association, ils ont davantage de responsabilités, fournissent davantage de travail, peuvent se sentir seuls dans leur tâche et s'épuisent donc plus vite : *« Et du coup à c'moment-là, en 2015, y'avait plus que Renaud qui était le père fondateur – moi j'aime bien les appeler comme ça – de la maison et qui lui était déjà en bout de souffle quoi. Et c'qui fait qu'en 2016 il a démissionné de son poste de président, et alors que c'était plus que le seul à peu près qui était en place »*[41].

En effet, Renaud occupait jusqu'en 2016 le poste de président de l'association de la maison Mimir. Lors de la création de l'association, celle-ci se dote (du moins de manière administrative) d'une gouvernance classique :

> *« Avant c'était une présidence. T'avais un président un secrétaire un trésorier mais c'était plus des membres fantômes parce que de toute façon c'était tout le monde qui prenait les décisions. »* Entretien le 9 mai 2019 avec Ophélie, membre du CA de la maison Mimir.

Renaud est président dès la création de l'association en janvier 2010, jusqu'à sa démission[42] au profit d'Eugénie en 2016. Il est fort probable que bien qu'au sein de la maison Mimir il soit dit et répété que chacun peut participer aux décisions de manière égale, ces statuts aient participé à renforcer la position de leader de Renaud :

---

41 Entretien le 10 mai 2019 avec Eugénie, membre du CA de la maison Mimir..

42 Démission liée à sa trop grande implication dans la maison, qui l'avait à l'époque épuisé. Après cette démission, Renaud voyagera en France et ailleurs, avant de monter avec des amis un projet comparable à Mimir, mais dans la campagne alsacienne.

> *« Y'a eu des personnes qui étaient frileux d's'investir parce qu'on s'rend compte que c'est énormément d'boulot.* […] *Tu vois aussi à quel point le statut finalement fait qu'tu peux t'sentir ptêtre seul, d'avoir une seule personne finalement qui a signé les statuts – fin trois personnes parce qu'il faut trois personnes avec Flo trésorier et un secrétaire. T'avais que trois personnes qui étaient légalement responsables ».* Entretien le 9 mai 2019 avec Ophélie, membre du CA de la maison Mimir.

L'existence de ces statuts, qui ne mettent pas tous les membres sur un pied d'égalité (du moins légalement), rend floue l'organisation de l'association : *« Donc du coup j'suis rentrée en 2011, au début j'savais pas trop quoi faire, quoi dire, à qui parler ou quoi que ce soit donc ça a mis un peu son bout de temps »*[43].

La maison Mimir a été créée avec *« un projet bah à la base d'hébergement de gens à la rue »* [44]. Etant donné que l'association est autogérée et que comme évoqué plus haut l'investissement des membres n'est pas égale (certaines personnes apparaissant notamment comme *« retraitistes »*), très vite des habitants se sont vus accuser de profiter du lieu sans apporter une aide suffisante :

> *« Vu que c'est très difficile de savoir où sont les limites de qui tu accueilles, pourquoi tu l'accueilles, même si y'a des règles de base qui ont été mises en place en fait quand tu t'retrouves devant quelqu'un qui…qui juste te dit ''J'ai pas d'logement, j'sais pas où dormir'' et qu'il fait froid, bah généralement même si c'est pas autorisé mais qu'c'est quelqu'un qui s'investit beaucoup dans la maison on l'autorise à dormir là. Sauf qu'après en réalité il prend des habitudes, il invite ses potes et souvent en fait quelque chose qui était prévu pour être temporaire devient permanent donc les gens squattent.* […] *T'as des gens qui abusent en fait de la situation, et c'est ça le problème ».* Entretien le 29 avril 2019 avec Hélène membre du CA de Mimir.

> *« Les habitants vivaient vraiment au profit de l'association en-dessous et c'était vraiment devenu un peu un capharnaüm parce qu'on avait une invasion de punaises de lit.* […] *Ici ça pouvait être l'hôtel quoi, t'imagines t'as quand même, tu paies pas d'loyer du coup, la bouffe c'est d'la récup comme on disait où t'as d'l'opulence quoi. En fait ton RSA qu't'avais – puisqu'on parlait quand même d'une personne et demi sur 10 qui travaillait – bin tu l'dépensais en fumette quoi en gros ou en alcool. Donc c'était vraiment la pampa quoi ».* Entretien le 10 mai 2019 avec Eugénie, membre du CA de la maison Mimir.

---

43 Entretien le 10 mai 2019 avec Eugénie, membre du CA de la maison Mimir.

44 Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

Les bénévoles de la maison Mimir profitaient donc d'un avantage en nature de la part de l'association qui détient le 18 rue Prechter : le logement et la nourriture. Ceci n'est pas autorisé par la loi car les avantages en nature constituent des rémunérations, un bénévole peut être requalifié par l'URSSAF en tant que salarié, et une cotisation aux charges sociales est alors obligatoire (Code de la sécurité sociale, 2018). L'une des membres du CA a conscience de cet écart :

> *« Avant la fermeture donc de 2015, c'était les habitants en fait qui étaient en charge de la vie associative en d'sous. Tout au début le Barakawa bin c'était un habitant qui avait un jour de Barakawa par semaine.* […] *Et du coup bin c'était vraiment eux qui étaient bin référents de la vie associative en dessous. Et en fait ça après on s'est rendus compte que c'était pas possible pour une personne, en fait si t'es… Comme du coup ils étaient dans l'association, en fait ils bénéficiaient du fruit en nature de l'association. Et ça c'est une chose dont on a pas le droit en France, qui est interdite par la loi. Une association qui possède un lieu, tu peux pas jouir de ce fruit à titre individuel. »* Entretien le 10 mai 2019 avec Eugénie, membre du CA de la maison Mimir.

À ses débuts, les problèmes internes de l'association sont donc nombreux : l'association ne semble pas pouvoir survivre sans un « leader charismatique » qui instaure une hiérarchie dans un espace qui se veut anarchiste. Cette position dominante conjuguée à un flou dans la gouvernance réglementaire de l'association entraîne une participation inégale de la part des bénévoles, certains peinant à porter l'association tandis que d'autres profitent des avantages en nature qu'offre Mimir.

2.1.2 La nécessité de repartir sur des bases solides

A cette époque, l'association ne rencontre pas que des problèmes internes. Les « mimiriens » ont certes réduit le bruit, le voisinage continue de se plaindre du 18 rue Prechter :

> *« J'pense que c'était une source de nuisances beaucoup pour le voisinage à un moment donné ».* Entretien le 2 mai 2019 avec Pauline Levain, chargée de mission au sein de la direction de territoire du quartier.

> *« La Putch donc la salle de concert elle est pas super isolée et le problème c'est que quand y'a des concerts les gens vont fumer dans la cour. Donc ça fait du bruit. Et pendant un moment y'avait aussi des gens qui faisaient du tam-tam dans la cour jusqu'à pas d'heure. Donc y'a eu beaucoup de mauvaise entente avec les voisins au début ».* Entretien le 29 avril 2019 avec Hélène, membre du CA de Mimir.

Surtout, l'association ne s'empresse pas de mettre la maison aux normes ERP comme cela avait été convenu avec la mairie : *« Y'a eu aussi une descente de flics en juin 2015. En fait quand on a eu le bail emphytéotique en 2013 on s'est engagés auprès de la mairie à mettre la maison aux normes ERP et à rénover le reste du bâtiment. Et en 2015 en fait y'avait eu aucun travaux qui avaient été faits sur ça. Donc y'a des flics qui sont arrivés, et qui nous ont dit ''Bah maintenant si vous ne rénovez pas la maison qu'vous la mettez pas aux normes ERP, on peut tout simplement vous virer'' »*[45].

L'association décide, en août 2015, de fermer la maison pour procéder au chantier nécessaire. Elle voit dans cet impératif une occasion de réfléchir au projet sur le long terme de la maison Mimir :

> *« Avant que la ville décide de fermer la maison parce ça faisait n'importe quoi, l'association a décidé « bon on arrête tout, et on r'met les choses à plat. On vide la maison, on se débarrasse de ces putains de punaises de lit, et on fait l'chantier et on relance le truc ».* Entretien le 9 mai 2019 avec Ophélie , membre du CA de la maison Mimir.

La maison restera alors fermée pendant deux ans, jusqu'à l'été 2017. L'une des bénévoles considère alors qu'il est important de filmer ce moment qui constitue pour elle une réelle *« transition »* dans l'histoire de la maison Mimir :

> *« Quand j'suis revenue c'était un chantier total, en fait Mimir s'est complètement euh…Bin ils avaient enlevé les murs, ils avaient enlevé les plafonds. Donc j'me suis dit ''Mais là on est en train d'perdre quelque chose, il faut vraiment filmer ça en fait, parce que c'est un truc c'est dingue en fait c'qui s'passe, ils ont tout pété, ils vont tout faire tous seuls, sans argent fin avec de l'argent mais très peu. Euh, avec de la récup. Et en plus, Renaud s'en va ».* Entretien le 29 avril avec Hélène, membre du CA de Mimir et réalisatrice d'un documentaire sur l'association.

La fermeture a un triple intérêt : mettre la maison aux normes ERP, redéfinir les statuts de l'association ainsi que trouver une manière de la perpétuer une fois Renaud (le « leader charismatique ») parti, et instaurer une relation saine avec les voisins : *« A partir de 2015 y'a eu une décision de justement de…de bien s'entendre avec les voisins justement parce que c'était important pour que le lieu existe »*[46].

---

45 Entretien le 10 mai 2019 avec Eugénie, membre du CA de la maison Mimir.

46 Entretien le 29 avril avec Hélène, membre du CA de Mimir.

Comment réaliser des travaux de structure en restant autogéré ?

Une campagne de financement participatif sur le site internet Ulule[47] est alors lancée, avec l'objectif d'atteindre 7000 €. L'association dépasse son objectif de quelques centaines d'euros et des événements de soutien sont organisés pour compléter cette campagne de don. Via la récupération de matériaux et l'appel à volontaires, l'association parvient à réaliser les travaux de manière autonome. Mais c'est sans compter l'aide de Guillaume (cf. Illustration 10), fraîchement diplômé en architecture de l'INSA Strasbourg et qui vient apporter son aide et son expertise aux « mimiriens » pendant près de deux ans :

> *« Pour moi c'est le mec qui vient un peu sauver, enfin qui a les compétences et les connaissances pour faire tenir le truc. Il est pas là pour après faire tenir l'association mais au niveau de la structure, c'est certainement celui qui a le plus de… ».* Entretien le 29 avril avec Hélène, membre du CA de Mimir.

Il réalise les plans (cf. Annexe 3) et supervise la rénovation de la bâtisse vieille de près de 500 ans.



Illustration 10 : Guillaume, chef de projet lors des travaux à Mimir. Source : Rêves en chantier d'Hélène Rastegar (2019)

Guillaume est intervenu auprès de Mimir en tant qu'expert, mais en habitant dans la maison pendant les travaux et en associant l'ensemble des habitants au projet. L'association a donc su rester autogérée

[47] Un des principaux sites européens de financement participatif, fondé en France en 2010.

même lorsque des gros travaux de structure étaient nécessaires. Renaud estime que si Mimir avait fait appel à *« un entrepreneur classique, avec un modèle classique », « ça coûterait une fortune à la collectivité, y'aurait plein d'aberrations par rapport au mode de fonctionnement… »*[48]. Il estime que :

> *« Chacun est expert forcément d'une question. Il est expert parce qu'il le vit. Et le problème j'pense justement fin c'est là qu'la question d'l'urbanisme ou autre est très questionnante c'est que, on créé des experts de la ville de demain. Mais c'est des experts qui sont extrêmement déconnectés du terrain – alors ils sont connectés par des sociologues qui vont faire des entretiens, semi-directifs sur tels questions – ils ont un paquet d'éléments à compiler. Mais derrière, la manière la plus cohérente pour moi d'construire une ville c'est pas d'être à travers des filtres d'expertise qui viennent proposer la ville de demain, c'est d'dire comment est-ce que au jour le jour on construit avec les gens qui sont là. Et les gens qui sont là et qui y vivent, c'est les gens qui sont le plus experts de la situation.* […] *Il faut déconstruire la société d'l'expertise pour faire en sorte que les gens qui ont des connaissances soient des personnes ressources, et que l'expertise ne soit pas gage d'un pouvoir et du fait d'asseoir un pouvoir, qui est souvent le pouvoir politique aussi qui va avec l'expert aussi quoi »* Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

Renaud rejoint l'idée d'expertise citoyenne et oppose une théorie élitiste à une théorie participationniste. Il estime que l'expert devrait agir en tant que consultant auprès des citoyens et rejoint ainsi l'idée suivante :

> *« C'est la personne qui porte la chaussure qui sait le mieux si elle fait mal et où elle fait mal, même si le cordonnier est l'expert qui est le meilleur juge pour savoir comment y remédier* [...] *Une classe d'experts est inévitablement si éloignée de l'intérêt commun qu'elle devient nécessairement une classe avec des intérêts particuliers et un savoir privé - ce qui, sur des matières qui concernent la société, revient à un non-savoir »* (Dewey, 1954, p. 207).

Un parallèle peut être établi avec l'habitat participatif, qui est très développé à Strasbourg. J'ai eu l'occasion de conduire un entretien avec l'une des personnes ayant le plus porté cette forme d'habitat : Alain Jund, adjoint au maire de Strasbourg en charge de l'urbanisme et président du Réseau National des Collectivités Pour l'Habitat Participatif (RNCHP) de 2014 à 2019. Selon lui, il est très difficile de *« rendre accessible l'habitat participatif au plus grand nombre » : « Comment faire pour que ce*

48 Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

n'soit pas que des architectes, des personnes qui savent bâtir ou construire qui y ont accès… ? »[49]. Pour essayer de mettre fin au *« culte des experts »*[50], M. Jund m'a expliqué que la mairie de Strasbourg finançait une association, Ecoquartier Strasbourg, qui fait : *« deux choses dans c'domaine-là : elle fait d'la formation et d'l'information, à destination de ceux qui veulent mener des projets d'habitat participatif bah pour un peu outiller ou…j'sais pas si j'dois dire armer, mais en tout cas donner des informations. Quand on est néophyte, bah c'est de s'dire bah y'a le B A BA, mais il faut aussi d'la formation. »*[51]. M. Jund semble donc lui aussi vouloir tendre vers une expertise non plus descendante mais au service des habitants.

Une redéfinition de l'organisation et des règles de la maison

La fermeture de la maison survient en parallèle de la démission du président de l'association, Renaud. Celui-ci décide de prendre du recul par rapport à cette maison au sein de laquelle il estime s'être trop impliqué mais qu'il ne quittera jamais vraiment. Une présidence intérimaire est alors occupée par Eugénie, le temps de passer à une association collégiale :

> **Renaud :** Le seul truc c'est qu'il faut assumer à un moment donné le fait de dire bin on prend la relève de la Maison Mimir, Renaud il est plus là. Et ça, vous avez compris, la seule chose violente…
>
> **Baptiste** : c'est le rôle d'Eugénie ça, du président !
>
> **Renaud** : Nan, c'est pas le rôle du président, c'est de la présidence en intérim. Eugénie la seule chose qu'elle a à faire c'est gérer de la technocratie de merde. Pour le reste, on est tous autant responsables qu'Eugénie de cette maison.
>
> **Baptiste** : Entendu, d'accord. D'accord.
>
> **Renaud** : C'est vraiment un truc qu'il faut s'intégrer. Si on reproduit la place que j'ai eue moi et qu'on cale ce schéma-là de merde sur Eugénie, on tue Eugénie dans les six mois.
>
> Retranscription du documentaire *Rêves en chantier* (2019) d'Hélène Rastegar [92 minutes].

---

49 Entretien le 18 avril 2019 avec Alain Jund, adjoint au maire en charge de l'urbanisme et président du RNCHP.

50 Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

51 Entretien le 18 avril 2019 avec Alain Jund, adjoint au maire en charge de l'urbanisme et président du RNCHP.

Eugénie accompagnera cette transition en étant présidente de l'association pendant un an. Il n'est alors pas clair aux yeux de tout le monde que cette fonction n'est que de façade et qu'elle ne désire pas être plus décisionnaire que les autres « mimiriens » :

> *« Ça a été lourd hein. Parce que du coup de savoir qui est l'responsable qui est l'chef, de est-ce que j'peux faire ça, bah pendant tout un premier temps, eh bin tout le monde venait vers moi pour que j'prenne des décisions à leur place. Alors que l'idée d'la maison c'est qu'on peut tous prendre ces décisions-là du moment qu'elles soient pour le bien d'tous et l'respect d'chacun quoi ».* Entretien le 10 mai 2019 avec Eugénie, membre du CA de la maison Mimir.

Le même phénomène que celui décrit avec Renaud (cf. 2.1.1) : dans un espace sans gouvernance, une personne qui ne désire à priori pas être chef est légitimée.

Pendant ces deux années de fermeture de la maison, les bénévoles ont décidé que les co-responsables de l'association seraient les membres du conseil d'administration, et que ce CA serait constitué d'un minimum de neuf personnes. En avril 2019, dix personnes, qu'Eugénie aime surnommer de manière affectueuse les « *coquillards* », font partie de cette « *coquille* ». L'avantage d'une collégiale est notamment le moindre poids des responsabilités liées à l'association : *« T'es légalement responsable d'une baraque. Si y'a un problème ça t'retombe dessus. Mais t'es plus de 10. Donc c'est un peu dilué »*[52]. Quelques « *coquillards* » insistent sur la nécessité d'avoir cette « *coquille* », d'avoir *: « au moins un noyau dur en fait. Au moins quatre personnes, cinq personnes, ouais qui vraiment tiennent le truc quoi »*[53]. Les membres de la collégiale s'engagent pour un an et ont alors le choix de renouveler leur statut ou d'y mettre fin. La fermeture du lieu est marquée par une réelle volonté de remettre les choses à plat puisqu'une charte résumant la raison d'être de l'association, ses valeurs et principes est rédigée pour la première fois (cf. Annexe 4).

Les bénévoles de la maison Mimir prennent donc conscience, à l'occasion d'une intervention des autorités, des problèmes rencontrés par l'association. La maison ferme pendant deux ans avec pour visée principale la rénovation de la bâtisse. Mimir reste autogérée, mettant à profit l'aide d'un expert qui agit pour elle en tant que consultant. L'association (dont Renaud ne souhaite plus être président) profite également de la fermeture pour repenser son organisation et adopte un fonctionnement en collégiale.

---

52 Entretien le 9 mai 2019 avec Ophélie, membre du CA de la maison Mimir.

53 Entretien le 29 avril 2019 avec Hélène, membre du CA de la maison Mimir

2.2 Un mode d'organisation qui montre ses failles

La maison Mimir réouvre au public durant l'été 2017, une fois l'ensemble du rez-de-chaussée rénové et mis aux normes ERP. Des travaux sont encore régulièrement organisés pour rénover les étages qui ne sont pour l'instant plus occupés. Ces travaux font à nouveau appel au bénévolat et à la récupération de matériaux, et bien qu'aucune échéance ne soit définitivement fixée, les avoir terminé avant 2021 est un objectif officieux. Le lieu organisant très régulièrement des événements, il est en effet difficile d'avancer rapidement sur le chantier.

Bien que les membres de l'association se soient « *cherchés pendant un certain temps* »[54], beaucoup estiment que la maison Mimir est « *plus apaisée* »[55] depuis la réouverture. Eugénie estime ainsi que lors de la fermeture, elle et les autres membres de l'association ont construit « *correctement ce tissu associatif* »[56]. Pourtant, de nombreuses difficultés dans le fonctionnement de la maison ainsi que des écarts par rapport aux objectifs que s'étaient fixés l'association sont encore aujourd'hui identifiables.

2.2.1 Mimir en association collégiale : un pouvoir qui reste difficile à partager

L'organisation de l'association

Les bénévoles de la maison Mimir utilisent des outils internet classiques : un Google Agenda et un Discord par exemple. Un tableau est également présent physiquement dans la maison, où sont écrites les permanences et qui fait quoi selon les jours. La division du travail est officieuse et se joue principalement sur des critères de compétences : les « mimiriens » se proposent pour les tâches qu'ils s'estiment capables de faire. Soit leur travail vise l'entretien de la maison et sa pérennisation, soit il s'inscrit dans le domaine social avec la bagagerie par exemple. Les bénévoles ne sont pas à l'initiative de projets culturels, qui sont organisés par des associations ou des artistes extérieurs, mais ils les

54 Entretien le 3 mai 2019 avec Marie-Dominique Dreyssé, adjointe au maire de Strasbourg en charge de la politique d'action sociale.

55 Entendu notamment lors d'entretiens avec Marie-Dominique Dreyssé (le 3 mai 2019), adjointe en charge de la politique d'action sociale, et Pauline Levain, (le 2 mai 2019), chargée de mission au sein de la direction de territoire du quartier Bourse-Esplanade-Krutenau.

56 Entretien le 10 mai 2019 avec Eugénie, membre du CA de la maison Mimir.

encadrent. Des AG sont organisées tous les premiers samedi du mois. Celles-ci sont ouvertes à tous, même au public, et ont pour but de parler « *des murs, de comment on va refaire le papier peint, etc. »*[57], « *d'faire un état des lieux sur c'qui s'passe »*[58]. C'est donc ici que sont distribuées (selon le volontariat) les tâches liées à la maison et à son travail social. Ces AG ont donc une visée pratique liée entre autres au bâti et à la pérennisation du lieu. Elles ne sont pas celles qui passionnent le plus les bénévoles de l'association : « *On s'prend la tête sur des trucs plus ou moins importants »*[59]. Ce sont les « AG projets », tous les deuxièmes mardi du mois, qui remportent un plus grand succès :

> *« Le mardi bah c'est intéressant parce que les assos extérieures ou même des personnes individuelles peuvent venir et ils disent ''Hé moi j'ai un projet !'', et donc t'as une personne de la collégiale qui dit ''Hé moi il m'intéresse ton projet, j'veux être référent d'ton projet'', on s'organise et puis on pose une date etc. Et ça au départ c'était que les gens d'la collégiale qui faisaient ça, et maintenant on a ouvert, les personnes de confiance elle peuvent être référentes. »* Entretien le 9 mai 2019 avec Ophélie, l'une des membres du CA de la maison Mimir.

Être référent implique de se mettre à disposition de l'association extérieure afin d'expliquer comment s'organise l'événement accueilli par la maison, et d'être présent pendant toute la durée de l'événement en question afin de s'assurer que celui-ci se déroule bien.

En apparence, le pouvoir est équitablement partagé au sein de la maison Mimir puisque toutes les décisions se prendraient au consensus en AG :

> *« Toutes les décisions se prennent en AG, toutes les personnes qui sont en AG ont le droit de dire quelque chose et après le but c'est le consensus. Donc en fait on va débattre débattre débattre jusqu'à c'qu'on soit tous d'accord. Sinon, c'est reporté à l'AG d'après. Et comme les AG sont ouvertes au public, n'importe quelle personne peut venir émettre son avis, écouter conseiller faire des réprimandes etc.* […] *Le premier samedi du mois, c'est le seul moment où on peut décider. On s'est dit, si on créé un espace-temps où on peut décider et c'est pas un groupe de personnes qui décide et bin du coup toutes les décisions se prennent à c'moment-là. C'qui fait qu'du coup tout l'reste du temps c'est vraiment que des conversations interpersonnelles. »* Entretien le 10 mai 2019 avec Eugénie, membre du CA de la maison Mimir.

---

57 Entretien le 9 mai 2019 avec Ophélie, membre du CA de la maison Mimir.

58 Entretien le 29 avril 2019 avec Hélène, membre du CA de la maison Mimir

59 Entretien le 9 mai 2019 avec Ophélie, membre du CA de la maison Mimir.

Comme on pourra le deviner, prendre l'ensemble des décisions au consensus et non par voie hiérarchique requiert davantage de temps et donc de patience :

> *« A partir du moment où tu fais les choses au consensus, où t'as pas un chef qui prend les décisions finales, ça prend plus de temps quoi qu'il arrive. C'est un fait. Ça prend plus la tête aussi. Parce que quand t'as onze cerveaux qui bouillonnent avec onze idées différentes, sur qu'est-ce qu'on va faire de ces chiottes, qu'est-ce qu'on va faire de ça, ça prend plus la tête, ça s'engueule beaucoup plus et les décisions se prennent beaucoup plus lentement ».* Entretien le 9 mai 2019 avec Ophélie, l'une des membres du CA de la maison Mimir.

En plus des AG, des « *cercles de paroles* » sont réservés « *aux membres fin aux gens…Même si t'es pas forcément membre du CA mais vraiment des gens qui s'investissent beaucoup et qui euh…Et qui sont bénévoles mais qui sont pratiquement comme des membres du CA sans avoir comment dire, le même pouvoir »*[60].

La *« coquille »* : remplacement du « *leader charismatique* »

Les membres de la collégiale semblent en effet posséder un plus grand pouvoir que les autres bénévoles de la maison Mimir, pouvoir lié à leurs plus grandes responsabilité et que les « *coquillards* » tentent de nuancer :

> *« Dans les statuts du coup voilà, t'as une horizontalité. Mais t'as quand même 10 personnes qui sont responsables, et les autres qui le sont pas. Néanmoins, si t'as envie d'venir faire un truc on essaie de pas… de pas empiéter là-dessus. De pas empiéter sur la liberté de chacun et sur la parole de chacun ».* Entretien le 9 mai 2019 avec Ophélie, l'une des membres du CA de la maison Mimir.

Cette bénévole m'a également parlé « *d'enjeux de pouvoir et de domination* » dans la maison, qui seraient inévitables « *quand t'es un groupe ensemble* ». Elle affirme que le fait de détenir les clés de la bâtisse serait par exemple l'une des manières d'exercer du pouvoir au sein de Mimir : *« Ces clés elles peuvent être confiées à quelqu'un, de confiance encore une fois. En fait si tu t'mets dans les p'tits papiers des gens du…du collège, et bin les portes sont ouvertes. Si t'es pas dans les p'tits papiers, on te confiera plus grand-chose »*[61]. Les « *coquillards* » sont également les seuls à pouvoir

60 Entretien le 29 avril 2019 avec Hélène, membre du CA de la maison Mimir.

61 Entretien le 9 mai 2019 avec Ophélie, membre du CA de la maison Mimir.

refuser l'intégration d'un nouveau membre à la collégiale, et disposent pour ce faire d'un délai de trois mois :

> *« Alors pour rentrer aujourd'hui dans la coquille, faut qu'tu viennes à une assemblée générale qui se tient tous les premiers samedi du mois. Et à ce moment-là faut qu'tu formules le vœu de vouloir rentrer dans la coquille.* […] *À partir d'ça y'a un délai de 3 mois, où du coup on peut s'rétracter, soit cette personne-là soit les membres qui sont déjà en place. Dire « bah non, ça va pas, il s'est passé un truc » ou j'sais pas trop quel cas de figure pourrait y'avoir mais du coup on a pensé ça. Du coup là notre AGE, donc l'Assemblée Générale Extraordinaire qui va renouveler la coquille elle est en septembre. Là ça fait déjà deux assemblées où on dit aux personnes qui sont présentes qu'il faut qu'elles pensent à signaler leur envie de rentrer dans la coquille, avant l'AGE de septembre. Afin qu'on ait le délai de trois mois entre les deux quoi. »* Entretien le 10 mai 2019 avec Eugénie, membre du CA de la maison Mimir.

> *«Les personnes qui veulent rentrer dans la collégiale on leur demande d'être présentes avant, qu'on apprenne à les connaître. Qu'on apprenne à leur faire confiance qu'on s'fasse confiance mutuellement qu'ils voient c'que c'est aussi, les merdes qu'il peut y'avoir. Qu'ils sachent dans quoi ils mettent les pieds ».* Entretien le 9 mai avec Ophélie, membre du CA de la maison Mimir.

Si l'on s'en tient aux attributions que détiennent effectivement les membres de la collégiale, il n'y a donc rien de très démocratique dans le fait, pour des personnes détenant davantage de pouvoir que les autres, d'avoir un droit de veto sur les personnes qui leur succèderont. Il semble que les « *coquillards* » ont remplacé le « *leader charismatique* » qu'était Renaud, dans cette association qui se réclame anarchiste mais au sein de laquelle une certaine hiérarchie subsiste.

On aura donc vu que les membres de la collégiale détiennent davantage de pouvoir que les autres bénévoles, qui doivent gagner leur confiance pour intégrer la « coquille ». Cependant, il convient de nuancer l'emprise de la collégiale sur la maison. Premièrement, il est difficile de déterminer ce que les « coquillards » ont vraiment de plus par rapport aux autres bénévoles : est-ce vraiment du pouvoir, ou plutôt des responsabilités collectives ? Deuxièmement, la frontière est fine entre d'un côté pouvoir arbitraire, inégalités et hiérarchie à l'œuvre, et de l'autre l'aspect pratique de la précaution, de la prudence qui veut que les bénévoles évoluent dans un réseau d'interconnaissances serrées. Troisièmement, Mimir étant autogérée et nécessitant une grande implication de la part de ses membres, j'ai pu observer que ce sont souvent les personnes les plus investies qui sont perçues comme étant les plus légitimes pour prendre des décisions. Etant donné que les décisions les plus importantes sont prises au consensus en AG, que la légitimité des bénévoles extérieurs à la

« coquille » n'est pas reniée (s'ils s'impliquent) et que l'implication des bénévoles ne dépend pas de leur appartenance ou non à la collégiale, dans les faits les bénévoles sont tout de même plus ou moins sur un pied non pas d'égalité, mais d'équité. C'est ce qu'explique une bénévole, dont il faudrait en théorie nuancer les propos puisqu'elle est elle-même membre de la collégiale, mais dont le discours se vérifie dans les faits :

> *« En fait c'est pas que la coquille. À la base on voulait un truc qui soit vraiment le plus horizontal que possible quoi. Là dans les statuts on a mis un minimum de 9, on pourrait être 40 dans cette coquille et c'est juste qu'on s'rait responsables pénalement de la maison et puis après c'est à nous tous de prendre des décisions. Y'a des gens qui font pas partie d'la coquille, qui sont quand même engagés ici, qui donnent leur temps, qui font des choses qui viennent aux AG, et qu'on va écouter et prendre en compte comme une autre personne qui fait partie d'la coquille quoi. Ça c'est vraiment un truc qu'on essaie de cultiver pas qu'ce soit fermé ».*
> Entretien le 10 mai 2019 avec Eugénie, membre du CA de la maison Mimir.

S'il venait à arriver que cela change, la parole au sein de l'association est assez libérée pour que toute hégémonie soit rapidement dénoncée.

L'individu face au collectif

On aura donc eu l'occasion de s'intéresser aux limites organisationnelles de l'autogestion. Il convient de maintenant se pencher sur les limites humaines de ce mode d'organisation. L'autogestion, bien qu'elle revête un caractère émancipateur, suggère l'implication quotidienne de toutes et tous dans tous les domaines de la vie collective[62]. L'autogestion invite au développement de la conscience collective des bénévoles. La question de l'implication est ainsi primordiale à Mimir :

> *« Des fois le collectif il vient bouffer aussi toi ta liberté en tant qu'individu. Et c'est vraiment un jeu entre collectif et individu qui est difficile à tenir. Parce qu'il faut qu'tu t'sentes libre toi en tant qu'individu, pas à t'dire ''Putain j'suis obligé d'faire ça'', mais en même temps faut qu'tu t'engages dans l'collectif ».* Entretien le 9 mai 2019 avec Ophélie, membre du CA de la maison Mimir.

62 Ceci explique peut-être, d'ailleurs, le fait que Mimir ait du mal à se passer d'une certaine hiérarchie (ou du moins de la prise de responsabilités collectives par quelque uns), qui aide à fédérer les bénévoles.

Une grande implication est donc nécessaire pour faire fonctionner Mimir. Celle-ci peut avoir tendance à épuiser les bénévoles :

> *« Tu rencontres plein d'gens, tu…c'est un lieu qui t'aspires en fait, parce que y'a toujours des trucs à faire. Déjà y'a plein d'trucs à bricoler y'a toujours un truc qui va pas, et puis tu accueilles un public qui est comment dire en…qui est parfois en détresse. Ou en demande. Donc ça puise dans tes réserves ».* Entretien le 29 avril 2019 avec Hélène, membre du CA de la maison Mimir.

C'est notamment cet épuisement qui amène Renaud, très investi dans la maison pendant six ans, à quitter son statut de président. Le même phénomène est en train de se produire avec Eugénie, qui était présidente intérimaire de l'association pendant un an :

> *« Je m'suis dit c'est le moment que vraiment j'prenne un peu l'large et j'ai donné c'qu'il fallait qu'je donne quoi.».* Entretien le 10 mai 2019 avec Eugénie, membre du CA de la maison Mimir.

> *« Elle* [Eugénie] *est en train d'essayer de s'détacher du lieu et de monter sa propre association.* […] *Mais je sais que y'a quelques mois elle me disait que…qu'elle arrivait pas, que c'était trop pour elle. Qu'il fallait qu'elle quitte le lieu mais que elle arrivait pas parce que pour l'instant elle avait l'impression que y'a personne d'assez euh…investi pour pouvoir prendre le relais en fait ».* Entretien le 29 avril 2019 avec Hélène, membre du CA de la maison Mimir.

Du fait que certains ne s'impliquent pas suffisamment au sein de Mimir, certains s'impliquent donc plus qu'ils ne le voudraient : *« Ca d'mande énormément de responsabilités et des fois y'en qui veulent partir en claquant la porte et plus jamais revenir hein. Et ça ça a été un peu l'cas à certains moments »*[63]. On peut parler d' « *auto exploitation consentie »* (Canivenc, 2010), un phénomène que l'on peut remarquer dans de nombreuses expériences autogestionnaires et qui va à l'encontre de l'image utopique que l'on peut avoir de l'autogestion dans les années 1970 :

> *« Nombreux sont les candidats à ''l'alternative'' , au ''travailler autrement'' qui s'imaginent un monde sans contrainte où le désir du moment fait loi, qui se limite au court terme, etc. Ils sont surpris de trouver des ''alternatifs'' qui ne cessent de se ''dépasser'', de se '' surpasser'' dans la disponibilité, la créativité, la communication, la production, le service…Voilà qu'au mythe du ''baba cool'' à la campagne se substituent les ''accrocs de l'agir'' ; voilà que pour ''mieux faire'', il faut commencer par ''faire plus'' »* (Barras, Bourgeois, Bourguinat, & Lulek, 2002, p. 49).

63 Entretien le 9 mai 2019 avec Ophélie, l'une des membres du CA de la maison Mimir.

Court aparté

Cette auto-soumission peut se produire dans des entreprises autogérées. Lorsqu'elle survient dans le domaine du travail, elle se fait au profit de l'entreprise et ne vise plus tellement l'émancipation. On comprend donc mieux le regain de l'idéologie autogestionnaire dans les entreprises contemporaines : les professionnels des ressources humaines peuvent y voir l'occasion de mieux exploiter des salariés, salariés à priori heureux de cette exploitation qui leur est vendue comme étant émancipatrice (Boltanski & Chiapello, 1999).

Selon Eugénie, l'autogestion, en refusant toute hiérarchie, responsabilise d'autant plus les membres d'une association :

> *« L'autogestion c'est aussi histoire de dire que c'est pas une maison qui appartient à quelqu'un, faut pas venir ici en disant ''Qui est le responsable, est-ce que je peux faire ça ?''. C'est l'idée d'se dire c'est l'autogestion c'est ta propre maison c'est ta deuxième maison, fais ce que tu veux dedans, par contre à partir du moment où tu respectes les autres et que c'est dans le bien de tous quoi. Donc en ça l'autogestion elle est importante quoi, si on avait pas ça, et bin ptêtre que les gens ils feraient ptêtre plus n'imp, ils s'responsabiliseraient pas autant par rapport à la maison ».* Entretien le 10 mai 2019 avec Eugénie, membre du CA de la maison Mimir.

Pourtant, l'autogestion comporte son lot de dérives individualistes. Avant la fermeture de la maison Mimir en 2015, certains profitaient du toit que leur offrait la maison Mimir sans participer « suffisamment » selon certains à la gestion de ce lieu (cf. 2.1.1 Les premières difficultés rencontrées par la maison Mimir). Des dérives peuvent encore aujourd'hui être observées :

> *« Chacun a son idée d'l'anarchisme mais t'as des gens ils s'disent ''Ouais mais moi j'fais c'que j'veux en fait''. Donc là il fallait un peu responsabiliser les gens et ça pose question en fait, quand t'as toujours été habitué à faire c'que tu voulais. A t'servir ou à pas participer, fin c'est la question d'mettre des règles dans un lieu qui s'veut sans règles en fait. Et c'est dur de responsabiliser les gens en fait. Ca a pas été facile ouais. Et y'a encore des problèmes maintenant parce que tout l'monde n'est pas d'accord sur la manière de gérer une association anarchiste ».* Entretien le 29 avril 2019 avec Hélène, membre du CA de Mimir.

La question de l'alcool (interdit dans la maison en journée et le mercredi soir lors des repas-concerts) pose par exemple problème : *« C'est toujours les mêmes problèmes qui r'viennent et qui n'arrivent pas à être résolus, comme comment on fait par exemple…ça fait des années qu'on dit qu'il faut pas*

boire d'alcool dans Mimir quand c'est ouvert. Bah ça s'fait quand même. Fin j'veux dire les gens boivent quand même donc comment on règle ça ? »[64]. A ces problèmes d'alcool s'ajoutent bien souvent des problèmes de violence : « *Ah bah ça s'met sur la gueule ici. On est contre la violence mais euh… Surtout quand t'as d'l'alcool ou qu't'as des gens qui sont dans des problématiques comme ça de drogues d'alcool et qui viennent ici, eh bin tu t'retrouves à devoir gérer des gens qui veulent se mettre sur la gueule ouais »*[65]. La question de l'alcool cristallise la difficulté à faire appliquer des règles dans ce lieu qui se veut anarchiste : « *Ça c'est un truc qu'y'aura tout le temps tout le temps hein. Et puis tant qu'on en parle, c'est qu'on est pas dans la répression. C'est ça que j'me dis. C'est ok on veut pas d'alcool le mercredi chez Mimir, mais le jour on arrive à vraiment avoir plus zéro alcool, et bin on aura fait quoi pour que ça arrive… »*[66]. Une confusion est peut-être faite par certaines des personnes fréquentant la maison Mimir : l'anarchisme vise en effet l' « *absence de maître, de souverain »* (Proudhon, 1840), mais pas l'absence de règles. Or, certains considèrent Mimir comme un espace de totale liberté alors qu'il est clairement spécifié dans la charte de l'association que ça n'est pas le cas, notamment en ce qui concerne l'alcool.

Selon une bénévole, ces problèmes se répéteraient du fait du manque de constance dans les personnes s'impliquant dans l'association :

> *« J'ai l'impression que Mimir a toujours les mêmes problèmes en fait. Les mêmes problèmes de communication et les mêmes problèmes de violence et d'squat, donc si y'a pas vraiment de décisions ce sera toujours pareil.* […] *Mimir ça n'arrête pas d'bouger mais en même temps ça reste à peu près statique. C'est-à-dire que c'est les gens qui changent. Les gens quittent la collégiale et d'autres la rejoignent. D'autres partent pendant plusieurs années et reviennent, d'autres partent définitivement, d'autres restent, et du coup euh…faut toujours réapprendre, et du coup réapprendre à partir de c'qui s'fait déjà ».*
>
> Entretien le 29 avril 2019 avec Hélène, membre du CA de Mimir.

Une responsable de la mairie souligne ainsi qu'il est *« difficile pour une asso comme Mimir, de bosser… Parce que quand on fonctionne qu'avec des bénévoles, les bénévoles ça va ça vient quoi »*[67]. Pour éviter de reproduire les mêmes erreurs, une volonté de former les nouveaux arrivants est tout de

64 Entretien le 29 avril 2019 avec Hélène, membre du CA de Mimir.

65 Entretien le 9 mai 2019 avec Ophélie, membre du CA de la maison Mimir.

66 Ibid.

67 Entretien le 3 mai 2019 avec Marie-Dominique Dreyssé, adjointe au maire de Strasbourg en charge de la politique d'action sociale.

même présente. C'est cette transmission de savoir qu'Eugénie veut assurer avant de prendre du recul par rapport à Mimir :

> *« Y'a une volonté de relais, et là je sais qu'elle est assez affirmée pour le départ d'Eugénie par exemple. Elle veut pas partir tant qu'elle aura pas transmis c'qu'elle sait ».*
>
> Entretien le 29 avril 2019 avec Hélène, membre du CA de Mimir.

A l'occasion de sa réouverture en 2017, l'organisation de la maison est donc mieux rodée. En se dotant d'une collégiale, l'association souhaite avoir une gouvernance plus horizontale. Cette dernière reste imparfaite puisque l'on remarque que certes ce n'est plus une seule personne qui détient plus de pouvoir (ou du moins de responsabilités collectives) que les autres, mais dix. De plus, bien que l'autogestion suggère une participation égale de la part des bénévoles, certains continuent de s'investir bien moins que d'autres (sans que cela ait forcément un rapport avec le fait d'être un « coquillard » ou non). Enfin, il apparaît difficile de faire appliquer des règles dans un espace qui se réclame libertaire, et d'apprendre de ses erreurs dans un lieu aussi mouvant en termes de bénévoles.

2.2.2 Un îlot autogéré : le risque d'entre-soi

Une volonté de transmission est pourtant bien présente au sein de Mimir. Mais il faut être vigilant quant à cette transmission puisque le fait que ce soient les « *coquillards* » qui décident de ceux qui suivront au sein de la collégiale pose problème : les positions sont reproduites par « *le contrôle de la conjugalité des jeunes*» (Tissot, 2014, p. 5). De plus, on comprend vite que pour s'impliquer au sein de la maison Mimir, il faut intégrer le cercle de confiance des « mimiriens » *:*

> *« C'est d'la cohabitation. C'est-à-dire que ça va être des personnes qui ont fait leurs preuves, qui ont euh… T'as bien vu qu'elles ont jamais tiré la caisse, t'as bien vu que en fait quand y'a une soirée qui est organisée elles tiennent la route, et que voilà les choses s'passent bien quand elles sont là et que forcément tu les gardes comme personnes de confiance quoi. Ou des anciens qui viennent encore régulièrement et qui savent de quoi ils parlent etc. Quelqu'un qui connaît la maison aussi ».* Entretien le 9 mai 2019 avec Ophélie, l'une des membres du CA de la maison Mimir.

> *« Se recycler c'est dur hein, j'sais pas combien d'personnes y'aura pour prendre la relève parce que pour réussir à comprendre tous les tenants et aboutissants de Mimir et après de s'intégrer au groupe ou d'créer un nouveau groupe… C'est très dur au début quand tu viens ici pour les premières fois jusqu'au moment où tu t'sens vraiment euh, pas à ta place mais que tu sais que t'as une place dans l'regard des autres. Bah tu peux avoir des années entre les deux quoi. Faut vraiment y aller avec parcimonie quoi. »* Entretien le 10 mai 2019 avec Eugénie, membre du CA de la maison Mimir.

On peut presque parler de *« microcosme »* au sein de l'association, celui-ci reposant sur *« des relations tissées de longue date et un sentiment de confiance et de connivence qui se traduit justement dans le fait de se sentir ''entre nous'' »* (Tissot, 2014, p. 5). Un risque d'entre-soi plane donc sur Mimir, d'abord au niveau des bénévoles comme cela vient d'être explicité, et ensuite au niveau du public, ce qui va maintenant être développé. L'entre-soi désigne « *le regroupement de personnes aux caractéristiques communes, que ce soit dans un quartier, une assemblée politique, ou encore un lieu culturel »* (Tissot, 2014, p. 4).

On peut bien parler de risque puisque l'entre-soi n'était pas du tout l'intention première de l'association, dont le projet initial, selon Renaud, était de :

> « *Créer vraiment un lieu de rencontre, un lieu social quoi. Mais au sens pas social uniquement du travail social, mais un lieu qui soit à un moment donné, qui créé un possible au niveau des rencontres, au niveau des initiatives, qui soit aussi accessible sans être dans d'la procédure ».* Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

> *« Y'a un mec qui gagne du fric à donf mais qui en fait veut vivre autrement et qui veut sortir de ça et qui vient là eh bin il aura sa place quoi. C'est pas, c'est pas le fait…Être pauvre c'est pas ça l'important en fait ».* Entretien le 9 mai 2019 avec Ophélie, l'une des membres du CA de la maison Mimir.

Ces discours illustrent l'objectif de mixité sociale que s'est fixé Mimir. C'est notamment du fait de cet objectif que tous les événements tenus dans la maison sont à prix libre (ce sur quoi l'on reviendra plus en détail en 3.1.2) : *« Mettre un prix fixe c'est empêcher quelqu'un qui n'a pas les moyens de pouvoir rentrer. L'idée c'est que ici tout le monde peut rentrer, et que l'argent soit pas une affaire d'argent, enfin soit pas un moyen d'échange et de rapports humains »*[68]. L'observation participante

68 Entretien le 10 mai 2019 avec Eugénie, membre du CA de la maison Mimir.

montre que la mixité sociale au sein de la maison Mimir reste tout de même relativement limitée puisqu'on peut grossièrement distinguer trois principaux profils de personnes fréquentant le lieu :

- Les sans-abris (la plupart du temps les mêmes), des habitués du lieu qui le fréquentent pour profiter d'un endroit autre que la rue.
- L'entourage des bénévoles, c'est-à-dire leurs amis et familles.
- Les étudiants, le lieu étant fréquenté par beaucoup de jeunes.

L'entre-soi reste donc à nuancer puisqu'il est déjà remarquable que des étudiants et des SDF se côtoient au sein de la maison Mimir.

Trois explications à ce relatif entre-soi

Comment expliquer que Mimir développe inconsciemment ce relatif entre-soi alors même que l'objectif de départ était la mixité ? On peut dégager trois explications.

Premièrement, l'entre-soi permet bien sûr de construire et d'entretenir un sentiment d'appartenance. Mimir se positionne comme un refuge pour les exclus de la société :

> *« On se sent pris dans quelque chose qui nous dépasse, dans lequel on a l'impression de trouver sa place dans la société, c'est ça aussi ! La société les places sont ultra définies.* […] *Et la société c'est forcément quelque chose d'énorme qui nous dépasse. Et comment est-ce que toi, petit individu - fin toi moi n'importe qui – peut trouver sa place dans cette société autrement qu'à travers quelque chose de très normé quoi. »* Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

On construit non intentionnellement un entre-soi qui met à l'abri. En effet, les personnes SDF avec qui j'ai pu discuter semblaient voir la maison Mimir comme une protection, comme un espace au sein duquel ils ne sont pas considérés seulement comme des sans-abris. Sans cette étiquette, il leur est possible d'avoir des interactions sociales différentes de celles dont ils ont l'habitude. Les usagers étant principalement des personnes marginalisées et stigmatisées, Mimir, en rassemblant des personnes semblables, constitue un espace à l'abri du jugement.

Deuxièmement : il est courant que, dans les organisations alternatives et collectives comme la maison Mimir, la pression normative soit particulièrement forte et favorise ainsi l'entre-soi :

> *« Plus l'organisation sera en marge des systèmes de normes dominantes, plus la pression à la conformité interne sera elle-même intense »* (Marty, Sainsaulieu, & Tixier, 1983).

Cette pression favoriserait une tendance à « *l'homogénéisation culturelle* » (Marty, Sainsaulieu, & Tixier, 1983). On peut également parler de « *conformisme idéologique* » dans ces organisations qui rassemblent « *des groupes assez homogènes du point de vue des goûts et des aspirations des membres, de même qu'aux points de vue socio-professionnel et socio-culturel* » (Meister, 1964), ce qui est clairement observable au sein de la maison Mimir. L'association peut ainsi dégager un « *caractère contraignant et normatif* », « *exclusif* » et non pluraliste (Marty, Sainsaulieu, & Tixier, 1983).

Troisièmement : l'association entretient un propos paradoxal. Renaud semble alterner les discours vantant l'objectif de mixité sociale de la maison Mimir, et le fait que celle-ci s'adresse particulièrement aux personnes marginalisées. Les deux extraits suivants, du même reportage d'Alsace20[69] nous le montrent bien :

> *« Un projet social au sens ''Favoriser le lien social''. Et en favorisant la rencontre, la mixité entre les gens, en fédérant à travers un bar associatif sans alcool des personnes. »*
>
> *« Il y a énormément de choses qui sont faites pour que dans cette ville, à Strasbourg, on puisse avoir des lieux où se retrouver, en sortant de cette dynamique individualiste, de cette dynamique où tout est régit par l'argent, qui se passe hors les murs. La société, les personnes qui ont créé ce lieu, on ne s'y retrouvait pas.»*

Ici, Renaud adopte un discours ambigüe qui affirme à la fois « *la nécessité de la mixité* » et « *la force de l'identité particulière* » (Schnapper, 2005, p. 13). Ces discours, bien souvent, sont certes bien intentionnés mais ils soulèvent un paradoxe. En effet, dans le deuxième extrait Renaud définit inconsciemment deux catégories de personnes : celles qui fréquentent l'association et sont donc hors système, et celles qui ne la fréquentent pas et, grossièrement résumé, profitent égoïstement de la société capitaliste. Ma fréquentation de la maison Mimir et les discussions que j'ai pu y avoir me permettent d'étayer cette thèse et de mettre en avant le paradoxe suivant : comment vouloir la mixité sociale tout en excluant déjà les non-exclus de la société, ceux qui y trouvent leur place ?

Certes, l'entre-soi est parfois voulu par les groupes opprimés. C'est le cas par exemple de certains groupes féministes ou racisés qui revendiquent la non-mixité des luttes, ou encore de communautés homosexuelles à la recherche d'espaces où se sentir en sécurité dans la ville (Tissot, 2014) (ce qui, comme on a pu l'expliquer plus haut, se produit inconsciemment à Mimir pour les personnes SDF).

---

69 Alsace20 (2011). *La maison Mimir, du squat au lieu culturel* [Film de 4 minutes, disponible sur https://www.youtube.com/watch?v=M-xZkASZnqQ].

Mais la maison Mimir, du moins dans les discours, ne souhaite pas l'entre-soi. Cet espace, même s'il s'adresse particulièrement aux SDF (a priori davantage marginalisés qu'opprimés bien que ce soient à eux d'en juger), ne leur était pas exclusivement destiné. C'est ce que Renaud explique dans une interview donnée à la chaîne de télévision Alsace20[70] : Mimir a pour but de « *favoriser le lien social* » et la « *mixité entre les gens* ». Pourtant, l'entre-soi « *sous-entend l'exclusion, plus ou moins active et consciente, des autres* » (Tissot, 2014, p. 4). Cette exclusion, bien que relative et inconsciente dans le cas de Mimir, présente un risque pour le projet de la maison puisque via notamment l'autogestion et le prix libre, l'association se veut être un lieu démocratique et égalitaire.

Pourquoi est-ce que Mimir recherche la mixité sociale ?

L'omniprésence du mot d'ordre lié à la mixité sociale est observable dans le discours des bénévoles et est probablement lié à son caractère fédérateur. Qui est contre l'idée d'une mixité sociale ? Dans une société proclamant l'égalité de tous, la mixité sociale recueille le consensus et constitue même un impératif. La mixité sociale semble même s'accroître en réalité, mais n'est-ce pas plutôt lié à « *l'affaiblissement de la conscience de classe* [qui] *a quelque peu estompé le sentiment d'appartenance sociale dans les jeunes générations* » (Schnapper, 2005, p. 7) ? Tout dans le discours des « mimiriens », forts de leurs idéaux démocratique, indique qu'ils voudraient en effet tendre vers une communauté dans laquelle tous seraient égaux et qui transcenderait les diversités de chacun. Via le prix libre, ils essaient de faire en sorte que les tous les échanges soient possibles en dépit des conditions matérielles d'existence des uns et des autres. Mais il est fort probable qu'inconsciemment, les « mimiriens » mettent en avant l'idée d'une mixité sociale au sein de la maison car c'est souvent moins un objectif à accomplir que ce qui réunit autour d'un projet et le légitime.
De plus, le caractère utopique de la maison Mimir est assumé par les bénévoles :

> *« L'utopie c'est notre ligne d'horizon c'est ce vers quoi on tend, et en fait ça sera jamais fini c'est ça qui est beau aussi ».* Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

Alors pourquoi ne pas poursuivre aussi l' « *utopie urbaine et urbanistique* » (Baudin, 2001) qu'est la mixité sociale ?

---

70 Alsace20 (2011). *La maison Mimir, du squat au lieu culturel* [Film de 4 minutes, disponible sur https://www.youtube.com/watch?v=M-xZkASZnqQ].

Comment expliquer cet engouement autour de la mixité sociale ? Les arguments en faveur de son développement sont multiples. On peut les réunir en deux grandes catégories. Une première catégorie renvoie d'abord aux arguments historiques de type paternaliste, fondés sur l'idée que la mixité permettrait aux catégories sociales les plus défavorisées de développer les moyens d'améliorer leurs conditions au contact des catégories les plus élevées (qui agiraient en tant que modèles) et d'accéder à une certaine mobilité sociale. Ces idées ont été largement partagées au cours du XIX° siècle par les tenants du courant hygiéniste puis reprises durant le XX° siècle pour accompagner la création des grands ensembles, destinés à toutes les couches sociales. Si aujourd'hui l'argument hygiéniste ne saurait être exprimé tel quel, il persiste sous la forme plus implicite de « l'égalité des chances ». Plus implicite encore, la mixité sociale permet également d'invisibiliser les couches les plus populaires dont les comportements et la présence peuvent gêner (Charbonneau, et al., 2002). Ces arguments ne sont bien sûr pas ceux des « mimiriens » mais expliquent la valeur que l'on peut attribuer dans le débat public à la mixité sociale.

Une deuxième catégorie de justifications de la mixité sociale est davantage mobilisée par les « mimiriens » et s'appuie sur des arguments de type démocratiques : le brassage des populations favoriserait l'apprentissage de la tolérance face à la différence ainsi que la confrontation des idées et des représentations, alimentant le pluralisme, pilier de la démocratie (Charbonneau, et al., 2002).

Cependant, certains chercheurs démontrent que lorsqu'une distance sociale forte coexiste avec une forte proximité physique, cela résulte en une cristallisation des stéréotypes et des différences perçues entre les différentes couches sociales (Chamboredon & Lemaire, 1970) (Pinçon, 1981) (Pinçon, 1982). Bien que la plupart de ces recherches s'intéressent à la mixité sociale dans le domaine résidentiel, une partie de la recherche sociologique sur la mixité sociale démontre bien que les lieux publics n'échappent pas à cette logique de différenciation sociale (Charbonneau, et al., 2002). Ainsi, à la maison Mimir les bénévoles vendent l'idée que le riche côtoie un jour le pauvre autour d'une partie d'échec ou d'un café, mais en soulignant cette idée folle ils mettent en exergue le déséquilibre que cela créerait au sein du lieu.

Que la mixité sociale soit réellement bénéfique ou non, c'est bien ce que recherche la maison Mimir. Il est pourtant difficile de lutter contre l'entre-soi qui donne un sentiment de sécurité aux personnes fréquentant l'association. Ce relatif entre-soi interne au lieu participe probablement au caractère insulaire de la maison Mimir, qui évite au maximum les contacts avec des institutions telles que la mairie de Strasbourg. Ceci sera développé dans la partie 3.2.1.

Conclusion intermédiaire

Une fois la pérennisation du 18 rue Prechter assurée en 2013, les « mimiriens » étaient loin d'être au bout de leurs peines. Ils héritaient d'une bâtisse délabrée qu'ils s'étaient engagés à rénover, et il leur fallait encore se confronter à de nombreux problèmes relatifs à l'organisation de l'association.

L'autogestion, et donc la maison Mimir, visent à mettre chacun sur un pied d'égalité et à bannir toute hiérarchie. Or, l'association a dès son origine été portée par une personne en particulier. Celle-ci apparaissait comme un « leader charismatique » et s'est imposée (probablement involontairement) de par ses facultés communicationnelles. Sa position a été légitimée par son statut de président de l'association, puis par son ancienneté au sein de la maison. La place que prend quelqu'un dans un collectif est une place en moins pour les autres : tandis que cette personne s'épuisait à porter l'association, d'autres adoptaient une attitude « retraitiste » et/ou profitaient du lieu. Ce faisant, la maison n'était toujours aux normes ERP et il fallut que la mairie mette l'association dos au mur pour que celle-ci se décide, en 2015, à fermer le lieu pour réaliser les travaux nécessaires. Via la récupération de matériaux, une campagne de financement participatif et l'aide d'un architecte agissant en tant qu'expert au service de l'habitant, Mimir parvient (en restant autogérée) à rénover les espaces accueillant du public, mais pas les étages de la bâtisse. La forme de l'association est donc retravaillée, mais aussi le fond : d'un fonctionnement en présidence les « mimiriens » passent à une collégiale, et une charte est écrite.

La maison réouvre en 2017 mais rencontre à nouveau des difficultés : il n'y a plus une personne détenant davantage de responsabilités collectives que les autres mais dix, qui sont les membres de la collégiale. Mimir tente de pallier ces inégalités via des AG mensuelles au cours desquelles le consensus est le maître mot. Si l'idéal anarchique est difficile à atteindre à Mimir, la mixité sociale l'est également. S'étant fixé cet objectif, la maison développe pourtant un relatif entre-soi en se destinant particulièrement aux populations précaires.

Partie 3. Les appuis et dynamiques d'une association autogérée

> *« Faut accepter à un moment donné des lieux d'expérimentation. Et Mimir à c't'échelle-là c'est un laboratoire d'expérimentation sociale, fin j'le dis comme ça, on a fait beaucoup de choses dans ce lieu qui laissent à penser que y'a des choses pertinentes à faire à penser. On a essayé plein de trucs, on a trouvé un peu un canevas qui semble cohérent à long terme, maintenant ce lieu est beaucoup plus défini dans c'qu'on veut faire aujourd'hui qu'il l'était à l'époque quoi. A l'époque on est partis dans tous les sens et c'était bien. Et parce que on est partis dans tous les sens on sait à peu près c'qu'on veut faire et y'a encore beaucoup de boulot pour mettre la maison dans l'état, pour que le processus décisionnaire fonctionne, pour que la place soit réellement trouvée à long terme dans la ville et compagnie. Mais y'a vraiment c'truc-là de que pour qu'ça marche faut expérimenter ».*
>
> Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de Mimir.

La maison Mimir a beau rencontrer certaines difficultés, elle ne désemplit jamais de bénévoles. De même : on pourrait croire que du fait de son mode d'organisation en autogestion, Mimir est isolée. Pourtant, elle ne manque jamais d'activités tenues par des associations extérieures. Il convient donc de s'intéresser à ce qui porte le projet, autant en interne qu'en externe, et donc d'étudier les rétributions des bénévoles, ce qu'ils retirent de leur implication dans l'association, ainsi que le réseau dans lequel évolue Mimir. Ce réseau alternatif à un réseau institutionnel classique permet à la fois la survie de l'association, et une offre culturelle qui est un plus pour la ville de Strasbourg. Cependant, il ne permet pas de financer les travaux restants, ce qui entretient l'ambigüité de la relation entre la maison et la mairie.

Enfin, on pense aujourd'hui l'autogestion à petite échelle, très éloignée du « *modèle politique et social de décision, de contrôle, de « nouveaux rapports sociaux »* (Haztfeld, 2013) alternatif à la démocratie représentative que l'on imaginait dans les années 1970. Est-ce que cela marque une ambition moindre dans la volonté de bousculer les modèles classiques de fonctionnement ? Quelle peut tout de même être la portée d'associations en autogestion comme la maison Mimir ?

3.1 Les appuis internes et externes de la maison Mimir

La maison Mimir est un espace qui séduit les bénévoles, qui les fait rêver, rester et revenir. Ils ont un attachement fort à cette bâtisse et aux valeurs qu'elle véhicule. De même, les associations extérieures sont nombreuses à vouloir organiser des événements dans ce lieu atypique, bon marché et connu de ceux gravitant dans un réseau plus ou moins militant.

3.1.1 La dimension politique liée à l'imaginaire de Mimir

Comme l'explique une bénévole, *« on arrivera jamais à gagner d'l'argent dans cette maison, c'est pas le but de ça quoi. C'est juste de créer un espace pour que chacun puisse y venir et justement pas penser à la thune. Mais on pourra pas s'enterrer là-dedans et dire ''laissez-moi je suis une hippie utopiste'' »*[71]. De plus, une certaine frustration est inhérente à ce lieu qui en apparence offre d'infinis possibilités :

> *« Y'a pas mal de gens qui s'investissent dans cette maison. Et y'a pas mal de gens qui ont des idées. Y'a pas mal de gens qui ont de bonnes idées. Donc comment on fait pour composer avec toutes les bonnes idées d'chacun ? Et c'est euh tout l'principe des lieux un peu libertaires comme celui-là, c'est d'essayer de trouver le juste milieu entre en fait on est tous égaux, et en fait on est tous aussi un peu libres, et comment on fait pour essayer de composer avec ces deux-là quoi. C'est très compliqué. Faut être patient. Faut être patient et puis faut réussir à s'assoir sur ses bonnes idées. Parce des fois j'ai une super bonne idée, et j'ai beau l'dire, c'est pas l'moment. Les gens ils écoutent pas le groupe il trouve qu'c'est d'la merde, moi j'suis sûre qu'c'est une bonne idée. Mais les gens ils font autrement. Donc soit j'm'assoie sur ma bonne idée, au moins elle est bonne. J'dis ''C'est pas grave et bin on va l'faire et puis tant pis, j'aurai ptêtre une bonne idée ailleurs ou ma bonne idée elle reviendra plus tard''. Ou alors si tu te crispes en fait bah tu ressors frustré quoi. Parce qu'on t'a pas écouté, parce que tu t'sens pas entendu, parce que… Ca ça arrive régulièrement hein. Pour chacun. Et puis j'pense que c'est aussi pour ça que y'en a qui claquent la porte, parce qu'en fait ils sont pas entendus. Parce que ça peut t'frustrer».* Entretien le 9 mai 2019 avec Ophélie, membre du CA.

---

71 Entretien le 10 mai 2019 avec Eugénie, membre du CA de la maison Mimir.

Cette bénévole donne un exemple de ce à quoi peut conduire le fait de ne pas arriver à se mettre d'accord en réunion :

> *« On en discutait avec Thibaut qui faisait partie des premiers habitants, et il est vert, Thibaut, parce qu'à cette époque-là ils avaient décidé qu'ils faisaient des travaux dans la maison, et Thibaut avait décidé qu'il avait envie d'faire la cuisine. Et il a passé il m'a dit un an et un et demi à faire la cuisine du rez-de-chaussée. Sauf qu'apparemment on lui avait dit ''Mais Thibaut fais pas ça, ça va pas rester une cuisine, viens plutôt bosser avec nous''. Thibaut il a fait la cuisine. Il a fait un truc… Dans c'qu'il m'dit il avait fait un truc tout bien et tout. Et bah la cuisine c'est devenu des chiottes. Maintenant c'est les toilettes qui sont là. Et donc à chaque fois qu'il vient, il te parle de sa cuisine qui est devenue des chiottes ».* Entretien le 9 mai 2019 avec Ophélie, membre du CA de la maison Mimir.

Etant donné que plus personne n'habite vraiment Mimir, que l'association, logiquement, ne rapporte pas d'argent à ses bénévoles et que ceux-ci peuvent ressortir frustrés de leur implication dans la maison, pourquoi est-ce que les « mimiriens » donnent de leur temps à cette association, qu'est-ce que ça leur apporte personnellement, qu'est-ce qui les fait rester et donc porte Mimir ? Quelles sont leurs rétributions ?

Une association apartisane mais politique et militante

Comme on aura déjà pu le comprendre, Mimir revêt un caractère politique et militant. Le caractère politique de l'association est bien sûr lié à son exercice du pouvoir dans une communauté organisée, mais il est aussi lié au fait que justement, cet exercice du pouvoir, de par les revendications qui l'accompagnent, questionne globalement les modalités d'organisation classiques. Quant au caractère militant de Mimir, on se tiendra à la définition du dictionnaire Robert du verbe militer : « *C'est agir pour défendre une idée. On agit pour ou contre quelque chose. Il y a la volonté de changer la société, changer le monde* ». Cela se lit dans la manière dont l'association a d'abord investi les lieux, et aujourd'hui dans la manière dont elle les occupe, en voulant s'affranchir de toute aide institutionnelle et de toute hiérarchie.

L'association se revendique apartisane et laïc et une bénévole parle même de « *propagande »*[72] lorsqu'elle refuse d'accueillir des événements organisés par des partis politiques. S'affranchir de subventions permettrait en effet à Mimir d'être apartisane : *« On refuse d'être affiliés à un parti.* […] *Prendre de l'argent c'est dire oui à un courant oui à un projet tu vois »*[73]. Mais l'aspect politique et militant n'est pas caché par les bénévoles :

> *« On a conscience qu'à l'heure actuelle tout acte que ce soit de consommation ou de proposition qu'elle soit culturelle ou sociale, est un acte politique. Donc à Mimir on a cette possibilité, cette porte ouverte de montrer une alternative. Une autre chose. Donc rien qu'en refusant les subventions on est militants. Et rien qu'en allant embêter la mairie en demandant un bail à la mairie on est militants».* Entretien le 12 avril 2019 avec Florian, membre du CA de la maison Mimir.

> *« On lutte pour une autre manière de consommer. On lutte pour une autre manière d'envisager l'écologie.* […] *On utilise la récup, on s'questionne sur la consommation, on s'questionne sur tout ce qui est le fais le toi-même. Tout ça a une visée politique. Et le fait qu'il y ait pas non plus, bin que la gouvernance elle est partagée. C'est une gouvernance qui est horizontale, y'a pas un chef. Bah c'est très politique aussi de dire ''Bah nous on veut pas d'chef. On veut pas d'monarque'' ».* Entretien le 9 mai 2019 avec Ophélie, membre du CA de la maison Mimir.

L'aspect militant et politique de Mimir est principalement lié à son caractère autogéré, qui en soit constitue la revendication suivante : « Nous sommes capables de faire par nous-mêmes, et nous réclamons le droit de le faire, en toute liberté ». L'association ne reçoit ni ne demande aucune subvention à la mairie de Strasbourg ou à d'autres pouvoirs publics : « *un collectif comme Mimir il demande rien, il se débrouille* »[74]. Selon les bénévoles, s'affranchir de subventions leur permet de ne pas être redevables auprès d'instances extérieures et donc de faire les choses comme il leur plaît :

> *« On a le lieu on leur demande rien. Mais en même temps viens pas nous dire comment faire les choses quoi ».* Entretien le 9 mai 2019 avec Ophélie, membre du CA de la maison Mimir.

---

72 Entretien le 9 mai 2019 avec Ophélie, membre du CA de la maison Mimir.

73 Entretien le 10 mai 2019 avec Eugénie, membre du CA de la maison Mimir.

74 Entretien le 3 mai 2019 avec Marie-Dominique Dreyssé, adjointe au maire de Strasbourg en charge de la politique d'action sociale.

Ainsi, ce qui plaît à Florian dans Mimir c'est *« l'idée de pouvoir faire. Faire sans contraintes institutionnelles »*[75]. Dans le discours des personnes fréquentant Mimir, l'envie d'évoluer dans un espace libertaire et anarchiste ressort en effet beaucoup : « *Ca s'veut anarchiste comme lieu* »[76].

Sensation de liberté et service d'une cause comme rétributions

Lorsque Christophe (l'un des fondateurs de la maison Mimir) raconte sa découverte du 18 rue Prechter, il jure être parcouru de frissons :

> *« A chaque fois qu'j'en parle de ça j'ai des frissons. J'te jure, c'est un truc de fou quoi.* […] *On est rentrés dans l'truc on était là on hallucinait complétement sur le lieu. J'crois que Renaud il a eu le même truc, tous les deux on s'est regardés on était là ''Y'a pas de doutes quoi''. C'est une évidence. Y'a eu un coup de cœur, de fou ».* Entretien le 9 mai 2019 avec Christophe, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

Les « mimiriens » entretiennent ainsi une relation intime avec ce lieu qu'ils personnifient jusqu'à dire qu'ils l'ont « *rencontré »*[77]. La maison séduit de par son potentiel de rencontre : *« Ca m'a fait ouais rencontrer énormément d'personnes quoi, d'individus, d'identités, de cultures différentes, que je pense que j'aurais pas connus si j'avais pas rencontrée cette maison quoi »*[78].

Une bénévole associe ce lieu à une « *bouffée d'air » :*

> *« Moi j'suis rentrée dans ce lieu parce que c'est un lieu où quand tu arrives, c'est une bouffée d'air. C'est une bouffée d'air par rapport à…un boulot par exemple, où t'as des responsabilités puis t'as des responsables au-d'ssus d'toi. Puis t'as des gens qui t'donnent des ordres, et t'as pas la liberté de faire ça ça ça ça ça parce que ça ça ça ça. Et où finalement t'es euh t'es enfermé dans des, dans des manières dans des fonctionnements institutionnels qui sont vraiment lourds, qui sont vraiment pesants. Et qu'ici, eh bin putain t'as envie d'faire*

---

75 Entretien le 12 avril 2019 avec Florian, membre du CA de la maison Mimir.

76 Entretien le 29 avril avec Hélène, membre du CA de la maison Mimir.

77 Expression entendue lors d'entretiens avec Renaud (le 10 mai 2019), l'un des fondateurs de la maison, Ophélie (le 9 mai 2019) et Eugénie (le 10 mai 2019), toutes deux membres du CA de Mimir.

78 Entretien le 10 mai 2019 avec Eugénie, membre du CA de la maison Mimir.

un truc, j'sais pas t'as envie de peindre le mur là, et bah vas-y fais le. Vas-y trip. Et euh t'as envie de monter un projet t'as envie d'faire d'la couture t'as envie d'faire j'sais pas dessiner sur des cailloux, t'as envie d'faire un truc et d'le partager avec les gens, bah c'est possible vas-y. et dans c'sens-là ça a été une vraie bouffée d'air ». Entretien le 9 mai 2019 avec Ophélie, membre du CA de la maison Mimir.

L'attrait de Mimir semble donc principalement lié aux libertés que la maison offre : « *C'est un lieu d'autres libertés »*[79], *« C'qui compte à mon avis c'est justement de s'réapproprier le maximum de choses, et de pouvoir être dans un rapport qui fasse qu'on devienne de plus en plus autonomes. C'est d'vivre le plus libre possible quoi »*[80]. En s'inscrivant dans une démarche anti-institutionnelle et en bousculant les manières de faire, les bénévoles de la maison Mimir se sentent plus libres.

Une autre forme de rétribution que les bénévoles peuvent retirer de l'association est la reconnaissance : Mimir est reconnue à Strasbourg pour son travail social et culturel. De nombreux groupes locaux veulent s'y produire, et des associations veulent régulièrement y organiser des activités. Mimir jouit d'une certaine popularité et de la bienveillance des strasbourgeois, qui ne manquaient pas à l'appel lors des chantiers participatifs et collectes de fond dont avait besoin la maison. Les « mimiriens » peuvent donc ressentir une certaine fierté à contribuer à ce projet. D'une manière général, militer développe de nombreuses capacités communicationnelles et organisationnelles. Militer aide ainsi à combattre des sentiments de mésestime personnelle et à atténuer des stigmatisations (Collovald, 2002). Des rôles sociaux gratifiants peuvent être exercés, et pour certains militer constitue une revanche contre des expériences de précarité ou de marginalisation par exemple (Péchu, 2001).

L'ensemble de ces rétributions porte un caractère symbolique, ce sont des rétributions morales et non matérielles, les bénévoles sont des militants et travaillent pour une cause. Servir cette cause peut être considéré comme une rétribution à part entière. La sensation de liberté que retirent les bénévoles est fortement liée au fait que l'association s'émancipe de contraintes institutionnelles. Cette rétribution qu'est leur sentiment de liberté, conjuguée au relatif entre-soi au sein de Mimir (et que l'on a étudié en 2.2.2 Un îlot autogéré : le risque d'entre-soi), expliquent le caractère insulaire que peut avoir l'association vis-à-vis de la mairie de Strasbourg, et que l'on étudiera en 3.2.1.

---

79 Entretien le 9 mai 2019 avec Ophélie, membre du CA de la maison Mimir.

80 Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

3.1.2 Le fonctionnement en réseau d'un acteur non institutionnel

Comme on l'aura compris, la maison Mimir ne reçoit aucune subvention d'institutions comme la mairie de Strasbourg. Elle se doit, du fait de son organisation en autogestion, de trouver elle-même des sources de financement. Mimir a tout d'abord des sources de revenus internes : le Barakawa, bar sans alcool où sont servis thés et cafés à prix libre est ouvert de manière régulière dans la semaine (voir en Annexe 5 les horaires pendant le mois d'avril). Des vide-dressings à prix libre et à partir de vêtements donnés ou trouvés sont organisés environ une fois par mois. Des « bœuf-bouffes » sont organisés tous les mercredis soir : des musiciens improvisent tandis que des repas à prix libre et à partir d'aliments donnés par le Secours Populaire ou trouvés dans les poubelles de supermarchés sont servis. L'association s'est inscrite sur Lilo, un moteur de recherche dont les bénéfices sont reversés aux associations choisies individuellement par les utilisateurs (en un an et demi, Lilo a rapporté 400 euros à l'association). Enfin, Mimir compte sur les dons, qu'ils soient financiers ou matériels.

Le prix libre : assurer à tous la possibilité de venir à Mimir

Le prix libre est une caractéristique forte de la maison Mimir, présente dès les débuts de l'association. C'est à prix libre que sont vendues les entrées pour les événements, et les boissons sans alcool au Barakawa. Il peut consister en de l'argent, un ou des objets (l'association dresse une liste de ses besoins sur internet) ou de la nourriture : « *Tu finances ce que tu veux et ce que tu peux quoi, en fonction de ce que tu as. Et du coup tu peux très bien aussi donner quelque chose d'autre que d'l'argent quoi. Moi j'ai un d'mes meilleurs prix libres c'était un casier de courgettes du jardin. Ça c'était tip top on a super bien mangé c'jour-là. Ça marche aussi »*[81]. Le prix libre a été étudié sous la forme du « *Pay what you want »* par certains chercheurs, qui le définissent de la manière suivante (définition qui rejoint ce qui se produit effectivement à Mimir) :

> *« Aucun seuil n'est mis en place, le vendeur ne peut pas rejeter l'offre de prix du consommateur quel que soit le montant proposé.* […] *Le client donne une somme, prenant en compte le coût du produit ou service mais également ce qu'il peut et veut donner. Il ne s'agit pas de profiter d'un prix bas, mais de participer à la hauteur de ses moyens et de ses envies »* (Dekhili & Ghesquiere, 2013).

81 Entretien le 10 mai 2019 avec Eugénie, membre du CA de la maison Mimir.

Les bénévoles justifient le choix de ce système de la manière suivante :

> *« Ça a été squatté en vue de laisser une porte ouverte à des personnes qui sont à la rue, à des travailleurs sociaux à des travailleurs précaires etc., des gens qui ont pas d'fric.* […] *Et c'était complétement illogique qu'y'ait des personnes qui puissent pas y entrer, si elles avaient pas les moyens. Donc l'entrée à la maison est toujours à prix libre ».* Entretien le 9 mai 2019 avec Ophélie, membre du CA de la maison Mimir.

Un prix fixe revêt donc un caractère discriminant, tandis que le prix libre revêt un caractère militant (ceci étayant la thèse du 3.1.1 quant au caractère militant de Mimir). Il a notamment été utilisé lors des rassemblements *Nuit debout* en 2016 pour nourrir les participants (Peillon, 2016). On trouve très peu d'utilisations du prix libre dans des cadres davantage institutionnalisés (bien que la chaîne hotellière *Best Western* ou encore la marque de vêtements *Brandalley* l'aient expérimenté, à perte en termes de profit, mais de manière bénéfique en termes de buzz) (Dekhili & Ghesquiere, 2013).

Ce système prend d'autant plus sens dans le domaine socioculturel au sein duquel Mimir évolue, puisqu'il s'aligne sur les valeurs de partage et de solidarité défendues par Mimir. Le prix libre permet un ajustement entre les personnes qui peuvent donner ce qu'elles *veulent*, et donc qui donnent parfois plus que la valeur supposée de l'événement, et celles qui ne *peuvent* pas donner ce qu'elles veulent. Il vise en effet la mixité sociale, comme on avait pu l'évoquer précédemment (2.2.2 Un îlot autogéré : le risque d'entre-soi), et suppose une relation basée sur la responsabilité et la confiance plutôt que sur le profit. Les « mimiriens » souhaitent s'éloigner d'un rapport marchand vis-à-vis des services sociaux et culturels, ils désirent toucher un public plus large que les institutions classiques comme les musées et théâtres. Ces dernières, même si elles multiplient les tarifs adaptés aux personnes plus en difficulté, fonctionnent comme des « *barrières à l'entrée »* (Four, 2005) pour les non-initiés qui ne savent pas par exemple comment réserver leurs places.

De plus, les personnes fréquentant le lieu ne sont plus seulement des consommateurs de biens ou de services. Ils se doivent d'avoir un minimum de réflexion pour répondre à la question suivante : « Qu'est-ce que je veux et peux donner pour cette activité ? ». S'ils jouent le jeu et qu'ils donnent ce qu'ils pensent être juste pour telle ou telle activité, ils donnent, via leur prix libre, un jugement de valeur au vendeur du bien et l'aident ainsi à évaluer ce bien. D'une certaine manière, le prix libre s'inscrit donc dans la notion plus large de « consom'acteur », mot-valise constitué des mots « *consommateur »* et *« acteur »* pour désigner quelqu'un qui refuse la passivité liée à la position de consommateur auquel on propose des biens et services. Le « *consom'acteur »* considère que dépenser de l'argent s'apparente à un vote, et il va *« prendre conscience de son rôle et de son importance en faisant de la consommation un acte politique »* (Remy, 2018).

Mais le prix libre peut également être perçu comme une manière de se distinguer d'autres lieux socio-culturels à Strasbourg, et il présente donc, de manière paradoxale, des avantages marchands en agissant comme un « *outil de différenciation* » (Dekhili & Ghesquiere, 2013) et donc comme un outil de marketing. C'est un système très peu utilisé, qui séduit autant les personnes précaires financièrement que celles sensibles au sens politique qui lui est lié. Cependant, au vu de mes observations, la maison Mimir semble être loin de considérations mercantiles, un élu considère par exemple qu'il s'agit d'un lieu « *qui n'est pas livré au secteur marchand* »[82]. De plus, étant donné les risques liés au prix libre (dont le public peut abuser), il ne faut pas surestimer cet « avantage » marchand.

Le réseau alternatif et associatif de Mimir



Illustration 11 : Affiche promouvant un événement organisé à Mimir. Photo personnelle

Bien qu'autogérée, Mimir n'est pas isolée. Elle évolue au sein d'un réseau d'associations qui lui permet de compléter ses financements internes. Ce réseau lui apporte une aide réciproque : Mimir offre un espace relativement renommé au centre de Strasbourg pour que les associations puissent y organiser leurs événements, et celles-ci reversent une partie des bénéfices liés à ces mêmes événements. Ce sont donc pendant les AG projets des deuxièmes mardi du mois que des associations peuvent proposer leurs événements à Mimir. Les événements sont relayés sur Facebook, et des affiches sont aussi parfois collées par les associations organisant les événements (cf. Illustration 11). Pour donner la couleur des événements donnés à Mimir, une liste de ceux qui se sont tenus pendant le mois d'avril 2019 est consultable en Annexe 5.

82 Entretien le 18 avril 2019 avec Alain Jund, adjoint au maire en charge de l'urbanisme.

Les bénéfices des événements sont liés à :

- L'entrée à prix libre.
- La vente de bières (à prix fixe) : chaque association a légalement le droit de vendre de la bière au public cinq fois par an (associations.gouv.fr, 2017). Lorsque des associations organisent des événements au sein de la maison Mimir, ce sont leurs droits qui sont utilisés et non ceux de Mimir. Ainsi, de l'alcool peut régulièrement être servi dans la maison.

En accord avec les associations, Mimir fixe sa part à un minimum d'un tiers de l'ensemble de ces bénéfices. Certaines associations donnent plus, selon leurs moyens et leur générosité, et les bénéfices sont au final souvent partagés en deux parts égales. Au final les finances de Mimir, bien que ne permettant pas la réalisation des travaux à l'étage, se portent bien si l'on en croit les bénévoles.

Mimir évolue ainsi au sein d'un « *réseau alternatif et associatif »* [83], d'un « *réseau militant »*[84] qui lui permet en premier lieu de se faire connaître, puisque selon l'adjointe au maire en charge de la politique d'action sociale, « *c'est le bouche à oreille qui fonctionne.* […] *C'est surtout les gens qui sont à la rue ou atypiques, et eux bin ils fonctionnent en réseau hein »*[85]. Ce faisant, les bénévoles ont conscience de l'intérêt de *« réussir à toucher des personnes qui vont ptêtre pas faire partie d'ces réseaux mais qui viennent quand même ici et qui découvrent une autre manière d'envisager les choses »*[86]. Mimir est « *en lien avec plein d'associations »*[87] *et* réussit à faire *« une mission d'service public alors qu'il est complétement hors système »,* à être « *complétement en dehors de l'organisation d'un système d'acteurs, et en même temps d'être un acteur qui a trouvé sa place »* [88] :

> *« Il a une place très particulière cet acteur… Il est pas dans un système organisé mais il est complémentaire dans un système organisé.* […] *Y'a des points d'appui comme ça j'veux dire pour les dynamiques sociales.* […] *C'est vraiment un réseau qui fonctionne, enfin les gens sont très vite dedans quoi. Et puis on fait tout pour. On a une logique d'acteurs qui sont très coopératifs, et donc c'est vrai qu'on oriente facilement. Et puis même Mimir ils orientent beaucoup ».* Entretien le 3 mai avec Marie-Dominique Dreyssé, adjointe en charge de la politique d'action sociale.

83 Entretien le 9 mai 2019 avec Ophélie, membre du CA de Mimir.

84 Entretien le 18 avril 2019 avec Alain Jund, adjoint au maire de Strasbourg en charge de l'urbanisme

85 Entretien le 3 mai 2019 avec Marie-Dominique Dreyssé, adjointe au maire de Strasbourg en charge de la politique d'action sociale.

86 Entretien le 9 mai 2019 avec Ophélie, membre du CA de Mimir.

87 Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

88 Entretien le 3 mai 2019 avec Marie-Dominique Dreyssé, adjointe au maire de Strasbourg en charge de la politique d'action sociale.

Comme on a pu l'évoquer précédemment, Mimir est par exemple le seul endroit à Strasbourg disposant d'une bagagerie gratuite et c'est l'une des raisons pour lesquelles de nombreuses personnes sont orientées vers le 18 rue Prechter : « *A chaque fois qu'je faisais, que j'fais du bénévolat à la bagagerie, y'a pas de casier de libre. Il en faudrait plus. Il faudrait plus de bagageries »*[89].

Grâce à ce réseau, Mimir est donc reconnue : d'une part par des personnes précaires qui y voient un endroit où déposer leurs affaires en sécurité, où prendre des repas et où jouir d'une offre culturelle diversifiée. Et d'autre part par des artistes, militants ou simplement des curieux qui y voient un espace où se produire, où apprendre et où partager des idées (les personnes précaires pouvant bien sûr s'inscrire également dans cette démarche-ci).

Ce réseau permet la survie de l'association, qui ne serait pas possible sans l'ensemble des événements que la maison accueille et qui la financent en très grande partie. Les bénévoles disposent ainsi d'un « *réseau qui leur permet d'être autonomes finalement, mais ils passent pas, ils passent pas par la ville »*[90]. Ainsi, la place de la maison Mimir « *commence à être un peu définie »*[91]. L'association connaît même un certain succès :

> *« Je pense qu'en c'moment, Mimir rayonne. Mimir rayonne parce que Mimir est dans un réseau de plein d'associations, et qu'Mimir est un lieu dont on a besoin. On vient on te propose un lieu, vas-y fais ! Fais c'que t'as envie d'faire. Les assos et bin c'est du pain béni pour elles. Et puis les assos ça leur permet d'exister, Mimir ça permet d'exister Mimir rayonne, et c'est une espèce de…de toile, tu sais une toile d'araignée qui se créé comme ça en réseau, et que c'est comme ça qu'ça rayonne, dans le sens que ça fait partie d'une maille ».*
> Entretien le 9 mai 2019 avec Ophélie, membre du CA de Mimir.

Bien que la maison Mimir puisse s'apparenter à un îlot autogéré, isolé et éloigné du continent qu'est l'institution, en réalité le 18 rue Prechter évolue au milieu d'un réel archipel d'associations qui sont pour la plupart elles aussi militantes. Ce réseau vient agir de manière alternative au fonctionnement la plupart du temps subventionné d'une association classique, subventionnement qui instaure une relation tout autre entre commune et association, ce sur quoi on va maintenant pouvoir se pencher.

---

89 Entretien le 9 mai 2019 avec Ophélie, membre du CA de Mimir.

90 Entretien le 16 avril 2019 avec Michèle Seiler, adjointe au maire en charge du quartier Bourse-Esplanade-Krutenau.

91 Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

3.2 Les dynamiques d'une association autogérée comme la maison Mimir

La maison Mimir, de par son caractère autogéré, n'est pas subventionnée par la mairie de Strasbourg et reste ainsi, à priori, totalement indépendante. Pourtant, les bénévoles n'ont pas tous le même positionnement vis-à-vis des institutions. Ils remettent en cause le fonctionnement autogestionnaire de Mimir, qui fait pourtant de l'association une « révolution minuscule ».

3.2.1 Des relations ambiguës entre institutions et espaces autogérés

Une association que la mairie souhaite « raccrocher »

Forte du réseau décrit précédemment, Mimir n'entretient presque aucun rapport avec la mairie :

> *« La mairie à l'heure actuelle on a des rapports euh… On a pas de rapports en fait. Comme on dit, pas de nouvelles bonnes nouvelles. Donc on peut pas dire qu'ça s'passe bien avec la mairie puisqu'on a pas de rapports avec ».* Entretien le 12 avril 2019 avec Florian, membre du CA.

> « *Malheureusement, on travaille très peu avec eux ».* Entretien le 2 mai 2019 avec Pauline Levain, chargée de mission au sein de la direction de territoire du quartier.

> *« Ils ont des projets mais ils les font eux, et ils sont très autonomes. Alors que toutes les autres associations en fait, avec le foisonnement d'associations qu'y'a à la Krutenau, ils viennent vers nous et ils nous disent ''Ok on veut faire ça on veut faire ça, comment on peut faire, quelles subventions on peut avoir'', et du coup on est avec pas mal d'associations dans l'quartier. On est vraiment dans un dialogue où on les aide, où on rentre dans une démarche où on peut leur donner satisfaction j'espère. Mais alors la maison Mimir c'est vrai qu'ils portent des projets mais ils sont très autonomes en fait ».* Entretien le 16 avril 2019 avec Michèle Seiler, adjointe au maire en charge du quartier.

La mairie de quartier (qui va bientôt s'appeler maison de proximité) a des rapports avec l'association seulement lorsque Mimir fait des demandes pour occuper l'espace public. C'est une situation que la mairie de quartier regrette, estimant qu' « *ils drainent quand même beaucoup de monde »*[92] et qu'

92 Entretien le 16 avril 2019 avec Michèle Seiler, adjointe au maire en charge du quartier.

« *avec leur réseau combiné au nôtre, on pourrait faire de grandes choses* »[93]. Ils aimeraient davantage collaborer avec l'association : « *J'trouve que c'est quand même mieux si on travaille ensemble, on arrive à plus de choses* » [94]. Ce n'est pourtant pas faute d'essayer : « *J'les ai souvent sollicités quand même, pour des travaux en commun, et j'ai jamais eu vraiment d'retour* »[95]. Cette situation en devient presque vexante pour une chargée de mission en lien avec les associations du quartier :

> *« J'ai l'impression qu'ils se sont voulus autogérés, autonomes, ils ont leurs revendications, et c'est bien. Il en faut des lieux comme ça. Mais du coup y'avait un côté un peu ''On est contre toute institution et forcément la ville nanana c'est le mal c'est des gens qui vont nous empêcher de''. Alors qu'en fait moi j'le vois pas comme ça.* […] *J'pense que c'est des revendicateurs et c'est très bien, mais du coup quand on est dans l'institution tout d'suite c'est étiqueté euh… J'ai pas l'impression qu'ils nous voient comme un relais, ou qu'ils voient c'qu'on pourrait…comment on pourrait les aider etc. ».* Entretien le 2 mai 2019 avec Pauline Levain, chargée de mission au sein de la direction de territoire du quartier

Cette chargée de mission estime ainsi que Mimir, *« ça fait un peu village gaulois quoi. On barricade, un peu anti institutionnel »* (métaphore semblable à celle que l'on avait pu faire en comparant l'association à un îlot). La mairie de quartier semble vouloir *« raccrocher »*[96] Mimir et affiche une attitude plutôt interventionniste vis-à-vis du monde associatif. Mais vouloir coordonner l'activité associative peut avoir pour effet d' « *amoindrir les dynamiques spontanées en cherchant à les organiser trop rationnellement* » (Koulytchizky & Pujol, 2001). C'est exactement ce que craint Mimir, pour qui la naissance de l'association *« c'est une volonté réelle qui part, qui part des tripes en fait »*[97]. Un adjoint à la mairie admet que lorsque l'initiative est citoyenne, *« c'est un peu plus vivant j'dirais. Plus créatif »*[98].

---

93 Entretien le 16 avril 2019 avec Michèle Seiler, adjointe au maire en charge du quartier.

94 Ibid.

95 Entretien le 2 mai 2019 avec Pauline Levain, chargée de mission au sein de la direction de territoire du quartier.

96 Ibid.

97 Entretien le 9 mai 2019 avec Ophélie, membre du CA de Mimir.

98 Entretien le 9 avril 2019 avec Philippe Bies, adjoint au maire en charge du logement et du patrimoine.

Une insularité qui s'explique par la volonté d'indépendance de Mimir

Renaud aimerait une maison Mimir plus diplomate :

> *« J'sais qu'on essaie d'inviter une fois par an un élu pour faire le point, expliquer où on en est fin garder une certaine transparence, on en avait parlé là à une réunion où j'étais venu et ça avait fait un peu jaser entre ceux qui trouvaient ça cool et ceux qui trouvaient que c'était vendre son âme. Mais en même temps de manière un peu cohérente je sais qu'cette maison on l'a eue parce qu'on a eu cette intelligence politique-là, d'être transparent dans c'qu'on voulait faire, j'pense pas qu'on ait grand-chose à cacher. C'est pas faire immiscer le grand méchant loup dans la bergerie.* […] *Parce que en fait si on regarde l'histoire de Mimir c'est parce qu'on a eu cette manière-là d'se positionner vis-à-vis d'l'institution qu'on l'a eue cette baraque. Si on avait été anar véner radical on aurait pu faire boum, c'est clair, on avait le réseau pour foutre le bordel machin tenir le lieu et puis voilà. Mais c'est des options qui sont différentes. Nous dans c'qu'on a voulu faire on a voulu construire un lieu qui trouve sa place dans une ville, qui trouve sa place par rapport à un imaginaire de société, et qui du coup fait qu'à un moment donné tu vas pas être dans un îlot complétement autarcique refermé sur lui-même ».* Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

C'est également le cas d'Eugénie :

> « *Ils sont en train de faire un nouveau plan de quartier là avec justement les bains municipaux, ils sont en train d'refaire toute la Krutenau, c'est là justement, c'est pour ça qu'j'proposais ce truc de discuter avec les services, bin c'est de voir comment Mimir à terme s'inclut dedans. Parce que ça doit quand même continuer jusqu'en 2033, faut quand même qu'à un moment y'ait le discours qui soit, enfin que ça s'amorce la conversation pour qu'on soit sûrs qu'on continue à construire quelque chose, ptêtre pas main dans la main mais sans gêner l'un et l'autre sans faire de nuisances quoi ».* Entretien le 10 mai 2019 avec Eugénie Jung, membre du CA de la maison

Une chargée de mission se veut elle aussi diplomate et parle d'entre-deux, Mimir ne serait alors plus une île éloigné du continent qu'est la mairie, mais plutôt une presqu'île :

> *« J'pense que l'autogestion c'est très intéressant et j'en comprends les valeurs, après j'pense que c'qui est malin c'est de trouver un entre-deux. De conserver ces valeurs-là tout en s'disant ''Bah oui, parfois la ville peut être facilitatrice''. Fin de soigner un peu les relations qu'on entretient avec l'institutionnel aussi. J'pense que ça simplifie des relations. Parce que j'pense que pour eux c'était compliqué peut-être de euh… Même au niveau de l'occupation du bâti, etc… J'pense qu'ils ont pas mal galéré. Alors que s'ils avaient été moins euh… moins méfiants entre guillemets ptêtre qu'les relations auraient été plus fluides ».* Entretien le 2 mai 2019 avec Pauline Levain, chargée de mission au sein de la direction de territoire du quartier

Une certaine méfiance des « mimiriens » vis-à-vis de la mairie se remarque en effet dans le discours de certains bénévoles, qui semblent toujours craindre de mauvaises intentions de la part de la mairie[99] : « *J'pense pas qu'ce soit des mauvais termes, j'pense que…j'pense qu'ils ont ptêtre compris aussi que là s'ils s'mêlaient, que s'ils fermaient Mimir euh…bin ils auraient des emmerdes en fait. Parce que Mimir a trop grossi en fait* »[100]. Ce type de discours peut presque s'apparenter à de la paranoïa étant donné la bienveillance qu'affiche (en façade en tout cas) la mairie vis-à-vis de Mimir. Cependant, elle n'est pas totalement infondée étant donné que mairie et associations font face à deux logiques différentes : les municipalités cherchent à se faire réélire et ont donc souvent une vision à court ou moyen terme, tandis que les associations cherchent à évoluer dans le long terme. Rien n'assure alors que si un jour Mimir ne jouit plus de la même popularité, ou bien encore si la couleur électorale à Strasbourg change, Mimir ne sera pas en danger.

La méfiance des bénévoles explique le caractère peut-être pas anti-institutionnel de Mimir, mais au moins non-institutionnel. Elle se conjugue à, et entretient, une forte volonté d'indépendance de la part de l'association. Cette dernière est également liée à l'entre-soi que s'est créé Mimir et qui participe à son insularité (cf. 2.2.2), et à la liberté que ressentent les bénévoles en s'émancipant de contraintes institutionnelles (cf. 3.1.1). Enfin, elle est permise par le réseau alternatif et associatif que s'est constitué Mimir (cf. 3.1.2).

La chargée de mission, en suggérant un « *entre-deux* » comme elle l'a fait, ne semble pas saisir la force de cette volonté d'indépendance. En effet, une bénévole estime que si une association reçoit des subventions, « *la mairie va attendre quelque chose de toi. Elle va t'demander des bilans, des comptes de résultat, des effectifs, fin j'veux dire elle va venir et elle va donner des conseils tu vois* »[101]. L'association ne souhaite donc pas se voir confier une mission de service communal par la mairie de Strasbourg, qu'elle exécuterait sous son contrôle. A contrario, *« si tu créés quelque chose sans dépendre financièrement d'la mairie, la mairie au moins elle a rien à t'dire quoi. Elle a pas à s'mêler de c'qui la regarde pas* »[102]. Être autogérée permet ainsi à Mimir d'avoir une liberté « *de parole déjà, bah j'veux dire le mec s'il t'as donné des sous tu vas pas lui cracher dans la main, ou alors c'est vraiment dégueulasse quoi. Là on dit c'qu'on veut quoi. J'trouve que c'est vraiment une liberté ça.*

99 La tentative d'expulsion en 2011, encore dans les mémoires, contribue à cette méfiance (cf. 1.2.2 La signature du bail emphytéotique ou les débuts d'une relation ambigüe).

100 Entretien le 29 avril 2019 avec Hélène, membre du CA de la maison Mimir

101 Ibid.

102 Ibid.

Et moi je l'apprécie d'autant plus que j'fais partie de plusieurs associations qui demandent des subventions, donc je vois le rapport que ça me met par rapport aux gens qui me donnent de l'argent en fait »[103]. Les subventions sont ainsi synonymes de « *conscience de l'échec »*[104] pour les « mimiriens », elles sont vues comme une contrainte : *« A la fois tu peux faire plus de choses et en même temps ça t'emprisonne beaucoup en fait d'avoir d'l'argent. Enfin de l'argent qui est pas à toi »*[105], tandis qu'en se passant de subventions, l'association peut aller « *à son rythme »*[106]. Mimir souhaite donc s'éloigner le plus possible d'une politique paternaliste d'assistance, à contrario de beaucoup d'associations qui entretiennent une grande dépendance vis-à-vis de la commune dans laquelle elles évoluent et qui sont souvent instrumentalisées au profit des politiques publiques. Le subventionnement est en effet « *un puissant levier de l'instrumentalisation »* (Koulytchizky & Pujol, 2001). De plus, le contrôle de certaines municipalités sur les associations est tel qu'il va parfois jusqu'à « *une volonté de détruire des structures jugées trop indépendantes d'esprit »* (Koulytchizky & Pujol, 2001). En étant indépendante financièrement, Mimir est mieux à l'abri d'une éventuelle emprise de la mairie sur l'association.

L'insularité de l'association vis-à-vis de la mairie s'explique également par le fait que Mimir se veut apolitique : « *C'est ça c'qui joue beaucoup aussi dans les subventions des villes etc. c'est qu'du coup c'est des politicards, c'est des partisans, et c'est ça aussi qui est en conflit interne, fin fait conflit en interne, de dire bin prendre de l'argent c'est dire oui à un courant oui à un projet tu vois »*[107].

Peut-on rester autogéré lorsque des difficultés se présentent ?

Les relations avec la mairie sont pourtant remises en cause, notamment du fait que les travaux à l'étage de la maison prennent du retard et sont très coûteux. Certains « mimiriens » hésitent à demander une subvention à la mairie et remettent ainsi en cause l'autogestion :

> *« Aujourd'hui elle* [l'autogestion] *est encore parfois critiquée en AG, on en a eu une ce mois-ci et c'était par rapport à une subvention, peut-être avoir une subvention à un moment juste*

---

103 Entretien le 29 avril 2019 avec Hélène, membre du CA de la maison Mimir

104 Ibid.

105 Ibid.

106 Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

107 Entretien le 10 mai 2019 avec Eugénie, membre du CA de la maison.

pour donner 12 000 balles pour faire les travaux quoi. Et comme du coup ce truc d'autogestion est encore marqué dans tous nos esprits, y'a des gens dans la coquille qui sont contre le fait d'avoir une subvention, même si elle serait ponctuelle pour nous aider à mener à bien notre projet. […] *On est un tiers qui s'rait défavorable, un tiers qui s'rait favorable et un tiers qui s'est pas encore prononcé. Mais ça a pas encore été vraiment mis en ordre du jour tel quel en AG pour qu'ce soit bien musclé.* […] *Du coup on est quand même à 2019, et pour les travaux moi j'voyais les habitants qui revenaient en 2020. En un an on arrivera pas à thésauriser 12 000 euros pour faire des travaux. Sauf si on fait un crowdfunding, chose qu'on a déjà faite. Donc moi j'pense que ce serait pas mal d'avoir à un moment un p'tit coup de pouce quoi.».* Entretien le 10 mai 2019 avec Eugénie, membre du CA de la maison

Il est urgent pour l'association de se mettre d'accord sur la demande ou non de cette subvention : *« L'année prochaine y'a des élections, donc en fait c'qui est sûr c'est que soit on arrive à déposer un dossier là avant 2020. Sinon 2020 c'est élection faut attendre 2021 pour avoir en 2022 parce que tu sais y'a la transition. Avec la transition ils ont pas l'droit, quand ils rentrent en campagne en fait de prendre des demandes et de faire des nouveaux partenariats tu vois. Et donc la deadline ça va être là sur fin 2019. Quand on aura passé 2019 on s'ra obligés d'attendre les élections et qu'une nouvelle équipe soit en place pour aller négocier avec cette équipe-là »*[108].

Ainsi, la position de Mimir n'est pas tranchée puisque tandis que certains restent très méfiants de la mairie, d'autres veulent entretenir de bons rapports avec celle-ci :

« Du coup à l'intérieur de nous ça fait pas consensus de quel rapport à avoir avec eux. Quand j'disais que j'avais vu Fontanel [1er adjoint au maire de Strasbourg] *j'ai rapporté en AG en disant ''Ce s'rait ptêtre bien d'inviter une fois les membres de la ville à venir ici d'faire un p'tit déj de leur expliquer où on en est etc.''. Alors t'avais en face des gens qui disaient ''Bin non il faut absolument avoir aucun rapport avec eux'', t'en avais d'autres qui disaient ''Il faut garder ce flou artistique-là histoire d'avoir toujours une main en avant enfin un coup d'avance''. Un coup d'avance sur quoi, c'est une autre question. Et donc du coup ça fait qu'à l'intérieur de nous on est pas OK sur cette question-là.* […] *C'est pas qu'on évite, c'est parce qu'on sait pas comment s'positionner au sein de notre propre groupe pour pouvoir donner telle et telle image aux services municipaux de la maison. C'est parce qu'on est pas OK. On a jamais eu de grande conversation ».* Entretien le 10 mai 2019 avec Eugénie, membre du CA de la maison.

108 Entretien le 10 mai 2019 avec Eugénie, membre du CA de la maison.

Il est pourtant essentiel pour une association de s'intéresser à l'univers local dans lequel elle évolue et de se positionner, en fonction de son projet et de ses stratégies, par rapport à la mairie (Koulytchizky & Pujol, 2001). On peut donc identifier trois positionnements des bénévoles vis-à-vis de la mairie :

- Certains sont extrêmement méfiants de la mairie et ne souhaitent aucun contact avec l'institution.
- D'autres proposent d'être diplomates, c'est-à-dire de communiquer avec la mairie sans pour autant recevoir d'aides de sa part.
- Les derniers reconnaissent la nécessité de terminer les travaux qui semblent impossibles à financer sans une aide institutionnelle. Ils sont prêt à demander une subvention ponctuelle, donc une subvention d'investissement et non de fonctionnement. Une subvention d'investissement est moins contraignante qu'une subvention de fonctionnement en termes de dépendance par rapport à la mairie (Koulytchizky & Pujol, 2001) puisqu'elle n'a pas à être reconduite d'une année sur l'autre. Mais d'un point de vue symbolique, l'aspect et le caractère autogestionnaires de Mimir en prendraient un coup[109] et c'est bien pour cela que de nombreux bénévoles s'y opposent.

L'association est donc principalement tiraillée entre d'un côté, sa soif d'indépendance et ses valeurs libertaires et autogestionnaires, et de l'autre la tentation de recevoir de l'aide de la part de la mairie.

3.2.2 Quelle portée peut avoir le projet « mimirien » ?

Jusqu'à quelle échelle l'autogestion est-elle possible ?

On aura donc eu l'occasion d'étudier certaines des réussites, mais également certaines des difficultés et remises en question que connaît l'association. Il semble difficile d'appliquer le modèle autogestionnaire à une plus grande échelle, comme l'admet Renaud :

109 Précisons que la subvention de 15 000 euros qu'avait reçue l'association lors de la signature du bail emphytéotique était plus ou moins imposée par la mairie, qui voulait s'assurer de la réparation d'une poutre dans la bâtisse principale. Ici, demander une subvention à la mairie de Strasbourg après des années d'autogestion serait une toute autre démarche, bien plus dangereuse pour le projet autogestionnaire de l'association.

> *« A l'échelle d'un gros ensemble de population c'est très compliqué. Déjà un p'tit projet comme ça c'est compliqué avec les dimensions interpersonnelles et autres, avec les projections de chacun machin. Moi j'pense qu'y'a une limite, j'saurais pas dire numérèrement combien, qui au-delà de cette limite fait qu'c'est plus possible de s'autogérer au sens où on l'entend de manière intégrale ».* Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

En effet, l'autogestion suppose une participation pleine et égale de tous, et au-delà d'un certain seuil ceci est techniquement difficile à mettre en œuvre. Plus les membres sont nombreux et plus les réunions sont longues, elles sont moins efficaces et on morcelle alors l'organisation en différents services. La mise en commun de l'information, du savoir et du pouvoir est entravée du fait de ce morcellement, ce qui a va à l'encontre du modèle autogestionnaire : « *seuls les groupes de taille réduite peuvent se maintenir au stade de la démocratie directe* » (Meister, 1974). Weber (1921) partage cette opinion puisque selon lui, la démocratie directe peut être obtenue *« au mieux, dans des groupements de faible importance, lorsque leurs membres au complet peuvent se réunir en un même lieu, lorsqu'ils se connaissent et s'estiment égaux socialement »*. Les estimations quant au nombre limite à partir duquel la démocratie directe se « *détracte techniquement* » (Weber, 1921) différent : tandis qu'un sociologue, en s'appuyant sur les travaux de psychosociologues, la fixe à une vingtaine de personnes (Mothé, 1980), un autre avance le nombre de douze à partir de la sociométrie (Meister, 1974). Les bénévoles régulièrement présents et réellement impliqués à Mimir respectent plus ou moins ces seuils et l'on remarque en effet qu'il ne se forme que très rarement des sous-groupes au sein de l'association.

Il ne faut pas oublier que l'autogestion a été expérimentée à une bien plus grande échelle en Algérie, en Yougoslavie et au Pérou. Mais la visée et le fonctionnement de ces expériences sont très éloignées de celles d'une association comme la maison Mimir, puisque ce sont des expérimentations « *décrétées par le pouvoir central, dans lesquelles tout le monde est englobé et dont la finalité est d'intégrer la population dans des structures préétablies répondant aux objectifs d'une classe dirigeante nationale* » (Meister, 1981) (on note le paradoxe que cela représente pour des expériences dites « autogestionnaires »).

De plus, la culture française semble peu favorable aux expérimentations autogestionnaires : *« en France tout au moins, les modèles dominants sont plutôt ceux de l'individualisme, de la concurrence et de la sélection de classe ou d'ethnie »* (Marty, Sainsaulieu, & Tixier, 1983). L'autogestion va à l'encontre des représentations françaises qui entourent l'autorité, le pouvoir (qui ne pourrait être partagé) et le débat d'idées (qui est associé au conflit), et suscite ainsi un « *réflexe de méfiance* » (Marty, Sainsaulieu, & Tixier, 1983) qui rend difficile l'émergence et la pérennisation d'organisations

autogérées. Dans l'état, *« l'expérience du collectif et les mouvements culturels qu'elle engendre supposent donc un changement important de mentalité »* (Marty, Sainsaulieu, & Tixier, 1983). Etant donné l'héritage culturel de la France, composé entre autres de l'absolutisme royal et d'un système scolaire qui « *sélectionne des élites davantage qu'il n'enseigne »* (Canivenc, 2010), ce changement de mentalité semble difficile à atteindre.

L'importance de l'expérimentation

Mais il faut « *oser la tentative »*[110]. Renaud associe Mimir à un laboratoire d'idées :

> *« Moi ça a été un lieu qui m'a permis de découvrir enfin d'expérimenter même, parce qu'on est pas arrivés en ouvrant une porte en mode ''Ouais on découvre'', on a expérimenté plein de choses qui nous passaient par la tête, on a expérimenté plein de choses que des gens extérieurs ont amenées ici et qui nous ont fait mûrir dans nos choix.* […] *Une association c'est une boule de pâte à modeler, on peut un peu en faire c'qu'on veut. A partir de là bah ok on tente et puis on verra avec le temps si ça vaut le coup de maintenir telle expérimentation telle expérimentation et en fait y'a plein d'choses comme ça qui pourraient naître et s'développer ».* Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

Ce type d'expérimentation permet de montrer qu'il y a « *d'autres manières de faire »*[111], en effet « *ces choses-là peuvent exister, simplement on les a tellement présentées depuis un siècle comme infaisables, comme un truc de rêveur, d'utopiste, d'idéaliste, que les gens s'en sont éloignés, qu'on voit plus ce modèle comme un modèle possible »*[112]. Ce genre d'initiative bouscule les normes préétablies puisque un adjoint au maire de Strasbourg parle d' « *un projet qui au fur et à mesure s'est révélé un peu hors normes par rapport à c'qu'une collectivité à l'époque avait l'habitude de faire en tous cas »* [113]. Mais par la preuve par l'exemple, elles permettent l'émergence de davantage d'organisations alternatives : « *Aujourd'hui, avec le recul, on peut dire que c'était peut-être des*

110 Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

111 Entretien le 9 avril 2019 avec Ophélie, membre du CA de la maison Mimir.

112 Entretien le 9 mai 2019 avec Christophe Bosch, directeur de la mission Participation Citoyenne de l'Eurométropole de Strasbourg.

113 Entretien le 9 avril 2019 avec Philippe Bies, adjoint au maire de Strasbourg en charge du logement et du patrimoine.

précurseurs à Strasbourg. On a d'autres projets de tiers-lieux, de choses qui aujourd'hui sont un peu plus à la mode je dirais qu'il y a une dizaine d'années »[114].

On peut à nouveau dresser un parallèle entre Mimir et l'habitat participatif, très développé par la ville de Strasbourg. Lors de l'entretien conduit avec l'élu Alain Jund, très impliqué dans ces questions-ci, ce dernier désigne l'habitat participatif comme une « *utopie réaliste »*[115]. Il explique qu'il y a quelques années, les autres élus et urbanistes étaient « *très sceptiques »*, alors qu'aujourd'hui « *l'habitat participatif a fait évoluer une partie d'entre eux » et qu'*« *il n'y a plus de réticences* […] *notamment parce que y'a dix projets qui sont déjà habités »*. Le scepticisme est ainsi « *largement dépassé »*.

La maison Mimir constitue elle aussi une « utopie réaliste » dans le sens où elle montre, malgré les imperfections que l'on aura eu l'occasion de relever, que l'on peut tendre vers un idéal de liberté et de solidarité :

> *« Mimir ça a ce mérite-là à mon avis c'est qu'c'est une quête, avec un objectif avec une ligne d'horizon qui amène un groupe à s'positionner dans la vie d'sa ville pour aller vers un mieux, pour aller vers un projet qui est utopique mais qui finalement n'l'est pas puisqu'on le vit ».*
> Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

M. Jund reprend peut-être sans le savoir l'idée d' « utopie réaliste » ou d' « utopie réelle » développée par certains sociologues et historiens (notamment Wright et Bregman) et qui *« se fonde sur la croyance que ce qui est pragmatiquement possible n'est pas fixé indépendamment de nos capacités à imaginer et demeure façonné par nos capacités à prévoir »* (Wright, 2017). Cette idée invite à sortir du scepticisme ambiant qui considère comme impossible le fait que des efforts collectifs puissent rendre le monde radicalement meilleur. Nombre d'intellectuels, par peur de sembler naïfs et crédules, ne s'intéressent pas à l'idée d' « utopie réaliste » qu'ils associent peut-être au dicton « Vouloir c'est pouvoir ». Pourtant, *« en l'absence de volonté, beaucoup de possibilités deviendraient impossibles. Une croyance vitale dans un idéal utopique peut être source de motivation nécessaire afin qu'en premier lieu des individus prennent le risque de bouleverser l'ordre des choses »* (Wright, 2017). Selon Renaud, si la société reste telle qu'elle est c'est justement parce que « *si tu veux garder le pouvoir t'expérimentes pas. Le défaut d'cette société c'est que tout a été bien policé bien normé et*

---

114 Entretien le 9 avril 2019 avec Philippe Bies, adjoint au maire de Strasbourg en charge du logement et du patrimoine.

115 Entretien le 18 avril 2019 avec Alain Jund, adjoint au maire en charge de l'urbanisme.

on accepte pas à un moment donné qu'il y ait du tâtons qu'il y ait de l'expérimentation »[116]. L'idée d'expérimentation et d' « *utopie réaliste »* sont liées puisque « *les utopies purement imaginaires ne suffisent pas. Il est en effet essentiel que nous développions notre capacité à tirer réellement des leçons de nos expériences, ce qui nécessite des connaissances en sciences sociales sur le fonctionnement effectif des choses »* (Wright, 2013). Wright défend l'importance des expérimentations de terrain pour montrer la faisabilité de ce que l'on désigne comme des utopies. Ces expérimentations pourraient alors devenir des démonstrations palpables de ce qu'il est possible de faire.

La maison Mimir : une « révolution minuscule »

Mimir n'est pas seulement une expérimentation : elle est une « *révolution minuscule »* (Haztfeld, 2013) parmi tant d'autres. Renaud estime la chose suivante :

> *« J'pense que ce vers quoi il faut tendre c'est d'avoir beaucoup de lieux de c'type-là, qui soient pas complétement ancrés – parce que Mimir c'est très particulier, c'est très singulier – mais dans l'idée, que des lieux de c'type-là s'multiplient, c'est des agora. Des agora au sens où, y'a une participation possible des gens, à échelle de quelque chose qui est raisonnablement humain même si ça les dépasse quand même.* […] *J'pense que l'entrée de plein de p'tites structures qui justement permettent de créer le politique, c'est ça qui peut aussi donner matière à changer un peu la face du monde ».* Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

Mimir est ainsi un exemple du phénomène suivant : *« Je crois que l'on est en train de passer à une époque nouvelle, marquée non plus par le grand rêve de la Révolution, mais par la multiplication des révolutions minuscules »* (Bourseiller, 2017). On ne recherche plus forcément la création de nouvelles institutions rompant clairement avec les structures sociales et institutions existantes, on ne cherche plus à renverser l'Etat afin d'utiliser de nouveaux appareils du pouvoir étatique. Renaud estime qu' *« il y'a pas grand monde ici qui attend l'grand soir.* […] *Le grand soir où à un moment donné t'as cet idéal archétype de la Révolution française où bam ça flambe un bon coup on rase tout*

116 Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

et puis on reconstruit. J'crois que de moins en moins les gens – enfin ici mais même de manière plus globale – sont là-dedans »[117] :

> *« En fait on s'rend compte de plus en plus que c'est plein de petits riens mis bout à bout qui peuvent changer l'monde. C'était Brassens qui disait que la première des révolutions possibles c'est la révolution personnelle quoi et j'pense que c'est vrai. Si chacun à mesure de la marge de manœuvre qu'il a dans le fait de changer ses habitudes, de s'investir un peu à côté d'chez lui, d'essayer d'trouver une certaine cohérence pour tendre vers son bonheur machin… Fin y'a moyen à coup de plein de p'tites choses d'essayer d'améliorer la copie quoi.* […] *C'est le truc du colibri de Pierre Rabhi quoi, chacun fait sa p'tite part et si le colibri bin il ramène trois gouttes d'eau pour l'incendie dans la journée bin il aura ramené trois gouttes d'eau quoi ».* Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

On est donc passés d'une logique stratégique de « *transformation de rupture* » à une logique de « *transformation interstitielle* » (Wright, 2013), Mimir s'inscrivant dans la seconde. En effet, l'association a réussi à construire une alternative émancipatrice en marge de la société capitaliste car elle l'a fait dans un espace et à une échelle qui ne constituaient pas une menace directe pour les élites et les classes dominantes. En refusant les subventions, Mimir parvient à rester dans cette niche et n'est pas absorbée par l'écosystème capitaliste :

> *« Pour qu'une utopie réelle soit stable au sein d'une société capitaliste, elle doit entretenir une sorte de modus vivendi avec le capitalisme. L'alternative doit rester dans les marges »* (Wright, 2013).

Là est tout le paradoxe : le risque d'intégration (et ensuite de neutralisation) politique d' « utopies réelles » se pose dès lors qu'on adopte l'idée qu'un autre monde est possible au sein du monde tel qu'il est. On offre alors un espace social pour des alternatives anticapitalistes, espace qui leur est nécessaire mais qui s'inscrit au sein d'un système capitaliste qui peut absorber et étouffer les aspirations des initiatives.

Ces « utopies réalistes » ne réussiront donc pas forcément à transformer la société, mais elles transforment bel et bien les personnes « ordinaires » qui s'y impliquent. Elle suppléent à l'inégale répartition de la formation intellectuelle en agissant comme des « *écoles de la démocratie* » (Wright, 2013) à portée des personnes précaires et marginales.

---

117 Entretien le 10 mai 2019 avec Renaud, l'un des fondateurs de la maison Mimir.

Conclusion intermédiaire

La maison Mimir revêt un caractère politique et militant qui fédère les bénévoles autour d'une lutte, de la poursuite d'un horizon : l'autonomie et la liberté totales. Leur rétribution consiste à jouir de ce lieu comme bon leur semble et de servir la cause libertaire, pilier interne de l'organisation. Le militantisme de Mimir se retrouve également dans son utilisation du prix libre, qui revendique l'accès à la culture pour les plus démunis. Le réseau alternatif et associatif dans lequel s'inscrit Mimir agit comme pilier externe à l'association : en offrant un lieu d'expression à des associations extérieures, Mimir engrange des bénéfices qui financent le fonctionnement de la maison, mais qui ne sont pas suffisants pour les travaux nécessaires aux étages.

Ce réseau permet à Mimir de rester autogérée puisqu'il se substitue à un subventionnement communal. La volonté d'indépendance des « mimiriens », conjuguée à leur méfiance des institutions, a pour résultat une absence presque totale de rapports avec la mairie, qui tente en vain de les « raccrocher » dans une démarche interventionniste qui souligne la difficulté de certains élus et chargés de mission à saisir la logique autogestionnaire. Il semble pourtant essentiel que l'association, si elle souhaite rester autogérée, se dispense d'interventions institutionnelles. Mimir expérimente un fonctionnement associatif alternatif qui peut à terme démontrer que de telles utopies sont en réalité réalistes. Qu'on les désigne sous le terme d' « utopies réelles » ou de « révolutions minuscules », de telles initiatives portent haut, à une échelle moindre que dans les années 1970, des idéaux révolutionnaires.

Conclusion

Ce mémoire proposait de s'intéresser aux questions relatives aux espaces autogérés, via l'étude de l'organisation de l'association « la maison Mimir » et de ses relations avec la mairie de Strasbourg. Nous avons vu que le fonctionnement en autogestion de l'association était intimement lié à son caractère militant, les bénévoles souhaitant démontrer via cette expérimentation que d'autres manières de fonctionner sont viables, réalisables et souhaitables.

L'un des premiers objectifs de l'étude était de déterminer comment un espace autogéré peut émerger dans un environnement traditionnellement institutionnel comme la ville de Strasbourg. Le militantisme se dessine déjà dans les ambitions et les moyens d'action des « fondateurs » de la maison, qui imposent en 2010 et via le squat leur « proposition » d'accompagnement social alternative à ce que font les institutions strasbourgeoises. Le squat est alors utilisé par les bénévoles comme un moyen d'action politique qui vient contraindre, via la spectacularisation de Mimir dans les médias, la mairie de Strasbourg à accorder en 2013 un bail emphytéotique de 20 ans à l'association. En tentant de pallier les manques institutionnels dans l'accompagnement des personnes, les « mimiriens » livrent une critique à la mairie, dont ils souhaitent s'émanciper. Cette émancipation leur est permise par le fonctionnement en autogestion de l'association, qui se revendique libertaire et anarchiste.

Ces idéaux sont précisément ce qui permet la pérennisation de l'association. Les bénévoles poursuivent un horizon fait de ces idéaux, ils construisent ainsi un système de valeurs qui fonde leurs pratiques. Or, la poursuite d'un horizon est sans fin. Pour exemple, Mimir connaît des difficultés à faire participer tout le monde de manière égale, ce que suppose l'autogestion : tandis que nombreux sont les bénévoles à ne pas s'impliquer suffisamment, un « leader charismatique » mène à bout de bras le projet jusqu'à sa démission du poste de président de l'association en 2016. Pour autant, les « mimiriens » profitent de la fermeture de la maison en 2015 et de cette démission pour tenter d'apprendre de leurs erreurs en modifiant le fonctionnement de l'association. Les bénévoles démontrent alors le caractère expérimental de Mimir, qui s'essaie à une gouvernance collégiale lors de sa réouverture en 2017. Malgré cette gouvernance plus horizontale, l'implication des bénévoles n'est toujours pas égale. Ceux-ci s'impliquent indépendamment de leur appartenance ou non à la « coquille », et c'est leur implication qui leur donne une légitimité au regard des autres. Les « coquillards » détiennent donc davantage de responsabilités collectives, mais pas forcément davantage de pouvoir, ce qui marque un pas en avant vers l'idéal anarchique poursuivi par Mimir.

Quant à l'idéal de mixité sociale de l'association, certes les « mimiriens » parviennent à faire se côtoyer des personnes SDF et des étudiants, mais l'ambiance au sein de la maison est propice à l'exclusion des personnes ne partageant pas les idées qui d'ordinaire y sont partagées. Mimir semble ainsi former une île, île éloignée d'un continent qui serait composé de la mairie et des personnes ne partageant pas les idées de l'association. En effet, ces idées revêtent une grande importance puisque Mimir est portée par des bénévoles/militants qui sont eux-mêmes portés par les conceptions libertaires qui accompagnent la maison.

En ce qui concerne l'idéal d'égalité de l'association, Mimir le poursuit en utilisant le prix libre, système qui fait ses preuves puisque la maison, forte du réseau, de l'archipel d'îles dans lequel elle évolue, parvient à se financer de cette manière tout en rendant la culture accessible à tous. Le réseau associatif et alternatif de Mimir lui permet de poursuivre son idéal de liberté, en évitant le subventionnement communal et donc un risque d'instrumentalisation politique de son action. Pourtant, certains bénévoles remettent en cause le modèle autogestionnaire de l'association en soulignant la nécessité d'une subvention pour financer les travaux à l'étage de la bâtisse. On peut s'interroger sur l'avenir de Mimir : l'association va-t-elle céder à la pression financière qu'elle subit et s'éloigner des valeurs qu'elle poursuit ? Pourrait-elle se faire « absorber » par les institutions strasbourgeoises, soit en demandant des subventions à la mairie, soit en organisant des événements moins militants mais qui attirent un public plus généreux ?

La maison Mimir ne serait alors plus la même expérimentation, la même « utopie réaliste » qu'aujourd'hui et qui est portée par les idéaux révolutionnaires de ses membres.

Bibliographie

Ouvrages

ARTOUS, Antoine (2010). *Démocratie, citoyenneté, émancipation : Marx, Lefort, Balibar, Rancière, Rosanvallon, Negri...* Paris: Editions Syllepse.

BACQUE, Marie-Hélène & BIEWENER, Carole (2013). *L'empowerment, une pratique émancipatrice.* Paris: La Découverte.

BARRAS, Béatrice, BOURGEOIS, Marc, BOURGUINAT, Elizabeth & LULEK, Michel (2002). *Quand l'entreprise apprend à vivre, une expérience inspirée du compagnonnage dans un réseau d'entreprises alternatives et solidaires.* Paris: Editions Charles Léopold Mayer.

BOLTANSKI, Luc & CHIAPELLO, Eve (1999). *Le nouvel esprit du capitalisme.* Gallimard.

BOGDAN, Robert & TAYLOR, Steven (1998). *Introduction to qualitative research methods : a guidebook and resource* . New York: Wiley.

CASTORIADIS, Cornélius (1979). *Autogestion et hiérarchie.* Editions Grain de Sable.

DAMETTE, Félix & SCHEIBLING , Jacques (1979). *Pour une stratégie autogestionnaire. Entretiens avec Gilbert Wasserman.* Paris: Editions Sociales.

DUBET, François (2002). *Le déclin de l'institution.* Paris: Editions du Seuil.

DURKHEIM, Emile (1895). *Les règles de la méthode sociologique.* Paris: Librairie Félix Alcan.

FOUR, Pierre-Alain. (2005). La culture de la gratuité. Dans Jean-Michel Tobelem, *La culture mise à prix. La tarification dans les sites culturels* (pp. 147-171). Harmattan.

FRIEDMAN, Yona (1978). *L'architecture de survie - Une philosophie de la pauvreté.* Paris: Éditions de l'éclat.

JACOBS, Jane (1961). *The death and life of great american cities.* New York: Random House.

LEPAGE, Henri. (1978). *Autogestion et Capitalisme. Réponses à l'anti-économie.* Paris: Masson.

MARTY, Marie-Odile, SAINSAULIEU, Renaud & TIXIER, Pierre-Eric (1983). *La démocratie dans les organisations, vers des fonctionnements collectifs de travail.* Paris: Librairie des Méridiens.

MEISTER, Albert (1964). *Socialisme et autogestion, l'expérience yougoslave.* Paris: Editions du Seuil.

MEISTER, Albert (1974). La participation dans les associations. Paris: Les Editions ouvrières.

MEISTER, Albert (1981). L'autogestion en uniforme. Toulouse: Privat.

MERMOZ, Marcel (1978). *L'autogestion c'est pas de la tarte, entretiens avec Jean-Marie Domenach.* Paris: Editions du Seuil.

MOTHE, Daniel (1980). *L'autogestion goutte à goutte.* Paris: Le centurion.

PECHU, Cécile (2010). *Les squats.* Presses de Sciences Po.

PINCON, Michel (1982). *Cohabiter : groupes sociaux et modes de vie dans cité HLM.* Paris: Broché.

PROUDHON, Pierre-Joseph (1840). Qu'est-ce que la propriété? Paris: Librairie de Prévot.

RAVENEL, Bernard (2016). *Quand la gauche se réinventait. Le PSU, histoire d'un parti visionnaire, 1960-1989.* Paris, La Découverte, 384 p.

ROUGERIE, Jacques (2018). *La Commune et les Communards.* Gallimard.

TOFFLER, Alvin. (1980). *The third wave.* New York City: Bantam Books.

WEBER, Max (1921). *Economie et société tome 1 : les catégories de la sociologie.* Paris: Pocket. [Edition posthume]

Articles scientifiques

AGUILERA, Thomas (2014). L'(in)action publique face aux squats discrets à Paris et à Madrid. *Métropoles*.

BAUDIN, Gérald (2001). La mixité sociale : une utopie urbaine et urbanistique. *Revue du CREHU*, pp. 10.

BESSE, Laurent (2015). L'action des maisons des Jeunes et de la Culture. *Informations Sociales*, 26-35.

BOUILLON, Florence (2002). A quoi servent les squats? Compétences des acteurs et ressources des lieux. *Revue française des affaires sociales*, 45-63.

CANIVENC, Suzy (2010). Repenser l'autogestion à l'heure de la société de l'information. *ARPES*.

CANIVENC, Suzy (2009). *L'autogestion, un concept pertinent et un terrain innovant pour la communication organisationnelle.* Rennes: Jeunes chercheurs et recherches récentes, La Communication des organisations en débat dans les SIC : quels objets, terrains et théories ?

CHAMBOREDON, Jean-Claude & LEMAIRE, Madeleine (1970). Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement. *Revue française de sociologie*, pp 3-33.

CHARBONNEAU, Stéphane, DANSEREAU, Francine, MORIN, Richard, REVILLARD, Anne, ROSE, Damaris & SEGUIN, Anne-Marie (2002). *La mixité sociale en habitation. Rapport de recherche réalisé pour le Service de l'habitation de la Ville de Montréal.* Montréal: INRS - CEntre Urbanisation Culture Société.

COLLOVALD, Annie (2002). Pour une sociologie des carrières morales et des dévouements militants. Dans A. Collovald, *L'Humanitaire ou le management des dévouements. Enquête sur un militantisme de « solidarité internationale » en faveur du Tiers-Monde* (pp. 177-229). Rennes: PUR.

DEKHILI, Sihem & GHESQUIERE, Chantal Connan (2013). La politique de prix « Pay What You Want » : partage du pouvoir ou action de communication ? *Gestion 2000*, pp. 15-29.

DEWEY, John (1954). The Public and Its Problems . *Ohio University Press Books*, pp 207.

FATH, Sébastien (2010). Messianisme. Dans Régine Azria, & Danièle Hervieu-Léger, *Dictionnaire des faits religieux* (pp. 714-718). Paris: PUF.

HAZTFELD, Hélène (2013). *Autogestion*. Dans Rémi Barbier, Loïc Blondiaux, Francis Chateauraynaud, Jean-Michel Fourniau, Rémi Lefebvre, Catherine Neveu, & Denis Salles, *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation.* Paris: Ilaria Casillo.

KOULYTCHIZKY, Serge & PUJOL, Laurent (2001). Les associations et la gestion publique locale. Dans *Annuaire des collectivités locales Tome 21. La démocratie locale* (pp. 125-142).

MOTHE, Daniel (décembre 2004). L'autogestion entre l'utopie et la pratique, histoire d'une définition. *Autogestion que reste-t-il de nos amours ? 41ème débat interactif de l'ADELS.*

PECHU, Cécile (2001). Les générations militantes à Droit au logement. *Revue française de science politique*, vol. 51, n°1-2, p. 73-103.

PINCON, Michel (1981). Habitat et modes de vie. La cohabitation des groupes sociaux dans un ensemble H.L.M. *Revue française de sociologie*, 523-547.

REMY, Eric (2018). *De Que choisir? à Casseurs de pub : l'émergence de nouvelles figures consuméristes.* Rouen: IAE de Rouen.

ROSANVALLON, Pierre (2011). *Écrire une histoire générale de la démocratie*. Participations, 1(1), pp 335-347.

SCHNAPPER, Dominique (2005). Idéal et limites de la mixité sociale. *Informations sociales (numéro 125)*, pp 6-15.

TISSOT, Sylvie (2014). Entre soi et les autres. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 4-9.

WERLE, Maxime (1999). La fondation d'une maison de pauvres au milieu du XVIème siècle à Strasbourg : histoire et archéologie des "zwölf Prechterhaüschen". *Cahiers alsaciens d'archéologie, d'art et d'histoire*, 141-166.

WRIGHT, Erik Olin (2013). Des utopies possibles aux utopies réelles. (Vincent Farnea & Laurent Jeanpierre intervieweurs pour *Tracées*)

Articles de presse

ANDREANI, Jean-Louis & BACQUE, Raphaëlle (3 juillet 2016). *Michel Rocard, l'homme de la "deuxième gauche"*. Le Monde.

BANCAUD, Delphine (2 novembre 2018). Logement: Dans quels cas les squatteurs seront-ils désormais expulsés plus rapidement? *20 Minutes*.

BEGUIN, François (30 octobre 2012). Réquisition de logements vacants : une procédure rarement utilisée. *Le Monde*.

BOURSEILLER, Christophe (2017). Christophe Bourseiller : « Je n'ai jamais supporté l'hypocrisie mielleuse d'une certaine gauche ». (Alexandre Devecchio, intervieweur pour *le Figaro*)

CROQUET, Pauline (8 avril 2011). Les alternatifs du squat Mimir mis à la porte . *DNA*.

CROQUET, Pauline. (12 avril 2011). A Strasbourg, le squat Mimir balaie la menace d'expulsion de la mairie PS. *Nouvel Obs*.

ERRARD, Guillaume (2018). Logement : la loi est-elle trop laxiste avec les squatteurs ? *Le Figaro*.

ERRARD, Guillaume (11 février 2018). Un simple reçu de livraison de pizza protège-t-il vraiment des squatteurs ? *Le Figaro*.

L'OBS. (19 décembre 2006). Nicolas Sarkozy promet zéro SDF en deux ans. *L'Obs*.

PEILLON, Luc (15 avril 2016). Ce que retient la nuit. *Libération*.

WRIGHT, Erik Olin (24 septembre 2017). Les utopies naissent dans les livres, et puis un beau jour…. (Simon Blin, intervieweur pour *Libération)*

RANCIERE, Jacques, & ROSANVALLON, Pierre (6 mai 2013). Des idées pour transformer une République encore oligarchique. *Le Monde*.

SIMONNOT, Dominique (1995, avril 24). La vie de palier au 7 rue du Dragon. Depuis quatre mois les familles occupent l'immeuble et vivent avec la peur de l'exclusion. *Libération*.

VALEURS ACTUELLES (30 septembre 2018). Logement : la loi évolue, les squatteurs peuvent être expulsés. *Valeurs Actuelles*.

Sites internet et pages web

ASSOCIATIONS.GOUV.FR (23 mai 2017). *Les règles applicables à l'ouverture d'un débit de boisson*. Disponible sur associations.gouv.fr: https://www.associations.gouv.fr/les-regles-applicables-a-l-ouverture-d-un-debit-de-boisson.html#Installation-d-un-bar-a-l-occasion-d-un-evenement-organise-par-une-nbsp

EMMAUS VENDEE. (consulté le 28 mai 2019). *Le Mouvement Emmaüs*. Disponible sur emmaus-essarts.org: https://www.emmaus-essarts.org/le-mouvement-emmaus/

Histoire du quartier Bourse - Esplanade - Krutenau. (2018). Disponible sur Strasbourg.eu: https://www.strasbourg.eu/histoire-quartier-bourse-esplanade-krutenau

ISNARD, Guillaume (2017). *Rénovation d'un centre socio-culturel autogéré à Strasbourg*. Disponible sur http://guillaumeisnard.e-monsite.com: http://guillaumeisnard.e-monsite.com/pages/projet/page.html

LA MAISON MIMIR. (26 avril 2016). Disponible sur azqs.com: http://azqs.com/maison-mimir/

LA MAISON MIMIR. (2015). *La maison Mimir en chantier*. Disponible sur ulule.com: https://fr.ulule.com/maison-mimir/

Le squat de A à Z (octobre 2014). Récupéré sur infokiosques.net: https://infokiosques.net/lire.php?id_article=41

OBSERVATOIRE DES INEGALITES. (29 novembre 2019). *L'Assemblée nationale ne compte quasiment plus de représentants des milieux populaires*. Disponible sur inegalites.fr: https://www.inegalites.fr/L-Assemblee-nationale-ne-compte-quasiment-plus-de-representants-des-milieux?id_theme=18

Vidéos

ALSACE20 (2011). *La maison Mimir, du squat au lieu culturel* [Film de 4 minutes, disponible sur https://www.youtube.com/watch?v=M-xZkASZnqQ].

CONSEIL MUNICIPAL DE STRASBOURG. (2012). Séance du lundi 20 février 2012 [vidéo dailymotion d'une durée de 7 minutes, disponible sur https://www.dailymotion.com/video/xp2m7l]

RASTEGAR, Hélène. (Réalisateur). (2019). *Rêves en chantier* [Film de 92 minutes].

Autres

AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE L'AGGLOMERATION STRASBOURGEOISE (ADEUS). (2015). *Typologie des quartiers CUS.* Strasbourg.

CODE CIVIL. (5 mars 2007). Loi n° 2007-290 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.

CODE DE LA SECURITE SOCIALE. (2018). Article L242-1.

CODE PENAL. (2015). Article 226-4.

LECHNER, Sandrine ; MONKACHI, Nadia ; ROUSSETTE, Maryline & PONS, Anne (2012). *La vacance dans le parc privé : zoom sur l'Alsace du nord et la bande Rhénane nord.* Strasbourg: ADEUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise).

PARTI SOCIALISTE. (1975). *Quinze thèses sur l'autogestion*. Convention nationale 1975. Paris: Le poing et la rose.

QUAGLIA, Martine ; LEBRERE, Alexandre ; LEGLEYE, Stéphane ; MARPSAT, Maryse ; REGNIER, Virginie & YAOUANCQ, Françoise (2012). *L'hébergement des sans-domicile en 2012.* Insee & Ined.

Liste des illustrations

Illustration 1 : livre publié en 1979 par trois responsables du PCF 10

Illustration 2 : Texte présenté à la convention du PS en 1975 10

Illustration 3 : La maison Mimir vue depuis la rue Prechter. 16

Illustration 4 : Le Barakawa 17

Illustration 5 : Le squat de A à Z 29

Illustration 6 : Image d'illustration d'un article de Valeurs Actuelles sur le squat. 30

Illustration 7 : mobilisation des « mimiriens » contre la procédure d'expulsion, en avril 2011 37

Illustration 8 : Action des Enfants de Don Quichotte 39

Illustration 9 : Renaud, le "leader charismatique" de la maison Mimir 47

Illustration 10 : Guillaume, chef de projet lors des travaux à Mimir 54

Illustration 11 : Affiche promouvant un événement organisé à Mimir 81

Liste des sigles

Sigle	Signification
AG	Assemblée Générale
AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
CA	Conseil d'Administration
CFDT	Confédération Française Démocratique du Travail
DAL	Droit Au Logement
DALO	Droit Au Logement Opposable
DNA	Dernières Nouvelles d'Alsace
ERP	Etablissement Recevant du Public
LREM	La République En Marche
MJC	Maison des Jeunes et de la Culture
OPH	Office Public de l'Habitat
PCF	Parti Communiste Français
PS	Parti Socialiste
PSU	Parti Socialiste Unifié
RIC	Référendum d'Initiative Citoyenne
RNCHP	Réseau National des Collectivités pour l'Habitat Participatif
SDF	Sans Domicile Fixe
TTC	Toutes Taxes Comprises
URSSAF	Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

Annexes

Annexe 1 : liste des entretiens conduits

Code couleur

En bleu clair	Elus ou employés de l'Eurométropole et de la direction de territoire
En jaune	Créateurs ou gestionnaires de la maison Mimir

Nom	Rôle	Durée	Date
Philippe Bies	▪ Adjoint au maire en charge du logement et du patrimoine (2008- aujourd'hui) ▪ Président d'Habitation Moderne (2008-aujourd'hui), l'OPH de Strasbourg propriétaire de la maison Mimir ▪ Était l'un des principaux interlocuteurs de la maison Mimir lors de la négociation du bail ▪ Homme politique du PS	25mns	9 avril
Florian Hugnin	▪ Membre du CA de la maison Mimir ▪ Actif dans l'association depuis octobre 2010	13mns	12 avril
Michèle Seiler	▪ Adjointe au maire en charge du quartier Bourse-Esplanade-Krutenau (2008-2014), dans lequel se situe la maison Mimir ▪ Était l'une des principaux interlocuteurs de la maison Mimir lors de la négociation du bail ▪ Conseillère municipale déléguée au quartier Bourse-Esplanade-Krutenau (2014-aujourd'hui) ▪ Femme politique anciennement membre du PS et maintenant rattachée à LREM	49mns	16 avril

Nom	Rôle	Durée	Date
Alain Jund	▪ Adjoint au maire en charge de l'urbanisme et de la transition énergétique (2008-aujourd'hui) ▪ Président du Réseau National des Collectivités Pour l'Habitat Participatif (RNCHP) (2014-2019) ▪ Homme politique des Verts	49mns	18 avril
Hélène Rastegar	▪ Membre du CA de la maison Mimir ▪ Active dans l'association depuis 2012 ▪ A réalisé le documentaire « *Rêves en chantier* » sur les travaux réalisés dans la maison Mimir	43mns	29 avril
Pauline Levain	▪ Chargée de mission au sein de la direction de territoire du quartier Bourse-Esplanade-Krutenau (2017-aujourd'hui), dans lequel se situe la maison Mimir ▪ Principale interlocutrice des associations du quartier	39mns	2 mai
Marie-Dominique Dreyssé	▪ Adjointe au maire en charge de la politique d'action sociale (2008 – aujourd'hui) ▪ Était l'une des principaux interlocuteurs de la maison Mimir lors de la négociation du bail	46mns	3 mai
Christophe Bosch	▪ Directeur de la mission Participation Citoyenne de l'Eurométropole de Strasbourg	30mns	9 mai
Ophélie Meyer	▪ Membre du CA de la maison Mimir ▪ A commencé à fréquenter la maison en 2011, et à y être active en 2015	1h20mns	9 mai
Christophe Grangirard	▪ Co-fondateur de la maison Mimir ▪ A cessé de fréquenter la maison en 2011	22mns	9 mai
Eugénie Jung	▪ Membre du CA de la maison Mimir ▪ Active dans l'association depuis 2011 ▪ Avant les changements de statuts de présidence à collégiale, a été présidente de l'association en 2016	48mns	10 mai

Nom	Rôle	Durée	Date
Renaud Tschudy	▪ Co-fondateur de la maison Mimir ▪ Président de l'association jusqu'en 2016	1h05mns	10 mai

La maison Mimir est une association collégiale regroupant dix membres au conseil d'administration (CA). Comme a pu me l'expliquer l'un d'eux, l'implication des personnes gravitant autour de Mimir ne dépend pas du statut de membre : certains font partie du CA mais ne s'impliquent pas ou plus dans l'association, tandis que d'autres sont très impliqués dans les activités et la gestion de la maison mais craignent la responsabilité du statut de membre, qu'ils ne signent donc pas légalement. C'est par exemple le cas de Renaud, qui est encore très impliqué au sein de la maison Mimir mais qui ne fait pas partie du CA.

Annexe 2 : coupure de presse

STRASBOURG/ SOCIÉTÉ

Les alternatifs du squat Mimir mis à la porte

e la maison
avril. Si les
ettre fin aux

problèmes de voisinage.



Les squatteurs de la maison "Mimir" expulsés par la municipalité. (Photo DNA)

Les squatteurs du 18, rue Prechter à Strasbourg se sont vus notifier jeudi par huissier un commandement d'expulsion. Les sept occupants de la maison "Mimir", une structure culturelle et sociale alternative doivent donc quitter les lieux le mardi 12 avril. A l'origine de la décision : un différend avec la Ville de Strasbourg, propriétaire de la bâtisse, un immeuble de trois étages avec un bar sans alcool et des lieux d'accueil au rez-de-chaussée, une cuisine, une bibliothèque et des chambres à l'étage.

A la fois colocataires et bénévoles pour apporter leur aide aux personnes de la rue, les habitants du "Mimir" ne comprennent pas cet avis d'expulsion. "Depuis que nous occupons les lieux au 31 janvier 2010, nous avons passé un accord avec la mairie pour faire vivre cette structure. Un espace culturel et social en pleine Krutenau. De plus, nous fournissons des services qui n'existent pas dont une bagagerie pour que les gens ne trimbalient pas toute leur 'maison' en permanence dans la rue", explique Renaud Tschudy, un des sept résidents permanents. "Et nous avons fait des travaux de rénovation avec notre propre financement", ajoute le jeune homme.

Chantier sans autorisation et problèmes de voisinage

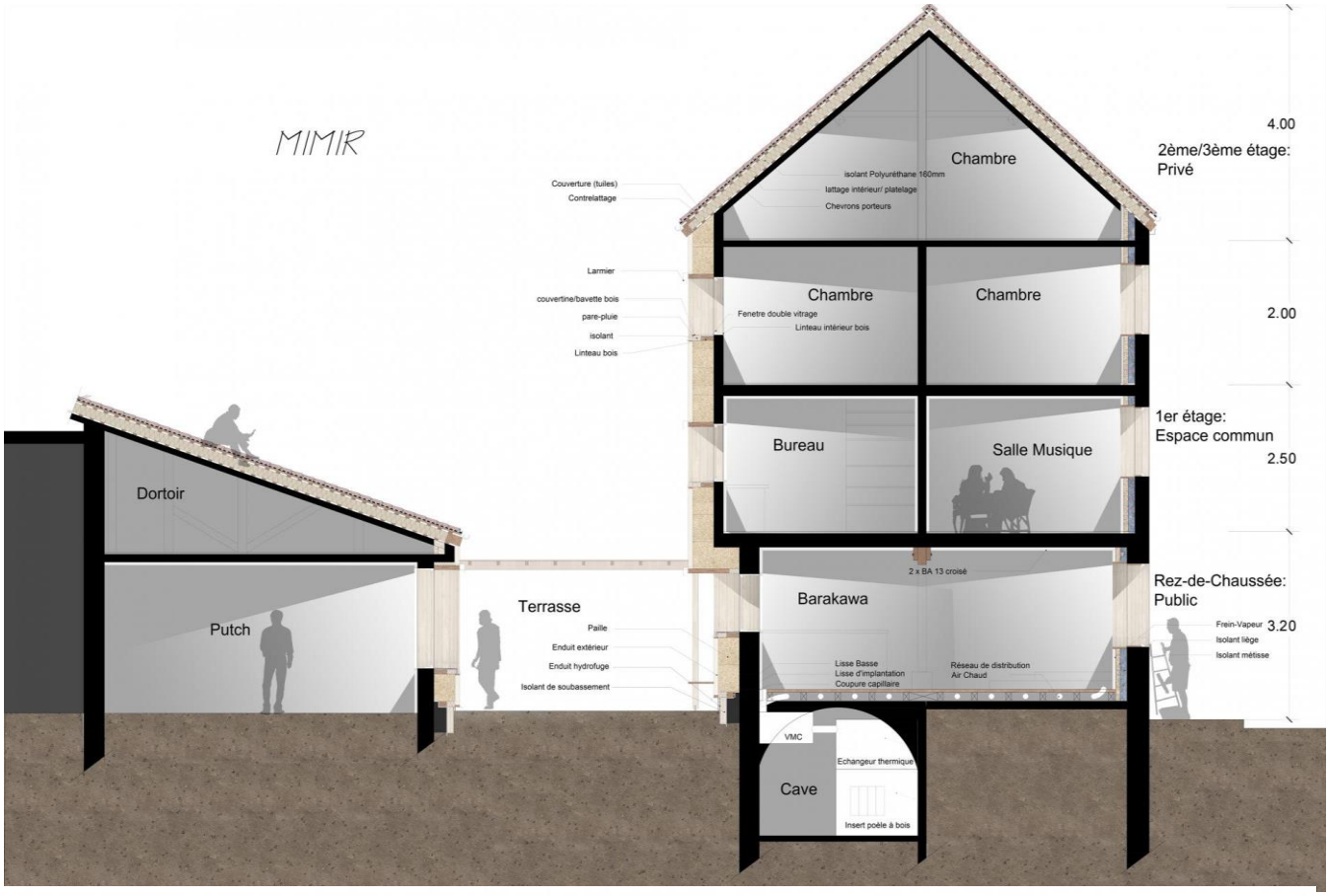
Le chantier effectué sans autorisation préalable, mais aussi les problèmes de voisinage, ont incité la Ville à prendre des mesures. Un premier courrier en date du 10 décembre 2010, demandait aux occupants de cesser d'organiser des concerts dans l'immeuble, jouxté par d'autres habitations. "Ils ont transformé l'immeuble en salle des fêtes de la Krutenau", ironise Philippe Bies, vice président de la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS) et adjoint au maire, qui avait soutenu le projet. Il complète : "L'association Mimir n'a pas respecté notre accord, a organisé plusieurs soirées malgré notre requête, et a procédé à des travaux sans autorisation, alors que nous nous étions engagés à les faire".

L'avis d'expulsion remis jeudi fait suite à une décision du tribunal saisi par la ville. Si les occupants de la maison "Mimir" ne déménagent pas, la Ville compte "utiliser la procédure légale" et demander au préfet de requérir la force publique, entendez une évacuation par la police.

Pauline Croquet

Croquet, Pauline (8 avril 2011). Les alternatifs du squat Mimir mis à la porte . *Dernières nouvelles d'Alsace*.

Annexe 3 : plans de la maison Mimir, réalisés par Guillaume



REZ DE CHAUSSEE
échelle 1/50



Annexe 4

CHARTE DE LA MAISON MIMIR

Février 2018

« Lorsqu'un humain rêve, ce n'est qu'un rêve. Mais si beaucoup d'humain rêvent ensemble, c'est le début d'une nouvelle réalité. »
Friedrich Hundertwasser (1928-2000)

Une maison a des murs et des fondations. Il y a des éléments importants qui font qu'elle tienne encore debout !

Notre raison d'être

Mimir est un lieu ouvert à tous, aux projets, aux envies et aux échanges de savoirs. C'est un lieu propice aux rencontres où chacun est invité à venir en toute simplicité, en laissant ses préjugés au vestiaire, pour partager un moment autrement, loin des contraintes sociales conditionnées par l'individualisme et le rapport à l'argent. Mimir cherche à accompagner un modèle de transition citoyenne ouvert aux alternatives, pour revivre la rencontre dans l'authenticité, le respect & la responsabilité.

Il y a 4 ans, l'association a signé un bail emphytéotique avec la mairie pour une durée de 20 ans. Condition du bail : l'association s'engage à mettre aux normes le bâtiment et à tenir une bagagerie. C'est donc dans une maison en chantier où chacun entre. Il y a des choses à faire, à construire et inventer ; il y a un engagement de l'association à respecter.

Lâche pas la patate !

« Si quelques fois vous rencontrez une personne qui ne vous donne pas le sourire que vous méritez, soyez généreux, donnez- lui le vôtre. » Raoul Follereau



À Mimir, on n'est pas là pour se faire engueuler !
L'idée est de créer un lieu bienveillant où chacun peut venir s'épanouir ou chercher du réconfort.
En entrant ici, tu feras ton possible pour entretenir cet esprit de bienveillance.
La Maison Mimir et son association sont bâties par des personnes volontairement réunies partageants des valeurs communes et des principes dictant nos conduites pour vivre ensemble.

Actualisé le 06/02/2018

Valeurs essentielles



Liberté & autonomie

« Se vouloir libre, c'est aussi vouloir les autres libres »
Simone de Beauvoir

Chez Mimir, on parie sur la confiance : le statut social importe peu ; ce sont les actes qui définissent la personne. Il s'agit de veiller à ce que l'autre puisse s'exprimer en toute liberté, de ne pas supposer que « quelqu'un d'autre le fera à ma place ». On prône le « Toi-même tu fais » ; on vient pour agir et non pour subir ! C'est grâce à la somme des autonomies individuelles que Mimir devient une maison qui s'autogère !

Solidarité & égalité

Nous ne sommes pas identiques, mais nous sommes égaux. La diversité est la bienvenue ; chacun doit trouver sa place. Cette solidarité, c'est ce qui nous rend fort !

On agit et on parle en collectif !

Hospitalité & convivialité

Pendant les heures d'ouverture, tout le monde est le bienvenu, en toute simplicité et sans contrainte financière. C'est la possibilité de partager un moment, un repas ou un café dans un environnement chaleureux.

Écologie & respect de l'environnement

Nos actions doivent toujours viser à prendre soin de l'environnement dans lequel on se trouve, de manière locale ou globale, qu'il soit l'habitat Mimir, la rue Prechter, la ville ou la planète Terre. S'engager dans un projet collectif comme Mimir, c'est aussi un moyen d'essayer d'autres manières de penser, de consommer et de se nourrir qui soient plus respectueuses de l'environnement. Quand tu viens à la maison, c'est dans le respect du lieu : la maison n'est donc à ce titre, ni un dépotoir ni un self - service !

Actualisé le 06/02/2018

Bienveillance & ouverture

Nous prônons l'ouverture d'esprit, à l'autre et à soi et la curiosité sur tous les sujets, sans exception. En revanche, le lieu est a-partisan, et donc ne peut accueillir de meeting associé à un parti politique, un syndicat, un lobby, une corporation, un mouvement sectaire ou religieux. Dans une logique de bienveillance, toute personne ayant des intentions malveillantes, qui nuiraient à la communauté et au collectif ne saurait être la bienvenue.

Partage & transmission des savoirs

Le savoir, contrairement à l'argent, ça enrichit aussi celui qui le partage ! L'association a à cœur de mettre en place des événements qui permettent à tout un chacun de pouvoir apprendre, se documenter, transmettre ou partager ses propres savoirs autour d'ateliers. L'idée du lieu est d'offrir un espace d'échanges, de savoirs et de savoir-faire pour aller plus loin ensemble sans conditionnement monétaire.

Principes fondamentaux

Accueil

Toute personne entrant dans la maison se doit d'être accueillie. L'accueil se fait au quotidien, autant entre les membres de l'association, que pour les personnes venant de l'extérieur.

Respect du lieu, de l'autre et de soi

Respecte ce lieu, non pas parce que tu le dois, mais parce qu'après toi, il peut servir à quelqu'un d'autre. Ici, c'est comme à la maison, mais ça ne veut pas dire qu'on peut y foutre le bordel ! C'est dans cette optique du respect de soi et de l'autre que, hors événement avec débit de boisson temporaire, la maison est sans alcool.

Actualisé le 06/02/2018

Prise de décision collective

Nous refusons la tyrannie d'une seule personne ou d'un groupe de personnes qui poserait son autorité. Quelle que soit la décision prise collectivement, nous la respectons et la faisons respecter autour de nous. Toutes les décisions importantes et propositions d'atelier et/ou d'événement se font durant les Assemblées Générales, en collégiale, dans la volonté du consensus. La transparence est de mise.



Non-violence & respect de la parole

Qu'elle soit physique ou morale, la violence va à l'encontre des valeurs de la maison. La maison fait donc appel à la voie de la non-violence dans la résolution des conflits. Chaque être humain a un droit de parole et se doit d'être attentivement écouté, du commencement de sa phrase jusqu'à la fin de son discours. Celui qui se sent agressé se doit d'être plus ouvert encore, en ne répondant pas à l'agression. Pour prévenir tout incident, un groupe de médiation peut se former sur demande.

Non-discrimination & défense des minorités

La maison est un lieu sans vigiles, où chacun se doit d'être vigilant. Il s'agit d'accepter nos préjugés pour les travailler et accepter l'autre tel qu'il est. Les minorités seront défendues car l'humain n'a pas à être jugé, violenté, séparé ou distingué d'un autre, sur un quelconque critère fallacieux ou abstrait.

Économie du Prix libre & conscient

Ne peut s'appliquer pour tarification que la pratique du prix libre, en conscience. Une participation raisonnée et raisonnable est nécessaire pour garantir le bon fonctionnement du lieu. L'entrée, les boissons sans alcool, les repas et les ateliers sont à prix libre, quelque soit l'événement. Toute démarche commerciale à but

Actualisé le 06/02/2018

lucrative, même si considérée comme alternative ou underground, ne peut avoir lieu dans l'enceinte de la maison.

Éducation populaire

L'éducation populaire est une démarche d'apprentissage et de réflexion critique par laquelle des citoyens et des citoyennes mènent collectivement des actions qui visent à court, moyen ou long terme, une transformation sociale, économique, culturelle et politique du milieu. Dans une visée d'émancipation, chaque personne a le droit de pouvoir accéder à un savoir sans que cela ne soit réservé à une élite. Nous prônons l'auto-formation accompagnée, la transmission et la transparence dans une visée de transition citoyenne.



Entrer dans la Maison Mimir
c'est accepter, respecter et transmettre
les valeurs et principes de cette charte !

Actualisé le 06/02/2018

Annexe 5 : événements organisés durant le mois d'avril à Mimir

Date	Nom de l'événement	Association(s)	Type d'événement
2 avril	Dominion	Animalise	Projection et débat sur l'exploitation animale, suivis d'un repas végan
5 avril	Pad'non Pad'soirée	Lépad'non	Concerts de musique style punk, acid, tribe…
6 avril	Soirée rock	K7&ID	Concerts de rock
11 avril	Acte I : qui a tué le militant ?	Coopérative La Braise	Conférence gesticulée sur le milieu associatif et ses dérives
12 avril	Ce soir ! Pauwels, Cesar Palace, Harry Poppers DJ set	October Tone Records	Concerts techno/electro
13 avril	Week-end Echanges & Formations à Strasbourg	Réseau SENS	Education populaire, ECS
20 avril	Soirée Roots & Culture #17	Don Valdes & 2 autres	Projection puis concert reggae
22 avril	Vide-dressing à prix libre	Maison Mimir	Vide-dressing
23 avril	Acte II : La politique de la rustine	Coopérative La Braise	Conférence gesticulée sur l'animation d'ateliers vélo dans « les quartiers »
26 avril	Concert : Folk the System // Folk Punk	Troubadoors & 2 autres	Concerts folk
27 avril	Le retour du retour du Chantier Participatif Mimir	Maison Mimir	Chantier participatif

Pour plus de détails et/ou pour consulter les événements de Mimir sur d'autres mois : https://www.facebook.com/pg/Maisonmimir/events/?ref=page_internal

Horaires d'ouverture du Barakawa pendant le mois d'avril

-> lundi 9h30-11h30 / 17h-21h

-> mardi de 9h30 à 11h30

-> mercredi de 17h30 à 23h

-> jeudi de 17h30 à 19h30

-> samedi de 9h30 à 11h30